Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

La haie bocagère du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, un patrimoine à entretenir et à préserver

Etude réalisée par Aurélie BUFFAULT, étudiante en Master 1 Développement des Territoires et Nouvelles Ruralités, Université Blaise Pascal à Clermont-Ferrand

Mars-Juillet 2009

REMERCIEMENTS

Le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher tient à remercier lôensemble des personnes ayant contribué à la réalisation de cette étude (Cf. tableau à la fin du dossier).

En effet, leurs témoignages dôacteurs du terrain en tant quôélu, agriculteur, personnel dans différentes structures, é ont été déterminants pour aboutir à un travail identifiant et répondant aux véritables problématiques auxquelles notre bocage se trouve confronté.

Le Pays remercie la Mission haies Auvergne, pour lôensemble des documents quôelle a accepté de nous fournir notamment pour illustrer cette étude ainsi que pour les conseils et les connaissances quôelle nôa pas hésité à partager.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....6

METHODOLOGIE DE L'ETUDE.....9

I. Quelques clés de lecture du paysage et définitions.....10

II. Identification et caractérisation des différentes entités bocagères représentatives du Pays 12

A. Le bocage bourbonnais, caractéristique de notre paysage :.....13

1) Partie nord : Un bocage emblématique du bocage bourbonnais 16

2) Partie sud : Un bocage de transition entre Bourbonnais et Combrailles.....20

B. Le bocage des Combrailles : Pays de collines bocagères, de bois et de vallées profondes .23

C. Le bocage de la Châtaigneraie du Pays d'Huriel à la terre acide aujourd'hui amendée ..26

D. Le bocage corridor entre les massifs forestiers du Pays.....30

E. Le bocage et l'eau : Vallée du Cher et Vallée de l'Aumance.....36

1) La Vallée du Cher :.....36

2) La Vallée de l'Aumance : 40

F. Synthèse 42

III. Le bocage, un élément de notre patrimoine à préserver et à entretenir:.....47

A. Histoire et évolution d'un bocage créé et entretenu par et pour l'Homme : 47

1) Ses origines : 47

2) Une rupture en lien avec la modernisation de l'agriculture 50

3) Des haies bocagères en constante évolution : 52

4) Aujourd'hui, un bocage vieillissant qui se dégrade :.....53

B. Les nouvelles fonctions notamment agricoles et environnementales de la haie :.....54

1) L'effet brise-vent :.....55

2) Préservation des ressources en eau :.....58

3) Accroître la protection des sols contre l'érosion : 59

4) Limiter les pollutions et recycler les éléments minéraux :.....60

5) Les haies sources de biodiversité et d'équilibre écologique: 60

6) Des haies productives et source de diversification économique : 64

7) Le rôle patrimonial du bocage :.....68

8) Les haies contribuent à l'identité du paysage du Bourbonnais : paysage et cadre de vie.....68

9) Le bocage et le tourisme vert 68

C. Rôle de l'Homme, préservation et avenir du bocage :.....69

1) La gestion actuelle du bocage : un paysage entre nature, technique et société 70

2) Présentation des différentes pratiques sur le bocage en fonction des contraintes et des opportunités : 71

3) Deux grands types de critères conditionnent lôintérêt écologique dôun réseau bocager : 80

4) Les perspectives dôévolution du bocage et ses risques : 81

D. La législation en vigueur 82

1) Une législation liée aux haies et arbres hors forêt : les distances légales de plantation....82

2) La législation de la haie dans un cadre agricole 83

E. La haie bocagère et ses acteurs : 85

1) Les acteurs publics et leurs politiques 85

2) Les exploitants agricoles et les haies bocagères:....90

3) Les particuliers : 93

4) Principaux outils de préservation du bocage en fonction des différents acteurs 95

IV. Expériences dôici et dôailleurs 96

A. Des organisations références 96

1) LôAFAHC : Association Française de lôArbre et de la Haie Champêtre 96

2) La Mission haies Auvergne....96

3) Mission bocage : pour la promotion et la valorisation du bocage des Mauges 98

B. Des politiques de sensibilisation à la préservation du bocageé 99

1) Le SMAD des Combrailles 99

2) La Communauté de communes en Bocage Bourbonnais....100

3) Une journée de formation « Haies champêtres et bocage » au lycée agricole Louis Pasteur de Marmilhat 101

4) Une exposition « Bocage en Picardie » 103

5) Les outils pédagogiques du CPIE Bocage de lôAvesnois 103

6) Le CPIE du Pays de Tronçais et son animation « Haie champêtre »....104

C. é Vers des politiques dôincitation à la plantation et à la régénération 104

1) La politique du Conseil général du Cantal....104

2) La politique du Conseil général du Puy-de-Dôme 105

3) La politique de plantation des haies brise-vent du Conseil général de lôOrne 107

4) Lôopération « Plantez 1000 noyers en Pays de Lapalisse » : 108

5) Opération de régénération et de replantation de haies sur la Communauté de communes de la Région de Montmarault....109

D. La protection législative dôun bocage communal : 110

E. Le développement de la filière bois-énergie :....112

1) Les partenariats possibles pour améliorer la faisabilité 112

2) La SCIC Bois Bocage Energie 115

3) Le territoire du Pays Berry-Saint-Amandois développe sa filière bois-énergie issue du bocage 117

4) La Communauté de communes en Bocage Bourbonnais 119

5) Témoignage dôun agriculteur réalisant son paillage grâce à des plaquettes de bois 120

V. Le positionnement dôacteurs de poids pour la préservation de notre le bocage 122

A. Le Conseil général de lôAllier 122

B. La Chambre dôagriculture de lôAllier 124

C. La Fédération Départementale des CUMA de lôAllier 124

D. Le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher 125

VI. Mesures et actions concrètes pour préserver et valoriser le bocage du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher 126

A. Propositions dôorientations du SCoT pour assurer le maintien, la préservation et la valorisation de son bocage 127

1) Des espaces considérés comme prioritaires, à préserver : 127

2) Le bocage en tant que cadre de vie 132

3) Prendre en compte lôagriculture et ses espaces dans les SCoT : 141

B. Les PLU du Pays et le bocage 143

1) La place du bocage dans les PLU du Pays : 143

2) Lôespace agricole dans les PLU : 145

C. Le plan climat-énergie territorial et des orientations en faveur du bocage 147

D. A la recherche dôun territoire dôexpérimentation 149

E. Partage des enjeux de préservation et de valorisation du bocage avec la région Auvergne et le département de lôAllier 150

1) Le SRADDT de la région Auvergne 150

2) Un projet de « Maison de la Combraille et du bocage » sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Marcillat-en-Combraille 151

F. Accompagner les intercommunalités dans lôanimation de leur charte architecturale et paysagère 152

G. Actions pouvant être portées par le Pays 153

1) Actions portées par le Pays 153

2) Actions où le Pays interviendrait en relais de partenaires locaux : intercommunalités ou autres acteurs du bocage 154

CONCLUSION 156

PERSONNES RENCONTREES ET OU CONTACTEES 160

GLOSSAIRE 163

INTRODUCTION

- <u>Présentation du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher</u>

Au cî ur de la France, au carrefour des grands axes autoroutiers et routiers reliant le nord de lôEurope à ses rives méditerranéennes, et le centre et lôest à sa façade atlantique, le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher regroupe six Communautés de communes :

- Pays dôHuriel
- Val de Cher
- Commentry/Néris-les-Bains
- Pays de Marcillat-en-Combraille
- Pays de Tronçais
- Région de Montmarault

Et la Communauté dôagglomération Montluçonnaise. Soit 95 communes et environ 114 000 habitants.

<u>Les Communautés de communes du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher :</u>

Le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher se situe au sein du bocage bourbonnais et sôétend de la forêt de Tronçais au nord, aux Combrailles au sud. Lôidentité et lôactivité économique de ce territoire sont fondées sur le lien entre une agglomération urbaine en plein renouveau industriel, et des territoires ruraux où lôélevage de bovins charolais produit une viande de haute qualité dans un paysage bocager préservé. Le tourisme est également appelé à se développer, en appui à un patrimoine architectural et naturel de qualité.

Le syndicat mixte pour le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher existe depuis 2001. A la fin de lôannée 2002, le Pays élabore un projet de Charte de Pays. Il sôagit dôun document présentant le projet de développement et dôaménagement du territoire à dix ans. La réalisation concrète de ce projet se fera dans le cadre du Contrat de Pays, plan dôactions sur trois ans. La charte de Pays se décline en plusieurs axes :

- Soutenir le secteur industriel et le développement des entreprises
- Redonner toute sa place à lôactivité agricole et la développer dans un souci de qualité
- Faire du tourisme un véritable levier de développement économique et de valorisation des richesses du territoire
- Faire du paysage bocager, du patrimoine architectural et environnemental, des ressources pour le développement du territoire
- Renforcer les services et les équipements pour lôensemble de la population
- Promouvoir le territoire et animer son projet

Ce contrat a été signé à la fin de lôannée 2004. Diverses études et préconisations en matière dôaménagement ne relèvent pas du Contrat de Pays, mais du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), préconisé par la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » du 13 décembre 2000 et, concernant un territoire concordant avec celui du Pays. Le SCoT doit sôefforcer de mettre en valeur toutes les possibilités de mixité et complémentarité entre les différentes activités en matière dôaccueil à dôentreprise, dôhabitat, de transport collectif, de préservation des sites. Autant dôenjeux à prendre en compte par le SCoT et devant donner lieu à autant dôorientations et préconisations qui sans constituer des réglementations formelles, devront servir de cadre à celles instaurées par les communes à travers leurs plans locaux dôurbanisme.
Afin dôêtre en capacité juridique dôengager ces nouvelles phases de son action, le Syndicat mixte a réformé ses statuts en 2003. Il devient le Syndicat mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

- <u>Une étude sur la haie bocagère du Pays :</u>

Progressivement façonné par lôagriculture, le bocage bourbonnais offre une image verte voire boisée à la région. Il témoigne des structures agraires héritées de la richesse agricole actuelle de la région grâce à ses talus et haies plantées. Toutefois, avec les nouvelles pratiques agricoles tendant vers un agrandissement des parcelles, ce paysage voit son maillage traditionnellement dense menacé. Certaines communes ont cependant pallié ce phénomène en mettant en place des systèmes de protection de leur patrimoine environnemental.

Cette étude sur la haie bocagère du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher va sôintégrer dans la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).
Le SCoT doit prochainement déterminer les grandes orientations de son Plan dôAménagement et de Développement Durable (PADD) dont celle relative au maintien de la qualité de vie du territoire en intégrant la préservation des ressources (eau, espace, énergie) au cî ur des politiques publiques dôaménagement. Lôenjeu de préservation et de valorisation du bocage se pose-t-il de la même manière sur lôensemble du territoire ou de manière différenciée ? Quelles sont les zones prioritaires à préserver ou à valoriser ?

La vallée du Cher avec ses affluents et la forêt de Tronçais semblent se profiler comme des territoires à préserver en priorité : le bocage y occupe une place importante et remplit lôensemble de ses fonctions de qualité de lôeau, son rôle de corridor écologique et son intérêt au niveau paysager et cadre de vie. Même sôil est relativement bien préservé, notre bocage est tout de même réellement menacé par le vieillissement et dans de moindre proportion par la destruction et le réchauffement climatique.

Le programme Leader du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, au moyen de son dispositif dôaides pourrait venir en appui à des préconisations issues de cette étude.
Ainsi, dans le cadre du programme Leader, une étude concernant lôétablissement dôun panorama et dôune caractérisation de la haie bocagère sur le territoire du Pays a été sollicitée.
Tout dôabord, il sôagira dôidentifier et de caractériser les différents bocages par entité paysagère qui composent le Pays. Ensuite, lôhistoire du bocage ainsi que son évolution dôhier à demain sera envisagée tout comme les différentes techniques dôentretien et de régénération de la haie. Puis, les politiques publiques seront abordées à travers leurs réalisations et leurs initiatives. Les expériences et les pratiques sur dôautres bocages seront également étudiées.
Enfin, cette étude permettra dôaboutir à des pistes dôactions à lôéchelle du Pays pour considérer le bocage de la Vallée de Montluçon et du Cher comme un patrimoine à préserver et à entretenir.

Panorama du bocage du Pays dans sa partie sud à Marcillat-en-Combraille

Cl : Aurélie BUFFAULT

METHODOLOGIE DE L'ETUDE

En ce qui concerne la caractérisation des différentes sous-entités bocagères du territoire, cette étude sera menée suivant différentes échelles :

1) Approche globale :

- Consultation dôouvrages, dôétudesé

Analyse du paysage global par :
- Des paramètres dimensionnels : plateaux, altitudes, bassinsé
- Des paramètres structurels : nature des sols, nature de la couverture végétale

Il sôagit dôétablir un zonage des grandes sous-entités bocagères du Pays.

2) Approche dôéchelle moyenne :

- Consultation dôouvrages, de guides, de brochuresé
- Entretiens avec des élus, des acteurs du sujet : chambre dôagriculture, CRPF, DDAFé
- Interprétation de cartes et de photographies
- Déplacements et observations terrestres

Analyse du paysage sectoriel par :
- Des paramètres dimensionnels à caractère géologique
- Des paramètres structurels : essences végétales, caractérisation qualitativeé

Il sôagit dôétablir une typologie des différentes sous-entités bocagères.

3) Approche détaillée :

- Interprétation de photographies terrestres
- Déplacements et observations terrestres
- Consultations de personnes locales (agriculteurs, élusé)

Il sôagit dôétablir une typologie des espaces bocagers particuliers.

La caractérisation des différentes sous-entités bocagères du Pays permettra dôidentifier leurs propres enjeux et ainsi envisager des mesures et projets concrets pour valoriser les haies bocagères du territoire.

I. Quelques clés de lecture du paysage et définitions

Tout dôabord, il est indispensable de définir et de distinguer quelques notions essentielles comme le bocage, la haie bocagère, la haie proprement dite.

Le bocage se définit comme étant « un paysage dôenclos végétaux ». Les clôtures sont verdoyantes et forment un réseau. Cette végétation linéaire, élément essentiel, est également appelée « haie vive » (D. Soltner, 1973).

Selon J. Baudry, un bocage est un paysage ayant pour caractéristique la présence de réseaux de structures linéaires de végétaux ligneux, que ce soit des haies « traditionnelles », des rideaux brise-vent récents ou des haies spontanées issues de lôabsence dôentretien des clôtures.

On peut également citer F. Terrasson, en 1983 : « Le bocage nôa jamais été un ensemble dôarbres sans suite et sans soin au petit bonheur. Il sôagit dôun aménagement concerté et voulu dôun territoire destiné à la production agricole, quelles que soient les raisons qui ont contribué à son édification (écologique ou non). Le bocage est une manière dôaménager lôespace de façon à ce que chaque parcelle réunie en maillage et fonctionne comme un système intégré de facteurs multiples sôinfluençant les uns et les autres. Le bocage est une sorte dôorganisme. Il nôexiste pas à partir de quelques haies éparpillées, mais seulement à partir dôun réseau régulier et sans accroc. Le bocage est une sorte de filet avec des mailles. Les mailles disloquées, il nôy a plus de filet. ».

Un bocage est également considéré comme un terroir aux champs et aux près cloisonnés de haies.

Les arbres sont une clé de lecture du paysage, en effet, ils dessinent les formes des parcelles, mettent en évidence les variations de couleur des champs. Ils révèlent le relief et soulignent certains éléments comme les cours dôeau ou les chemins. Leur positionnement dans lôespace nôest jamais laissé au hasard, au contraire, lôarbre champêtre est un arbre cultivé. Son emplacement, sa densité et son mode dôentretien, résulte du système agricole dont il fait partie. Lôarbre est un des révélateurs du lien plus ou moins fort entre lôHomme et son espace. Il témoigne des usages anciens et en cela peut aider à comprendre les dynamiques passées de nos paysages. La combinaison de ces éléments participe à la qualité dôun paysage.

Le mot haie vient de la racine francique "*haga*": clôture, taillis épineux, que l'on trouve dans l'anglais "*hedge*" ou l'allemand "*heike*". La haie est une ligne d'arbustes ou d'arbres et d'arbustes, se développant sur un tapis de végétation herbacée et servant généralement à délimiter un espace. Les haies peuvent être composées d'une seule essence (haies monospécifiques) ou de plusieurs essences (haies variées, haies champêtres, haies sauvages, haies naturelles, haies bocagères, haies brise-vent).
Il sôagit dôun élément linéaire du paysage géré par lôhomme. La haie est aussi un objet social, une réalisation de lôhomme pourtant, il existe des haies spontanées, non plantées. On peut dire quôelles ont un statut de haie si elles sont lôobjet de quelque entretien.
Il existe une variété de mots qui servent à désigner les haies. Sur le territoire du bocage bourbonnais, on parle de « bouchures ».

Les haies plantées appelées « haies bocagères » sôorganisent en deux étages. Un étage arbustif et buissonnant ou haie basse dôune hauteur dôenviron 1.50 mètre, composé de cornouiller, fusain, troène, prunellier, aubépine, noisetier, voire de charme et dôérable

champêtre. Un étage arborescent composé dôarbres de haut-jet comme le chêne, frêne, saule, orme et quelques fruitiers comme le poirier et le pommier.
Les haies ne sont pas uniformes, il existe différentes morphologies selon les associations dôarbres et dôarbustes, dôâge et de taille divers qui la composent :

Les différentes morphologies des haies

Alignement sur haie basse

Haie basse

Haie moyenne

Haie ondulée

Grand brise-vent

Source : Association arbre et paysage 32

II. Identification et caractérisation des différentes entités bocagères représentatives du Pays

Le bocage du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher appartient à la couronne bocagère qui entoure le Bassin Parisien. Le bocage du territoire du Pays nôest donc pas spécifique au Bourbonnais, il appartient à un ensemble de régions qui sont spécialisées dans lôélevage et dont le bocage est un élément identitaire de ces paysages.
Le bocage bourbonnais se caractérise par une prédominance de la prairie, lôimportance des arbres isolés conservés pour lôombrage du bétail, et la conduite de beaucoup de haies en clôtures basses, taillées sur le dessus. On observe des haies plus rigoureuses au sud du Pays parce que les essences sont plus adaptées aux conditions du territoire. A titre dôexemple, on trouve beaucoup de prunelliers au nord du Pays. Ces derniers sont relativement fragiles contrairement à lôaubépine très présente au sud qui apprécie les tailles fréquentes.

Sur le territoire du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, on peut différencier différentes entités bocagères qui possèdent des caractéristiques et des problématiques communes. Cependant, lôensemble de ces bocages appartient à la famille du bocage bourbonnais, il sôagit de sous-entités.
Ces différentes sous-entités bocagères se distinguent suivant divers aspects comme : la structure de la haie, sa composition spécifique et la structure du paysage.

Grandes sous-entités bocagères du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher :

A. Le bocage bourbonnais, caractéristique de notre paysage :

Composante essentielle du paysage bourbonnais, le bocage, avec ses prairies pâturées encloses de haies, couvre la majeure partie du territoire du Pays. Cette forme dôaménagement du milieu naturel, à des fins dôélevage ou de culture, paraît exister depuis toujours alors que le bocage ne date que de trois siècles tout au plus.
Au niveau du bocage bourbonnais, on peut estimer, selon différentes sources, une destruction du linéaire de haies autour de plus ou moins 35%, depuis une cinquantaine dôannées.

Situé au nord des Combrailles, le bocage bourbonnais est entouré dôest et dôouest par le Val de Cher et le Val dôAllier. Il sôagit dôune vaste plaine dont lôaltitude varie à peine entre 220 et 300 mètres. Le climat y est doux, océanique dégradé : il tombe entre 600 et 800 millimètres de précipitations par an pour une moyenne de 725 millimètres. Cependant, précipitations et températures sont contrastées et le climat varie très vite. Le vent de secteur ouest, sud-ouest souffle de manière modérée en quasi-permanence. Lôessentiel du substrat géologique est constitué par des sables et de lôargile. La terre y est saine et relativement fertile, même si elle est parfois qualifiée de « moyenne » pour la région. Il sôagit du domaine dôélevage du bî uf charolais et depuis 1975 de lôélevage ovin, ce qui a favorisé le maintien du bocage.

La haie plantée du bocage bourbonnais est composée de deux étages. La haie très basse étant un phénomène récent.

Le chêne, lôaubépine et le prunellier sont les essences dominantes de ce bocage mais elles sont accompagnées de nombreux autres végétaux. Voici une liste non exhaustive des principaux végétaux pouvant composer les haies du bocage bourbonnais : chêne pédonculé, chêne sessile, frêne, tilleul, orme, charme, érable champêtre, saule dans les zones plus humides.

On peut noter que lôorme était un bel arbre du bocage il y a une trentaine dôannées seulement. Mais, à partir des années 1970 et en une quinzaine dôannées, ils ont été décimés par la graphiose, une maladie liée à un champignon et véhiculée par un insecte. Actuellement, de jeunes arbres repoussent spontanément mais sous forme de rejets et leur développement est incertain. Aux abords des villages, on trouve aussi parfois des arbres fruitiers incorporés dans les haies comme des poiriers et des pommiers.

Voici une liste des arbres à faible développement et arbustes composant le bocage bourbonnais : aubépine, sureau noir, prunellier, chèvrefeuille des haies, noisetier, viorne obier, buis, viorne mancienne, ronce, églantier, cornouiller sanguin, houx, merisier à grappes.

Essences arborées représentatives du bocage du Pays

Chêne pédonculé

Chênes pédonculés dont celui de droite est mort

Chêne sessile

Feuilles de frêne

Frêne

Feuilles de tilleul

Feuilles dôorme

Feuilles de charme

Feuilles dôérable champêtre

Saule

Saules têtards et peupliers

Feuilles de saule

Source : www.images.google.com

Essences arbustives représentatives du bocage du Pays

Aubépine

Noisetier

Prunellier

Cornouiller sanguin

Merisier à grappe

Houx

Viorne obier

Buis

Eglantier

Sureau noir

Ronce

Viorne mancienne

Chèvrefeuille des haies

Source : www.images.google.com

Le bocage bourbonnais se caractérise également par la présence dôarbres isolés, présents au sein des haies ou au milieu des parcelles. La qualité du paysage est étroitement liée à la présence des arbres isolés qui mettent en scène une succession dôimages très attractives sur le plan visuel. Les essences présentes en forme isolée sont fréquemment le chêne, le frêne, le saule en site humide et plus rarement le noyer, le châtaignier et le peuplier.

La haie caractéristique organisée en deux étages est dôune grande valeur paysagère. Les deux strates se complètent parfaitement. La haie taillée dessine une résille qui court au ras du sol tandis que les arbres ponctuent lôespace dôune multitude dôéléments verticaux.
La haie basse, avec son aspect « jardiné » donne une image dynamique de pays agricole, entretenu et vivant. Elle « aère » lôespace en laissant passer les vues et limite lôampleur du cloisonnement qui émane du bocage et que nous avons évoqué précédemment. Ces haies donnent également au territoire une valeur socioculturelle. Elles représentent lôhéritage et la poursuite dôun long travail de mise en valeur de lôespace rural.
Par ailleurs, la haie taillée valorise lôarbre de haut-jet isolé ou implanté dans la haie et dont la silhouette se détache avec force. Cette répétition de lôarbre dans lôespace est vraiment caractéristique. En perception lointaine, cela donne une impression de forte densité arborée. En perception proche, chaque silhouette dôarbre devient unique et accroche le regard.

Le bocage bourbonnais est un paysage où les saisons mais également lôintervention de lôhomme sur le végétal conditionne énormément les perceptions que lôon a de ce paysage. Lôhiver étant la période la plus favorable pour observer ce territoire de part lôabsence de feuillage et parce quôil sôagit de la période de taille des haies.

Le réseau dense des haies accompagne le bâti. Lôhabitat dispersé en petites unités est toujours enveloppé dôune trame végétale. Les volumes plus récents bénéficient souvent avec avantage du réseau de haies qui favorise une meilleure intégration des constructions.
Les scènes végétales malgré un aspect relativement uniforme composent des paysages diversifiés. On passe continuellement de lôarbre isolé emblématique, aux motifs arborés combinés (haie, alignement dôarbres) et aux masses boisées mais les combinaisons sont multiples et favorisent une succession dôambiances paysagères.

On peut diviser le bocage bourbonnais du Pays en deux grandes parties dont les limites restent tout de même floues : la partie du bocage du nord et celle du sud. Leurs morphologies assez différentes permettent de les distinguer.

1) <u>Partie nord : Un bocage emblématique du bocage bourbonnais</u>

Cette unité ne présente pas dôélément majeur, que ce soit dans sa morphologie ou bien dans le type dôoccupation du sol, qui puisse la différencier de façon marquante de lôensemble du bocage bourbonnais. Cette unité fait partie du bocage bourbonnais où le mode dôexploitation des sols reste le principal gestionnaire du paysage.

Elle se compose de la partie est de la Communauté de communes du Val de Cher et de la moitié nord des Communautés de communes de Commentry/Néris-les-Bains et de la Région de Montmarault et comprend les communes suivantes : Bizeneuille, Chappes, Chavenon, Cosne-dôAllier, Deneuilles-les-Mines, Estivareilles, Givarlais, Hérisson, Louroux-Hodement, Maillet, Montmarault, Murat, Nassigny, Reugny, Saint-Vitte, Saint-Angel, Saint-Priest-en-Murat, Sauvagny, Sazeret, Tortezais, Vallon-en-Sully, Vaux, Venas, Verneix, Villefranche-dôAllier et les parties rurales de Désertines et de Saint-Victor.

Le nord du bocage bourbonnais du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

- <u>Géologie, relief et morphologie :</u>

Elle est constituée à l'ouest du massif cristallin bordant la vallée du Cher. Ce massif présente un front découpé par de nombreux talwegs[1] profonds et recouverts de forêts. Le reste de ce massif présente un relief vallonné. Il s'incline progressivement au nord et son altitude varie entre 350 mètres et 300 mètres. Il supporte des sols à texture grossière craignant la sécheresse, souvent boisés lorsqu'ils sont accidentés.

A l'est, on retrouve les mêmes formations cristallines. Ce massif est découpé par de nombreuses vallées qui présentent un fond boisé contrastant avec la dominante bocagère. L'altitude moyenne est de 420 mètres. Ce massif se différencie du précédent par un réseau hydrographique plus dense. Les ruisseaux sinueux ont sculpté le paysage.

Au centre, un plateau à recouvrement détritique[2] argilo-sableux. Ses sols sont généralement lessivés et acides. La présence d'une nappe argileuse superficielle empêche l'écoulement des eaux de surface et handicape souvent l'installation de zones de cultures. Le secteur se démarque du reste de l'unité par son absence de relief et son altitude moins élevée d'environ 280 mètres.
Les vallées adoptent des profils différents selon les sols traversés :

- Etroites et sinueuses sur les massifs cristallins essentiellement au sud et à l'est
- Ouvertes et rectilignes sur le plateau sablo-argileux au centre

Elles sont dans l'ensemble de moindre importance et ne possèdent pas de caractéristiques fortes.

[1] Définition : Ligne joignant les points les plus profonds d'une vallée ou du lit d'un cours d'eau.

[2] Définition : Se dit d'un minéral, d'une roche qui provient du remaniement d'une roche préexistante.

- La haie bocagère:

Les faibles potentialités des sols ont favorisé lôinstallation de prairies. Cependant, la taille des parcelles ainsi que la composition des haies vives restent très irrégulières. Il existe une grande variété du parcellaire et des haies.

Deux sortes de prairies semblent pourtant dominer le paysage, elles sont liées au relief et à la composition des sols :

- De grandes parcelles occupées par des prairies artificielles ou plus rarement par des cultures céréalières. Elles sont limitées par de simples clôtures et par des alignements dôarbres très espacés. Ils occupent les parties hautes des formations cristallines à lôest et à lôouest de lôunité.
- Des prairies bocagères présentant un maillage très dense. Les haies sont constituées dôune strate arbustive basse et régulière ponctuée dôarbres aux formes variées. On les trouve essentiellement sur les pentes plus accusées et sur les sols sablo-argileux au centre de cette unité.

On peut observer un nombre important dôalignements dôarbres résiduels très espacés à lôintérieur des plus grandes parcelles. En vue rasante, les haies donnent beaucoup dôimportance aux silhouettes dôarbres, elles donnent du relief et de la profondeur au paysage. Sur les flancs de la vallée, le tracé très régulier des haies accentue le relief.
On peut mettre en évidence la disparition des trames bocagères et de leurs alignements dôarbres à proximité de principaux axes routiers, notamment la N145. Le paysage devient ainsi monotone et donne une fausse image du territoire.

Bien que le réseau construit par les haies sôapplique sur lôensemble du territoire, lôaspect de la trame bocagère nôest cependant pas uniforme.
Ainsi, on peut distinguer trois grands types de haies :

- La plus fréquente : la haie basse taillée ponctuée de quelques grands arbres, souvent composée de chênes pédonculés ou de frênes émondés.
- On peut observer également des haies présentant des alignements réguliers dôarbres. La strate arbustive devient alors secondaire.
- Des haies buissonnantes associant jeunes arbres et arbustes.

La topographie joue un rôle non négligeable. En effet, le bocage le plus dense est présent sur les pentes moyennes. Dans ce cas, lôimplantation est essentiellement dictée par le relief, avec des haies principalement disposées parallèlement et perpendiculairement à la pente. Lorsque la pente devient plus forte, les bois remplacent le bocage. A lôinverse, les haies sont moins nombreuses dans les secteurs les plus plats, où lôon observe également quelques cultures.

Photographies représentatives de cette sous-entité bocagère

Haies ponctuées dôarbres de haut-jet à Chappes

Haie taillée à hauteur dôHomme à Chavenon

Paysage bocager à Saint-Priest-en-Murat

Route de campagne bordée de haies basses ponctuées dôarbres de haut-jet

Cl : Aurélie BUFFAULT

2) Partie sud : Un bocage de transition entre Bourbonnais et Combrailles

La différenciation entre le bocage bourbonnais du nord et du sud du Pays ne correspond pas à des ruptures franches dans le paysage mais plutôt à des passages progressifs vers un bocage plus structuré au sud en se rapprochant des Combrailles bocagères et une zone où les extensions bâties sont moins importantes au nord.
Vis-à-vis du bocage, ce découpage se justifie parce que le bocage est globalement moins entretenu au sud avec localement la présence de zones de cultures plus ouvertes.

Cette sous-entité bocagère est composée des parties sud des Communautés de communes de Commentry/Néris-les-Bains et de la Région de Montmarault.
Elle comprend les communes suivantes : Beaune-dôAllier, Bézenet, Blomard, Chamblet, Colombier, Commentry, Doyet, Durdat-Larequille, Hyds, La Celle, Louroux-de-Beaune, Malicorne, Montvicq, Néris-les-Bains, Saint-Bonnet-de-Four, Saint-Marcel-en-Murat, Vernusse et Voussac.

Le sud du bocage bourbonnais du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

- Géologie, relief et morphologie :

On retrouve des terrains magmatiques et granitiques constituant le socle cristallin, profondément fracturés et compartimentés par un réseau de failles. Ce réseau est en partie repris par le réseau hydrographique. Dans ce vieux socle, sôintercalent des zones de terrains carbonifères. Deux types de paysages sôopposent : les plateaux et les gorges.

Les altitudes sont comprises entre 350 et 500 mètres et les conditions climatiques ne constituent pas de facteurs limitant pour lôexploitation agricole. Par contre, la nature des sols est très variable : opposant sols acides sur granite, sôengorgeant facilement et donnant des fonds mouilleux, aux sols sur placages sableux, plus perméables et ayant une tendance à la sécheresse. Côest donc en fonction de la qualité des sols que vont se déterminer les productions. Ces dernières restent principalement orientées vers lôélevage avec une forte proportion de surfaces en herbe.

- La haie bocagère :

On reste sur lôensemble de ce territoire dans un système de bocage. Cependant, ce bocage nôest pas uniforme et présente de nombreux faciès selon :

- La composition des haies : on a des haies mêlant arbres tiges (chêne principalement, quelques peupliers dans les fonds et présence sporadique de merisiers et de nerpruns) et arbustes (aubépine, prunellier, ronce, noisetier) ou des haies composées uniquement dôarbustes.
- Lôentretien de ces haies : haies taillées en bouchures ou au contraire laissant les arbustes se développer, ce qui conduit alors à la formation dôun rideau dense et opaque.
- La taille des arbres : arbres émondés aux silhouettes étirées ou au contraire arbres non taillés aux silhouettes étalées.
- La densité du bocage : dans certains secteurs le bocage reste dense, dessinant un réseau plaqué sur le relief. Dôune manière générale, le bocage semble moins dense sur les replats que sur les pentes et dans les fonds.

La répartition entre ces différents types de bocage ne suit pas un découpage géographique mais plutôt une logique individuelle par exploitation. Tel agriculteur entretien dôune manière plus précise ses haies que tel autre.

Trois types de haies sont identifiables sur le territoire :

- Haie bocagère traditionnelle : constituée dôarbustes taillés et dôarbres de haut-jet. Ce type de haie se trouve principalement sur des reliefs accidentés. Les parcelles très découpées, vouées au pâturage, et les pratiques agricoles traditionnelles contribuent à lôentretien de ce bocage.
- Haie bocagère et disparition de la trame arborée : constituée presque uniquement dôarbustes taillés. La régénération spontanée des jeunes arbres est stoppée par des coupes mécanisées.
- Reliquat de haie : disparition presque complète de la haie bocagère. Dans les secteurs dôélevage, quelques grands arbres alignés au sein dôun herbage rappellent lôancien emplacement dôune limite de parcelle et de sa haie. Les clôtures de barbelés ont tendance à remplacer les haies.

Photographies représentatives de cette sous-entité bocagère

Paysage bocager à La Celle

Présence de chênes au milieu des prairies qui témoignent de la disparition dôune haie à Beaune-dôAllier

Vieillissement dôune haie basse qui nôest pas régénérée et qui disparaît progressivement à La Celle

Un réseau bocager délimitant le pâturage des bovins à La Celle

Cl : Aurélie BUFFAULT

B. Le bocage des Combrailles : Pays de collines bocagères, de bois et de vallées profondes

Cette entité bocagère au sud du Pays, se rapproche paysagèrement des Combrailles du Puy-de-Dôme dont elle est un prolongement naturel.
Au sud ouest, la vallée du Cher fait une rupture plus forte : rupture topographique et paysagère. Les opérations de restructuration foncière ont largement ouvert le bocage sur le département de la Creuse, alors que le bocage sôest maintenu sur le département de lôAllier.
Au nord ouest, on retrouve la vallée du Cher qui fait également rupture topographique.

Le bocage des Combrailles se compose des communes suivantes : Arpheuille-Saint-Priest, La Petite Marche, Marcillat-en-Combraille, Mazirat, Ronnet, Saint-Fargeol, Saint-Genest, Saint-Marcel-en-Marcillat, Sainte-Thérence, Terjat, Villebret, Virlet et la partie rurale de Lavault-Sainte-Anne.

Le bocage des Combrailles du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

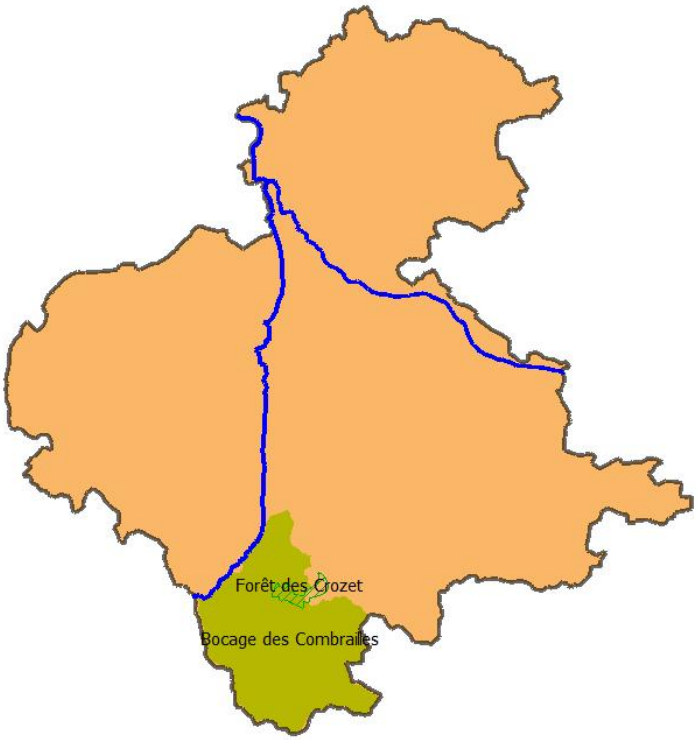

- Géologie, relief et morphologie :

Il sôagit dôun substrat complexe et fracturé alliant formation granitique au sud ouest et socle métamorphique à lôest. Malgré cette diversité de roches, on reste toujours, dans des formations cristallines ayant des caractéristiques morphologiques et pédologiques comparables. On peut souligner le fait que ce territoire est profondément compartimenté par le réseau hydrologique qui forme un chevelu dense convergeant vers le Cher.

- La haie bocagère :

Ce bocage est le principal élément qui structure le paysage. Les haies dessinent un réseau dense et quadrillent le territoire. Malgré une trame bocagère dense, il présente un bocage aéré. Les haies sont très entretenues, en bouchures, c'est-à-dire quôelles sont taillées à hauteur dôHomme ce qui permet des vues lointaines du paysage.

On constate une grande variabilité dans lôannée. En effet, les haies sont taillées à lôautomne ou au printemps et on a alors une ouverture maximale alors quôen été, les repousses ferment progressivement les vues.

Les haies sont constituées dôarbres de haut-jet comme le chêne qui est majoritaire, avec une strate arbustive en bourrage notamment des prunelliers. Il y a la présence dôarbres remarquables dans les haies, dont la silhouette marque ponctuellement les paysages.
Le chêne pédonculé est lôarbre que lôon retrouve en majorité dans les haies des Combrailles. On trouve parfois des repousses dôorme en buisson surtout vers Marcillat-en-Combraille. En situation plus humide, du viorne, des saules divers et peupliers (blanc, noir, tremble) se mêlent aux haies. Aux abords de Marcillat-en-Combraille, on peut observer quelques châtaigniers.
Certaines espèces comme le noyer, le tilleul de Hollande, le cerisier, le pommier et le poirier se retrouvent fréquemment en alignement ou en vergers mais rarement dans les haies.

Au niveau des arbustes, on trouve du noisetier sur lôensemble du territoire sauf dans les stations trop sèches ou trop humides ou en situation de pentes ou de plateaux. Lôéglantier, le prunellier et le roncier sont omniprésents. Quelques espèces ponctuelles marquent les paysages et signalent des stations à conditions particulières comme par exemple lôajonc qui est présent au niveau des Côtes de Combrailles. Le sureau préfère les situations dôombre en sol humide et frais. On peut également rencontrer dôautres essences comme : le genêt, le houx, le fusain dôEurope, la bourdaineé

Le bocage des Combrailles possède une valeur patrimoniale remarquable puisquôil sôagit de la partie la plus ancienne du bocage du département de lôAllier. En effet, sa création serait antérieure au XVIIIe siècle c'est-à-dire à la période médiévale. Ceci est prouvé par la présence de haies sur talus et de murets en pierres sèches caractéristiques de cette époque.

Paysage bocager des gorges de la vallée du Cher à Saint-Genest

Cl : Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Photographies représentatives de cette sous-entité bocagère :

Maillage relativement dense avec de petites parcelles à Virlet

Haies très entretenues, à hauteur dõHomme à Ronnet

Bocage suivant le relief très vallonné à Ronnet

Cl : Aurélie BUFFAULT

C. Le bocage de la Châtaigneraie du Pays dôHuriel à la terre acide aujourdôhui amendée

Située à lôextrémité ouest du Pays, cette sous-entité bocagère est limitée au nord-ouest par le département du Cher et au sud-ouest par celui de la Creuse. Son nom à pour origine le fait quôau siècle dernier, elle possédait un nombre important de châtaigniers qui ont maintenant pratiquement disparu du paysage.

Le bocage de la Châtaigneraie du Pays dôHuriel se compose des communes suivantes : Archignat, Audes, Chambérat, Chazemais, Courçais, Huriel, La Chapelaude, Lamaids, Lignerolles, Mesples, Quinssaines, Saint-Désiré, Saint-Eloy-dôAllier, Saint-Martinien, Saint-Palais, Saint-Sauvier, Teillet-Argenty, Treignat, Viplaix et les parties rurales de Domérat et de Premilhat.

Le bocage de la Châtaigneraie dôHuriel

- Géologie, relief et morphologie :

A lôest, cette unité bocagère borde la vallée du Cher qui présente un profil très différent, au sud et au nord de Montluçon :

- Au sud, elle adopte un profil en gorges étroites et un cours sinueux. Au sud dôune ligne Treignat/Archignat/Huriel, ce sont les granites qui dominent.
- Au nord, la vallée est très ouverte et large. On trouve essentiellement des formations métamorphiques : gneiss et micaschistes. Des restes de cuirasses sidérolithiques rouges ponctuent les plateaux entre Chazemais et Saint-Désiré.

Lôunité est constituée de deux plateaux dôaltitudes différentes, provoquant une ligne de relief formée de coteaux en pente douce. Cette rupture dessine un arc de cercle partant de Montluçon, passant par la Chapelaude, et formant un palier intermédiaire le long de la vallée du Cher au nord de Montluçon.

- Le premier plateau à lôouest et au sud de lôunité couvre une grande partie du territoire. Son altitude varie du sud au nord de 400 à 340 mètres.
- Le second bordant la vallée du Cher reste régulier et se situe aux alentours de 260 mètres dôaltitude.

A lôouest du secteur, les sols reposent sur des formations géologiques principalement constituées de micaschistes[3], tandis quôà lôest, ils sont à la fois sur marnes[4] et micaschiste.
Au nord de Domérat, on remarque la présence de formations calcaires.
Au sud de la ligne Treignat-Huriel, les sols sont sur des formations granitiques plus localement sur grès et schistes houillers.
Ces types de sol favorisent la forte dominance des prairies bocagères sur lôensemble de lôunité.

- <u>La haie bocagère :</u>

Les haies sont constituées dôune strate arbustive continue et régulièrement entretenue qui ferme les parcelles. Elles sont accompagnées dôalignements dôarbres dôun espacement variable. Le chêne est de loin lôessence dominante, il présente des silhouettes très différentes selon leur âge et leur taille (têtard, émondé, écorné). Cependant, il est accompagné également de frêne, érable, charme, orme (de plus en plus rare en raison de la maladie), châtaignier ponctuellementé Aux abords des villages, on trouve aussi parfois des arbres fruitiers incorporés dans les haies comme des poiriers et des pommiers. On peut observer la présence de pommiers notamment sur les communes de Saint-Désiré, Courçais et Treignat mais aussi des cerisiers et des pêchers sur Domérat.
La strate arbustive et buissonnante forme la partie basse de la haie, elle est composée dôessences variées, souvent mélangées : ronce, aubépine, noisetier, cornouiller, fusain, chèvrefeuilleé

Le châtaignier est un attribut primordial de ce territoire. Côest un arbre silicicole, qui aime les sols schisteux, granitiques et alluvionnaires et qui redoute avant tout les sols basiques ou riches en calcaire. Côest une essence qui aime les sols acides. Cette dernière forme des haies en délimitation de parcelles ou au bord des routes. On retrouve également le châtaignier en sous bois de la chênaie dominante. Il est aujourdôhui certainement moins présent quôil nôa pu lôêtre il y a quelques dizaines dôannées cependant, il reste bien implanté localement.

Cette sous-entité bocagère est avant tout un pays de bocage à mailles extrêmement petites et où le maillage très dense des parcelles et la régularité des haies vives donnent au paysage un aspect géométrique. Les prairies de fauche ou de pacage couvrent lôessentiel de cette unité. Le maillage reste serré et rectiligne sur lôensemble de lôunité, il marque cependant quelques variations liées aux pentes des terrains et à la proximité des hameaux :

- Les secteurs mécanisables à faible pente, présentent des parcelles plus grandes.
- Sur les pentes plus marquées et à proximité des hameaux, le maillage devient plus dense.

[3] Définition : Roche métamorphique feuilletée, de composition alumineuse, constituée de lits de micas alternant avec des lits de quartz.
[4] Définition : Roche sédimentaire composée de calcaire et dôargile.

La forte densité des trames bocagères offre une grande originalité au paysage. Le bocage forme un quadrillage dense et régulier qui donne au paysage un aspect géométrique. De plus, la grande régularité dans la taille des haies homogénéise le paysage et permet de garder les vues ouvertes. Les parcelles sont de grandes surfaces, mais restent encadrées par des haies qui suivent les fonds de talwegs. Le contraste entre les zones de bocage très découpées et les grandes parcelles cultivées est très fort.

Le bocage est présent sur lôensemble de la partie rurale du territoire, côest une forme de paysage en perpétuelle évolution et qui prend différents faciès selon le type dôintervention humaine. Ces différentes typologies nôont pas de répartition préférentielle sur le territoire, les faciès se mêlent et sôinterpénètrent selon les stratégies personnelles des propriétaires qui varient beaucoup dôune exploitation à lôautre. Cependant, on peut tirer une tendance générale dôorganisation sur le territoire avec un dégradé allant du nord-ouest au sud-ouest, ce qui nôempêche pas des enclaves locales :

- Un bocage dense à mailles serrées : côest le bocage identitaire du Bourbonnais. Les parcelles sont de plus petites tailles et la haie conserve à la fois une strate arbustive basse, taillée et une strate arborée composée dôarbres de haut-jet. Visuellement, la forte densité des arbres donne lôimpression dôun paysage boisé, les vues sont fortement cloisonnées et les ambiances plus intimes.
- Un bocage à mailles plus lâches : seules les haies « directrices », celles qui structurent les paysages sont présentes. Les petites haies secondaires qui individualisent de petites parcelles nôexistent pas, le maillage est plus large, les parcelles plus grandes et souvent ponctuées dôarbres isolés.
- Un bocage déstructuré à mailles ouvertes : ponctuellement, dans certains secteurs, les regroupements de parcelles, les coupes de haies ont fortement déstructuré le maillage bocager.

Ainsi, on peut distinguer différentes sous-entités :

- La véritable source du Pays des châtaigniers, au sud, sur les communes de Saint-Martinien et au sud de Treignat.
- Des vallées en gorges entre Saint-Palais à lôouest et Viplaix/Mesples ; au sud est de Chambérat et entre Archignat et Huriel.
- Un plateau bocager que lôon peut diviser en deux parties. Un bocage bien conservé (globalement, la partie sud du territoire mise à part le Pays des Châtaigniers) et un bocage déstructuré (globalement la partie nord du territoire mise à part la partie au nord de Saint-Désiré où le bocage est bien conservé). La démarcation entre ces deux parties est parfois très progressive ou alors très brutale. Il nôexiste pas une limite mais des limites correspondant à lôévolution de ce paysage sensible et bien sûr aux modes dôexploitation du territoire.

Dans le bocage de la châtaigneraie dôHuriel, le linéaire de haies a subi une destruction aux alentours de 45%. Cette évolution se caractérise par une disparition des haies secondaires, seules les haies structurantes sont conservées ce qui contribue à une distension des mailles du bocage. Les actions de remembrement nôont pas été très nombreuses sur le territoire : seules les communes de lôest ont été menées : Chazemais, la Chapelaude et Huriel ont été remembrées une ou plusieurs fois.

Photographies représentatives du bocage de la Châtaigneraie dõHuriel

Arbre fruitier intégré à la haie aux abords de Mesples

Un sentier propice à la randonnée à Huriel

Des châtaigniers à Treignat

Paysage bocager de cette sous-entité

Cl : Aurélie BUFFAULT

D. Le bocage corridor entre les massifs forestiers du Pays

Cœst le climat qui explique la prédominance du chêne dans le Bourbonnais. En réalité, deux espèces de chênes se répartissent sur le territoire du Pays, en fonction des variations du climat mais aussi de la nature du sol. A lœouest du Cher, où les conditions sont plutôt océaniques, ainsi que là où les sols sont humides, cœst le chêne pédonculé qui domine. Sur lœautre partie du territoire, de climat plus continental, cœst le chêne sessile ou rouvre, qui est majoritaire. Les forêts de plaine du territoire sont donc composées dœun mélange entre des chênes pédonculés et surtout des chênes sessiles.

Répartition des principaux espaces boisés du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

- Partie nord du bocage bourbonnais du Pays

Cette unité possède une faible densité boisée. Les forêts restent cependant lœun des éléments marquants dans le paysage et se présentent sous différentes formes selon leur situation :
A lœouest, elles se concentrent exclusivement dans les talwegs étroits qui découpent les coteaux à lœest de la vallée du Cher. Elles forment des masses continues qui recouvrent en totalité les dépressions et leur lisière reste très découpée.
Au centre, sur le plateau argilo-sableux, on retrouve les grandes forêts domaniales caractéristiques sur ce type de sol. Elles forment des masses compactes aux lisières très découpées.
Au sud et à lœest, ce sont avant tout des bosquets qui couvrent les flancs ainsi que les fonds de vallées de façon discontinue.

Les bosquets accentuent la présence des vallées qui offrent un paysage très différent du reste de lôunité à tendance bocagère.

- Partie sud du bocage bourbonnais du Pays

Dans cette unité, on trouve de grandes forêts dont lôorigine est en partie liée à lôinstallation des forges de Commentry ou des forêts de domaine. Elles sont installées sur des terres dôune qualité médiocre (placages sableux) aussi bien sur pente que sur plateau. Ces grands massifs, à dominante de feuillus (chênes, quelques hêtres et charmes) sont traités en taillis ou en futaie avec des lisières intercalant dôautres essences (merisiers, érables, tilleuls et strate arbustive).

Au cî ur du bocage bourbonnais, à lôest du val de Cher, on trouve différentes forêts de plaine comme la forêt de Lespinasse, la forêt de Dreuille, la forêt de Suaveé

- Le bocage des Combrailles

La forêt est très peu présente et semble prolonger les masses arborées du bocage.

- Le bocage de la Châtaigneraie dôHuriel

Cette unité est marquée par une faible densité boisée. On trouve quelques bois disséminés comme ceux de Tigoulet et dôAudes. Il nôy a pas de grand massif boisé dôun seul tenant, les boisements se présentent plutôt sous la forme de petites surfaces éclatées sur le territoire. Les bois de feuillus sont largement majoritaires, ils représentent la quasi-totalité des boisements naturels, tandis que les plantations nouvelles et peu nombreuses sont essentiellement résineuses.

- La forêt domaniale de Tronçais, à lôimage des forêts présentes sur le territoire:

Au nord du territoire du Pays, on trouve la forêt domaniale de Tronçais qui est la plus étendue, plus de 10 000 hectares et la plus renommée. Cette forêt est relativement représentative de lôensemble des forêts du territoire du Pays.

La forêt de Tronçais se compose des communes suivantes : Ainay-le-Château, Saint-Bonnet-Tronçais, Le Brethon, Saint-Caprais, Le Vilhain, Cérilly, Theneuille, Couleuvre, Valigny, Isle-et-Bardais, Braize, Meaulne, Lételon, Vitray et Urçay.

Les paysages de cette unité sont en continuité avec ceux des territoires qui la bordent et ce secteur ne présente pas de limites géographiques fortes, si ce nôest la vallée de lôAumance au sud ouest et la vallée du Cher à lôouest. Cette unité englobe la totalité de la forêt de Tronçais. Il est intéressant de la relier à son contexte immédiat de manière à affirmer la valeur « dôécrin » de ces espaces périphériques et leur complémentarité.
Sur cet ensemble étendu, les paysages présentent des caractéristiques communes qui tiennent essentiellement à la nature du bocage et aux fonds boisés. Il existe de subtiles variations, des glissements dôun secteur à un autre sans limite forte.

- Géologie, relief et morphologie :

La géologie de ce secteur est complexe : un ensemble de terrains sédimentaires du Trias[5], comportant des formations sableuses au Nord (Ainay-le-Château, Isle-et-Bardais) ; des terrains carbonifères en bordure de la faille qui limite la vallée du Cher à lôouest ; des terrains cristallins en partie centrale, essentiellement granitiques ; la faille passant à proximité de Couleuvre qui limite les formations sableuses à lôest. Côest donc un vaste secteur géographiquement éclaté dont lôélément de cohérence est la forêt.
Le point culminant se trouve à 412 mètres.

2 entités paysagères se distinguent : la forêt et lôespace rural non forestier

Territoire du bocage du Pays de Tronçais

Avec ses 10 594 hectares et sa futaie Colbert qui date de plus de trois siècles, Tronçais est lôune des forêts la plus renommée de notre pays. Elle est représentative de lôensemble des forêts de plaine du Bourbonnais qui sont des chênaies-charmaies, pour lôessentiel de leur surface, et traitées en futaie régulière. Héritière dôune histoire économique, elle rassemble des milieux remarquables et de grande valeur (zones humides et faune). Elle se caractérise par son mode de gestion conduit par lôONF et par sa parfaite continuité avec les paysages qui la bordent. Cette forêt est considérée comme un écrin vis-à-vis des espaces qui lôentourent.

Lôaltitude moyenne du plateau recouvert par cette forêt est de 300 mètres et les sols, développés sur des grès, sables et argiles, sont en général acides et pauvres. Le chêne sessile est lôessence largement dominante. Il est remplacé par le chêne pédonculé dans les secteurs les plus humides et par le pin sylvestre là où les sols sont superficiels ou engorgés. Charmes et hêtres forment le sous-étage. Ces arbres de taille moindre que les chênes, servent à lôélagage de ces derniers dont les branches basses meurent puis tombent, à cause de lôombre portée par le sous-étage.

[5] Définition : Un système géologique compris entre environ -251 et -199 millions dôannées.

Quelques arbustes spontanés subsistent par endroits : alisier torminal, tilleul à petites feuilles, néflier. Quant au sous-bois, il est constitué de ronce, de houx, de lierre, de chèvrefeuille, de quelques graminées et dôautres plantes herbacées à fleurs (anémone, mugueté), cela quand il arrive au sol suffisamment de lumière, ce qui nôest pas le cas dans les jeunes peuplements où les arbres sont très serrés. Lôaspect de la forêt est donc très variable dôune parcelle à lôautre. Telles les pièces dôune gigantesque mosaïque, les parcelles forestières en semis, fourré, gaulis, perchis, jeune futaie et vieille futaie, offrent des milieux différents qui sont exploités par un nombre considérable dôanimaux. Le plus prestigieux de la forêt de Tronçais est, sans conteste le cerf élaphe dont le mâle arbore des bois.

On distingue plusieurs types de paysages au sein de cette masse continue : la forêt ancienne : Futaie Colbert; la forêt de production, les vallées encaissées, les plans dôeau et les clairières adjacentes ; les clairières sans plan dôeau ; les semi-clairières ouvertes sur lôextérieur. Ce nôest que dans des secteurs très restreints que le chêne se mêle à dôautres feuillus voire des résineux.
Les nombreux étangs de la forêt de Tronçais ont toujours une partie de leurs rives boisés avec un cordon de peuplement intégrant saules et peupliers aux autres feuillus de la forêt. On a parfois des queues dôétang marécageuses comme à Tronçais et Morat où se développe une végétation de type humide avec des saules qui contrastent par les couleurs et les matières sur le reste du couvert forestier.
Les clairières sans étang sont peu nombreuses dans la forêt et toujours de taille réduite. Ces espaces agricoles constituent des paysages très à part, aux horizons entièrement fermés par la forêt. A noter la particularité de la clairière de La Bouteille qui possède un bocage très dense, qui referme encore lôespace.

- Lôespace rural non forestier :

Il sôagit de lôensemble des territoires qui bordent la forêt sur toutes ses lisières. On différencie deux secteurs :

- Au sud de la vallée du ruisseau de Courjet, le relief est découpé par le réseau hydrographique et compartimenté de buttes et vallons. Le bocage y est très dense, constitué de haies mêlant arbres tiges (émondés ou non) et arbustes (pruneliers, aubépines). Lorsque les prairies laissent place à de grandes cultures sur replats, le bocage sôouvre et côest alors un autre type de paysage de grands espaces ondulés dégageant le bâti.
- Au nord, la nature du bocage ou son absence engendre les variations de paysages. Des espaces ouverts comme à Charnoux (Ainay-le-Château), vastes domaines agricoles regroupés autour de leur siège dôexploitation où le bocage a disparu, mêlant cultures et prairies sur de grandes parcelles. Ces trouées restent enserrées dans un maillage bocager dense où lôhabitat est très dispersé en petites unités. La vallée de la Marmande avec son cordon boisé et ses prés bocagers constitue une unité à part, dominée par la silhouette de Bardais. Le plan dôeau de Goule avec ses rives boisées et bocagères constitue également une unité à part.

Les enjeux principaux concernant la forêt de Tronçais sont le maintien des modes de gestion sylvicole basés sur la régénération naturelle pour la préservation des ambiances forestières, la réalisation de travaux réguliers dôentretien, la limitation et lôaccompagnement qualitatif du développement touristique.

Lôespace rural non forestier a pour enjeux celui de lôentretien du bocage, la préservation de lôensemble des territoires en lisière de la forêt. Le problème des parcelles céréalières en bordure de forêt ou en clairières concernées par le dégât du gibier, et enfin la qualité de lôeau des ruisseaux pénétrant dans la forêt et irriguant les étangs.
Pour les sites Natura 2000 de la forêt, lôun classé au titre de lôhabitat des espèces, lôautre au titre de la protection des chauves-souris, les enjeux sont : le renforcement de la diversité biologique par la préservation du sous-étage arbustif ; lôamélioration de la micro-faune en maintenant des arbres morts et/ou à cavités, lôentretien des gîtes remarquables pour les chauves-souris.
Les ZNIEFF concernent des étangs et des zones humides et la forêt de Civrais complémentaire de la forêt de Tronçais qui nécessitent une attention particulière quant à leur protection et leur mise en valeur.

Photographies représentatives de la forêt de Tronçais

Ligne forestière en forêt de Tronçais

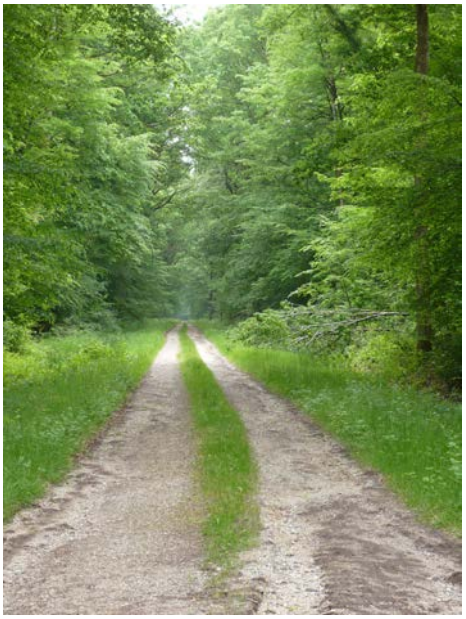

Fontaine de Viljot

Etang de Saint-Bonnet-Tronçais

Lisière en forêt de Tronçais

Cl : Aurélie BUFFAULT
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

- Un bocage en tant que corridor entre les différents massifs forestiers du Pays:

Les « corridors » sont des éléments paysagers linéaires qui permettent la dispersion dœspèces animales ou végétales entre deux habitats, au sein dôun environnement plus ou moins hostile, la matrice : une haie entre deux bosquets, un ruisseau entre deux étangs, une forêt parmi le bocageé
Ces corridors jouent un rôle dans les échanges biologiques entre les tâches, mais pour une espèce ou un groupe dœspèce considéré : les éléments structuraux tenant lieu de corridors aux grands mammifères ne sont pas utilisés de manière identique par des petits rongeurs ou des insectes. On parle donc dœffet corridor, cœst le fait que des structures linéaires comme les haies peuvent être utilisées comme des couloirs de déplacements préférentiels par certains animaux, dont certains sont porteurs de graines, pour se mouvoir dans les paysages.

Les haies du bocage sont des traits dôunion qui lient entre eux les milieux boisés et sont utilisées par certaines espèces forestières appartenant à des groupes taxinomiques[6] très différents. Les haies compensent alors en partie la fragmentation importante des milieux boisés des bocages.

En fonction de leur capacité de déplacement et des contraintes dôhabitat, les espèces utilisent des corridors aux caractéristiques différentes. Des corridors sont des habitats pour certaines espèces, des barrières infranchissables pour dôautres. Une même réalité géographique peut donc prendre des valeurs différentes selon les espèces. Le concept de corridor a une dimension plus fonctionnelle que structurelle.
Lôutilisation de corridors comme couloir de dispersion a été montrée chez les insectes, les batraciens, les oiseaux, les micromammifères et les plantes.
La qualité des corridors détermine en grande partie leur utilisation par les différentes espèces. Chez les plantes herbacées forestières, J. Baudry (1985-1988) montre que les haies dôune largeur inférieure à 8 mètres ne sont pas utilisées pour la dispersion de ces plantes forestières.

On peut donc considérer au regard de la carte de la répartition des forêts et des espaces boisés du territoire du Pays que ces derniers sont donc de véritables corridors écologiques disséminés à travers le bocage et permettant lôétablissement dôun lien évident entre ces différents milieux. Il faut se rappeler du fait quôà lôorigine, le bocage est naît dans la continuité de la forêt. Historiquement et écologiquement, le bocage est donc bien lié à la forêt qui lôentoure de près ou dôun peu plus loin selon les spécificités de chaque sous-entité bocagère du Pays.

[6]Définition : Relatif à la taxinomie, la science de la classification des êtres vivants et de toutes sortes dôéléments.

E. Le bocage et lôeau : Vallée du Cher et Vallée de lôAumance

Les vallées du Cher et de lôAumance du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

1) La Vallée du Cher :

a. Le sud de la Vallée du Cher :

Il sôagit de la vallée du Cher, dans la partie de son cours où il sôencaisse en gorges. Côest donc le fond de la vallée qui est relativement étroit et qui suit le cours de la rivière. Au sud, la rivière est la limite du département. Au nord, elle fait coupure en deux zones : les Combrailles dont le bocage est très entretenu et le plateau de Teilhet-Prémilhat aux formes plus aplanies et au bocage plus ouvert et moins entretenu à lôouest. La démarcation de cette unité bocagère est très nette, au niveau de la rupture de la pente entre vallée et plateau.

Le sud de la vallée du Cher se compose des communes suivantes : La-Petite-Marche, Mazirat, Sainte-Thérence, Teilhet-Argenty, Lignerolles, Saint-Genest et Lavaut-Saint-Anne.

- Géologie, relief et morphologie :

La vallée est encaissée aux versants abrupts et rocheux, le Cher épouse un tracé tortueux. Le cours du Cher sôencaisse profondément dans le substrat granitique donnant une vallée au profil en V caractéristique, avec des dénivelées de 150 à 200 mètres. Les pentes sont souvent abruptes et supérieures à 50%.

Lôérosion a dégagé des affleurements rocheux plus durs, formant des escarpements saillant dans le couvert forestier, et qui sont autant de micro-paysages spectaculaires.
Au caractère sauvage et pittoresque de ses gorges dites du Haut Cher, sôajoute un intérêt historique (Château de lôOurs) et biologique (Zone Natura 2000). Ce site comprend quelques prairies de fond de vallée et la forêt alluviale le long du Cher. Il se prolonge jusquôà Montluçon (dans la ville) par les Côtes de Nerdre. Ce site sôétire sur 845 hectares, dont le DOCOB a été validé en 2004 et dont la structure animatrice est le Conservatoire des Sites de lôAllier. Il abrite des espèces aquatiques patrimoniales, liées à la bonne qualité des eaux et des habitats.

- Végétation bordant le Cher :

Lôaccompagnement végétal qui encadre la rivière est très dense et empêche ainsi toute perception éloignée. Lôimportance des dénivelées et des pentes, la maigreur du sol et lôinaccessibilité, ont laissé la part belle à la forêt qui couvre lôensemble des versants. Cette forêt est dans sa grande majorité issue de peuplements spontanés difficilement exploitables. Elle se compose dôune chênaie mixte, avec du merisier, frêne, érableé selon lôépaisseur des sols.
La réalisation de barrages a bouleversé ces paysages, noyant les quelques parties plates et créant des nouveaux rapports entre les versants.

Lôobjectif pour ces milieux est le maintien et amélioration de la qualité de lôeau et des abords immédiats de la rivière. Par la lutte contre les pollutions, un contrôle des prélèvements, et lôencouragement à une gestion économe de la ressource en eau.
Autres objectifs : le maintien de la continuité longitudinale des cours dôeau et des corridors, une gestion raisonnée des berges et de la ripisylve (gestion extensive des prairies). Lôentretien des zones de pelouse sur roches et sur landes, la protection des rebords de plateaux sont également des points de vigilance à développer.

b. Le nord de la Vallée du Cher :

La vallée du Cher située à lôouest du département constitue une coupure topographique majeure qui découpe de part en part le bocage bourbonnais. Cette portion au nord, dôune longueur de 30 kilomètres débute aux portes de Saint-Victor jusquôà sa sortie du département de lôAllier à Lételon.

Le nord de la vallée du Cher se compose des communes suivantes : Montluçon, Saint-Victor, Estivareilles, Vaux, Audes, Reugny, Nassigny, Maillet, Vallon-en-Sully, Meaulne, Urçay, Lételon.

- Géologie, relief et morphologie :

La vallée du Cher traverse la partie ouest de la région naturelle du bocage bourbonnais. Cette dernière est entaillée du nord au sud par le Cher qui forme une basse plaine inondable bordée de lambeaux de terrasses discontinues. Le Cher a découpé les massifs cristallins et regroupé des formations alluviales quaternaires[7] constituées de sols sableux et graveleux. Les sols généralement profonds et filtrants ont conditionné et orienté lôoccupation des sols mise en valeur par des prairies ou des zones cultivées.

[7] Désigne une période géologique récente qui se poursuit actuellement.

- Végétation bordant le Cher:

La végétation qui borde naturellement le cours dœau est discontinue et peu épaisse ce qui permet une vison directe sur lœau. La végétation spécifique des cours dœau contraste par sa nature : saules, aulnes, peupliers, frênesé et sa disposition en cordons sinueux qui est assez représentée entre Reugny et Vallon-en-Sully. En effet, la rivière y est plus sauvage et plus libre et présente un profil anastomosé[8] favorable au développement naturel de la ripisylve. Cette dernière est l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau.
La composition végétale de la vallée a une très grande importance soit par la qualité des arbres et de leurs associations, soit par la densité variable des haies du bocage, soit par les boisements réguliers sur les versants. La qualité et la variété des secteurs arborés sœxplique par :

- Le remaniement perpétuel des crues qui érode des berges, dépose les bancs de sables, abandonne des brasé progressivement conquis par des ensembles ripicoles variés.
- La mise en valeur agricole différenciée qui limite le développement dœune végétation broussailleuse et entretien un bocage au maillage incomplet et des secteurs cultivés.
- Le boisement des ressauts de peupliers en plaine et de résineux sur les versants et sommets.
- Des plantations artificielles de peupliers en plaine et de résineux sur les versants et sommets.

La vallée alluviale accompagnée par le Canal de Berry constitue un élément du paysage remarquable. Le canal très proche du Cher renforce le paysage de bord dœau. Il est bordé de masses dœarbres longilignes et linéaires qui renforcent et répondent à celle du Cher. Il constitue une coupure entre les paysages typiques fluviatiles et le reste de la vallée.

c. Le versant est de la Vallée du Cher :

Il sœagit dœune succession contigüe de petites vallées qui bordent le bocage bourbonnais en limite du Cher. Les petites vallées, aux formes dendritiques, abritent une végétation ligneuse spontanée établie souvent dans la roche. Quelques opérations de plantations de résineux apportent un aspect de paysage de montagne à cette contrée à dominante de feuillus. Entre les vallées, les coteaux sont diversement occupés par le bocage et la forêt.

d. Le versant ouest de la Vallée du Cher :

En pente douce, il offre un paysage composite de bocage, interrompu par lœaboutissement de longues vallées. Il sœagit dœun paysage de bocage à large maille, parfois dégagé, il permet des vues panoramiques sur le Val de Cher. Le bocage est dœâge identique, donc vieillissant simultanément. La densité du bocage est peu sensible à une forestation intégrée.

[8] Définition : Réunion sur une même partie de deux vaisseaux.

Photographies représentatives de la vallée du Cher

Les gorges du Cher aux abords de Mazirat

La Vallée du Cher dans sa partie sud

La Vallée du Cher dans sa partie nord à Nassigny

La Vallée du Cher au niveau de Nassigny

Cl : Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher (pour la partie sud)
Cl : Aurélie BUFFAULT (pour la partie nord)

2) La Vallée de lôAumance :

Longue de 58 kilomètres, elle présente un profil plus ou moins encaissé et possède un environnement naturel de qualité (prairies, coteaux boisés). Pittoresque et à caractère rapide en amont de Hérisson, elle sôélargit et serpente dans un val aux grandes qualités paysagères, jusquôà son confluent avec le Cher à Meaulne. Lôorme pédonculé ou lisse, la bergeronnette des ruisseaux et le cincle sont les espèces les plus remarquables. Située au nord de la Communauté de communes du Val de Cher et de la Région de Montmarault, lôAumance draine un vaste territoire.

La vallée de lôAumance se compose des communes suivantes : Meaulne, Vallon-en-Sully, Hérisson, Venas, Cosne-dôAllier, Tortezais, Murat, Chavenon.

- Géologie, relief et morphologie :

LôAumance traverse de nombreuses formations géologiques qui vont fortement influencer le profil de la vallée. On peut distinguer différents tronçons :

a. Partie en aval de Cosne-dôAllier, à lôest :

De Murat jusquôau nord-ouest de Cosne-dôAllier. La vallée fait un coude et devient axée sud-nord. Elle borde un plateau à recouvrement détritique sablo-argileux. Elle forme une large vallée très ouverte et de faible profondeur. En fond de vallée, présence de sols constitués de dépôts alluviaux humides. Les pentes accusées sont recouvertes de forêts étroites. La rivière est accompagnée dôun cordon végétal très dense qui présente une grande variété dôessences dôarbres et dôarbustes (aulne, tremble, frêne, chêne, sureau, noisetier) surtout à partir de Tortezais. Les haies vives sont très larges et irrégulières, le cordon dôarbres le long de la rivière se confond avec lôensemble des haies.
En aval dôHérisson, la vallée sôélargit, tout en recevant des ruisseaux des vallées adjacentes encaissées et aux versants boisés. Ces vallées sont poursuivies en amont par des haies bocagères.
Cette partie de la vallée de lôAumance offre un paysage forestier où la dynamique de boisement est forte à en juger par la nature et lôâge des essences utilisées.

b. Partie en amont de Cosne-dôAllier, à lôouest :

Du nord-ouest de Cosne-dôAllier à Meaulne. La vallée traverse tout dôabord des formations cristallines avant de rejoindre le Cher sur des sols gréseux. Elle se creuse progressivement, dôun profil en V en amont de Hérisson, elle adopte un profil en U en aval. Sur cette section, la vallée est très sinueuse et la rivière dessine de nombreux méandres et se couvre progressivement de forêts. La rivière se caractérise par son cortège végétal spécifique des milieux humides.
La vallée adopte des profils très différents le long de son trajet et offre donc une grande variété de paysages. En fond de vallée, les vues restent ouvertes sur les paysages naturels du bocage bourbonnais.

Le paysage traversé est celui dôun plateau dôélevage. Lôextérieur de la galerie arborée présente un aspect continu de végétation ligneuse qui ne permet pas dôappréhender le paysage de la rivière. Ce dernier est relativement constant.

Photographies représentatives de la Vallée de lôAumance

La Vallée de lôAumance, au sud, à Chavenon

LôAumance et sa végétation de ripisylve à Tortezais

La Vallée de lôAumance, au nord, à Hérisson

Le cours de lôAumance à proximité dôHérisson

La végétation aux abords de lôAumance, à Vallon-en-Sully

Cl : Aurélie BUFFAULT

F. Synthèse

Voici une synthèse de cette partie sur les tendances et caractéristiques du bocage du Pays, reprenant ses points faibles et ses points forts. Nous terminerons cette partie en prenant connaissance des préconisations mises en avant dans les différentes chartes architecturales et paysagères des Communautés de communes du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher concernant le bocage.

	ATOUTS DU BOCAGE	CONTRAINTES DU BOCAGE
Paysage	Elément structurant du paysage Originalité du paysage lié au relief et à la composition des sols Qualité du paysage	Localement, présence de grandes zones de cultures où le paysage est ouvert
Typologie des haies	Grande diversité du parcellaire et des haies de par leur composition et leur entretien différencié Présence dôarbres remarquables dans les haies comme le chêne, les fruitiers, le châtaignieré	Haies plus résistantes au sud du Pays car essences adaptées au territoire Lôentretien mécanisé des haies ne permet plus la sélection de recrus au sein des haies et les arbres de haut-jet se raréfient
Topographie	Bocage plus dense sur les pentes moyennes	Sur les pentes fortes, les bois ont tendance à remplacer le bocage Sur les secteurs plats, mécanisables, les cultures sôimplantent, les parcelles sont plus grandes et les haies moins nombreuses
Réseau Hydrogra-phique	Les vallées du Cher et de lôAumance favorisent la diversité floristique et faunistique Le bocage favorise le maintien de la qualité de lôeau	Espaces plus sensibles aux pollutions
Espaces forestiers	Répartition des espaces boisés à travers le territoire Le bocage et les forêts remplissent leur rôle de corridor écologique	Le réchauffement climatique menace la présence du chêne pédonculé sur le territoire. Il est sensible au manque dôeau et aux fortes températures
Entretien	Du matériel sophistiqué et adapté permet de gagner du temps	Les anciennes techniques de régénération de la haie se perdent Intensification des méthodes dôentretien qui appauvrit la haie et la fragilise : sur-entretien de la haie. Le matériel utilisé nôest pas toujours adapté car trop onéreux Demande énormément de temps
Agriculture	La présence de lôélevage et des prairies favorise la préservation du bocage et sa densité	Tendance à lôagrandissement des surfaces des exploitations agricoles et des parcelles Bocage menacé par les cultures et les clôtures électriques qui nécessitent lôutilisation de désherbant
Patrimoine et identité	Elément identitaire et patrimonial du territoire	Elément du paysage « habituel » pour sa population
Bâtit	Participe à lôintégration des constructions dans le paysage	Haies encore trop souvent arrachées dans le cadre de nouvelles constructions
Evolution	Bocage vivant qui évolue au fil des saisons et qui nôest donc pas figé	Forte tendance au vieillissement et à sa non régénération Perte progressive en surface et en densité
Cadre de vie	Contribue à la création dôun cadre de vie agréable Borde des chemins propices aux promenades	Son entretien pas toujours adapté
Tourisme	Sa diversité, son cadre paisible et serein peut permettre dôattirer une certaine catégorie de touristes	Elément qui à lui seul ne permet pas dôattirer les touristes sur une période complète de vacances

Tout dôabord, définissons la charte architecturale et paysagère. Il sôagit dôune étude réalisée pour observer les caractéristiques dôun territoire et les expliquer. Elle traite du paysage et de lôarchitecture, c'est-à-dire de tout ce qui est visible et perçu par le regard.
La charte paysagère et architecturale ne figure pourtant, dans aucun cadre réglementaire et nôa donc pas de portée juridique. Elle est inventaire et support de réflexions et dôactions pour les projets dôaménagements futurs. Les préconisations dôune charte sont un outil donné aux communautés de communes et aux communes qui la constituent pour gérer leur territoire et améliorer le cadre de vie de leurs habitants.
Cette charte permet donc dôémettre des préconisations concernant le bocage qui est un élément incontournable de notre paysage.

- **La charte architecturale et paysagère de la Communauté de communes de Commentry/Néris-les-Bains :**

Cette charte a permis dôaboutir à des orientations concernant le bocage. Le thème 1 sôintitule, « valoriser le territoire à travers ses paysages » et il comprend une fiche n°3 « Promouvoir le bocage de Commentry » dont voici quelques éléments :

Un bilan a été dressé : La trame bocagère de la région de Commentry est une caractéristique paysagère forte. Sa grande force est dôêtre encore un secteur où le tissu bocager est dense et bien entretenu. Les bouchures accompagnent le parcellaire. Le contexte bocager arboré crée un paysage à la fois transparent dans son ensemble et cloisonné de place en place. Il offre un juste équilibre de grandes vues dégagées et dôambiances plus intimes. Le paysage sôouvre cependant plus nettement vers le nord, où la trame bocagère tend légèrement à se relâcher.

Voici lôensemble des objectifs que la charte a fixé :
- Créer un « laboratoire » à lôéchelle de plusieurs communes (Hyds, La Celle, Durdat-Larequille, Malicorne, Commentry) pour promouvoir auprès des écoles, agriculteurs, institutions lôintérêt du bocage dôun point de vue, paysager, environnemental, cynégétique et hydraulique.
- Encourager à la restauration des haies et à une gestion adaptée du bocage dans les secteurs endommagés.
- Encourager à lôentretien des haies.
- Plantation et entretien des haies le long des chemins communaux et sentiers de randonnées.
- Plantation des haies dans les secteurs proches de lôautoroute.
- Utilisation de la haie dans les aménagements dôespaces publics ou aires de repos, point de départ de promenades.

- **La charte architecturale et paysagère de la Communauté de communes de la Région de Montmarault**

Cette charte propose un programme dôactions en fonction de différentes problématiques.
Lôentretien actuel ne permet pas de faire face à la dégradation générale du bocage tandis que certaines techniques lôaccentuent. Des actions ponctuelles permettent de replanter ou de régénérer quelques haies mais ce type dôintervention au coup par coup a un effet limité dans le temps.

-Il serait donc possible de mettre en place un plan de gestion du patrimoine arboré à lôéchelle de lôexploitation : diagnostic et définition dôactions à moyen terme.
-Lôutilisation des épareuses par les agriculteurs assure un entretien régulier des haies mais comporte de nombreux inconvénients (déchiquetage des branches, exposition aux maladies, appauvrissement de la haie et uniformisation du bocage). Lôacquisition dôoutils plus performants (lamier, nacellesé) est une solution mais qui représente un certain investissement et un maniement plus complexe nécessitant une formation.
-Il serait possible de faire appel à une entreprise locale qui intervient auprès des communes et des agriculteurs pour lôentretien des haies. La difficulté étant de trouver un partenaire économique. Pour inciter une entreprise à investir dans du matériel moderne et efficace, il faut pouvoir garantir à lôentrepreneur que lôinvestissement sera amorti. Lôavantage étant que les collectivités peuvent faire appel à ce service pour faire entretenir les haies du domaine public contrairement à un mode de fonctionnement de type CUMA.
Lôacquisition de matériel en commun ou non peut également être encouragée notamment par une aide à la formation.

Un autre constat est le manque dôintérêt du monde agricole pour le maintien du bocage :
- Ainsi, il serait envisageable de sensibiliser les acteurs de lôagriculture à la préservation du bocage. Affirmer la complémentarité de la haie et de lôagriculture par une valorisation des productions locales à travers lôidentité bocagère (lôintervention sur une échelle plus vaste que celle de la Communauté de communes est peut-être nécessaire).
- Il est possible dôorganiser une manifestation permettant de sensibiliser le monde agricole à son patrimoine. Par exemple, un concours photographique sur le thème du patrimoine bâti et paysager.

Une autre problématique concerne la disparition des arbres isolés. Différentes possibilités dôintervention sont exposées :

- La modification du mode dôentretien de la haie peut être une solution. Les arbres de haut-jet sont entretenus tandis que de jeunes arbres peuvent être sélectionnés. Par ailleurs, la mise en place dôun programme dôaides à la réhabilitation de haies peut être conditionnée par la taille et la formation dôarbres de haut-jet.
- Parallèlement, un programme de plantations dôarbres isolés (petits alignements, bouquets ou sujets isolés), aux essences diversifiées peut être lancé auprès de lôensemble de la population. Les essences sont à adapter selon les conditions pédologiques et lôexposition : chêne, noyer, pommier, poirier, châtaignier, frêne, mais aussi sous certaines conditions peuplier et saule blanc pour les sites humides.

Dôautres propositions sôintéressent à lôuniformisation et la banalisation des nouvelles constructions et de leurs abords (lotissements, maisons individuelles dispersées, bâtiments à usage dôactivité commerciale, industrielle ou agricole).

- Il serait donc envisageable de mettre en en place une opération de sensibilisation auprès des propriétaires pour les inciter à planter des végétaux à caractère bocager.

Enfin, une dernière problématique concerne lôabsence de prise en compte du cadre bocager dans les aménagements (travaux routiers, lotissements, zones dôactivités, extension de zones constructiblesé).

- Il est proposé de maintenir la trame végétale préexistante et dôorganiser les nouvelles constructions en fonction de la disposition de la végétation déjà en place.
- Il faudrait également accompagner chaque projet dôun programme de plantation adapté aux paysages.

- **Charte architecturale et paysagère de la Communauté de communes du Val de Cher**

Ce document identifie les grands enjeux paysager de ce territoire dont : Préserver, entretenir et faire évoluer de manière exemplaire le bocage et toutes ses composantes (haies, arbres isolés, cheminsé). Ce maillage bocager est un des principaux éléments de valeur et dôidentité de cette Communauté de communes : il compose un cadre paysager de grande qualité qui peut servir de base à un développement harmonieux du territoire (tourisme, accueil de nouvelles populationsé).
Cette charte préconise dôentretenir et faire évoluer le bocage. Pour répondre à cette finalité, il faut répondre aux objectifs suivants :

- Repérer les arbres et les haies à conserver
- Sensibiliser sur la valeur et lôintérêt des arbres et des haies
- Assurer le renouvellement du bocage
- Planter de nouveaux arbres et haies dans certains secteurs

Ainsi, voici les différentes préconisations de cette charte :

- Donner des bonnes conditions de pousse aux arbres existants.
- Entretenir le bocage par des techniques de taille appropriées afin dôassurer son renouvellement.
- Inscrire les alignements et structures végétales remarquables dans les documents dôurbanisme en tant que structures paysagères à conserver.

- **Charte architecturale et paysagère de la Communauté dôagglomération Montluçonnaise**

Cette charte préconise lôentretien et le renouvellement du bocage. Toutes les communes de la Communauté dôagglomération sont concernées en privilégiant les secteurs « vitrines » aux abords des bourgs et villages, bords de routes et des chemins de randonnéeé
Lôobjectif étant de conserver et entretenir les haies qui sont des éléments dôidentité de ce territoire.

- Ceci passe par lôentretien et la préservation des structures linéaires du bocage (haies et murets) qui ne peut relever uniquement des collectivités locales. On ne peut donc agir que par des actions de sensibilisation et dôincitation.
- Lôincitation à la mise en place de ces mesures dans le cadre des Contrats dôAgriculture Durable.
- La mise en place de formations et dôactions de sensibilisation sur les différentes techniques de taille afin de renouveler le bocage.
- La mise en î uvre dôactions exemplaires de la part des communes sur leurs terrains.

Ces actions nécessiteraient de mobiliser la DDAF, la Chambre dôagriculture dans le cadre des mesures contenues dans les CAD.

- **Charte architecturale et paysagère de la Communauté de Communes de Marcillat-en-Combraille**

Ce document comporte un thème sur la gestion de lôespace dans lequel ont trouve une fiche intitulée : « Les haies, le bocage, les arbres : un héritage paysager à valoriser et à entretenir ». Il est constaté que les haies et les arbres sont des emblèmes des Combrailles et que par conséquent, une politique de lôarbre doit être mise en place.
En ce qui concerne les préconisations, cette charte propose une liste de végétaux adaptés aux conditions locales pour les plantations de haies. Une fiche est également destinée à lôentretien des haies. Il a été diagnostiqué que lôentretien des haies est déterminant pour le paysage : laissées trop hautes, elles ferment le paysage et un entretien trop mécanisé ou avec du matériel inadapté abîme les végétaux.

Ainsi, voici différentes préconisations :

- Préconisations techniques

Le broyeur doit être réservé pour la coupe des pousses de l'année et non pour contenir l'extension des haies. Il est indispensable de respecter les époques de sensibilité pour la faune.

- Préconisations d'ordre économique

La taille des haies fait partie des pratiques d'entretien de l'espace rural. Une aide pourrait être apportée pour la création d'une CUMA avec du matériel adapté, notamment lamier, et/ou aides à l'achat de ce matériel.

- Hiérarchie des secteurs prioritaires

Les bords de routes pour des raisons de sécurité mais aussi d'ouverture des vues et des paysages, routes touristiques ;
Abords de bâti remarquable ;
Abords des villages, sauf où la haie peut jouer un rôle de masque ;
Entretien des chemins creux ;

- **Charte architecturale et paysagère de la Communauté de communes du Pays d'Huriel**

Les paysages de ce territoire sont en cours d'évolution : mutations de l'espace rural, développement et transformations des trames bâties. Face à cela, les grands enjeux paysagers sont par exemple : Conserver, entretenir et faire évoluer de manière exemplaire le maillage bocager. Ce bocage composé d'une multitude d'éléments liés entre eux (haies, arbres isolés, cheminsé), est un des principaux éléments d'identité du territoire, un support paysager pour une politique de développement du tourisme, de l'accueil et du maintien d'un cadre de vie de qualité pour les habitants.

Voici les enjeux identifiés dans cette charte concernant le bocage. Les préconisations sont actuellement en cours de réalisation.

Après avoir réalisé un état des lieux de la haie bocagère et avoir mis en évidence ses atouts et ses contraintes sur le territoire du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, nous allons donc maintenant comprendre en quoi le bocage est un élément de notre patrimoine à préserver et à entretenir à travers : son histoire, son évolution et ses différentes fonctions agricoles et environnementales.

Des bovins à l'abri du vent, profitant de l'ombre d'une haie à Venas

Cl : Aurélie BUFFAULT

III. Le bocage, un élément de notre patrimoine à préserver et à entretenir:

Les haies et autres arbres hors forêt font partie intégrante de notre patrimoine rural. Façonnées par lôHomme depuis des siècles, elles diffèrent dôune région à lôautre et contribuent ainsi à la diversité des paysages. Outre ces rôles paysagers et patrimoniaux, les haies jouent de nombreux rôles agricoles et environnementaux quôil est indispensable de prendre en compte aujourdôhui. Constitutif de notre identité, le bocage peut être porteur de développement culturel, économique et contribue donc à la valeur attractive dôun territoire.

A. Histoire et évolution dôun bocage créé et entretenu par et pour lôHomme :

1) Ses origines :

A lôorigine, le paysage était formé de landes et dôune végétation arborescente que les paysans défrichaient et où les animaux paissaient. Les haies les plus anciennes étaient des haies sèches, c'est-à-dire constituées de branches mortes, assemblées en palissades, progressivement colonisées par les végétaux.
Les haies font leur véritable apparition sur notre territoire dès le début du Moyen-âge vers 1 500. A cette époque, les haies ont comme vocation la défense des villages contre les attaques extérieures. Ces pratiques étaient courantes dans tous les pays et de nombreux travaux archéologiques montrent que la haie est lôancêtre des enceintes fortifiées. Le rôle dôenceinte protectrice sera encore présent pendant des siècles. Plus économique quôune enceinte en pierre ou en bois, la haie vive demeure souvent lôoption retenue. En général, la composition des haies défensives était peu variée. Les essences épineuses composaient lôessentiel des haies défensives, comme lôaubépine, le prunellier ou lôéglantier ainsi que toutes les formes de rosiers sauvages. [9]

Le bocage est donc une î uvre de lôHomme et non pas de la nature dont lôévolution sôexplique à travers lôhistoire de lôéconomie agraire. Notre bocage est dôabord apparu autour de Moulins, dans une bande allant de la forêt de Tronçais à Dompierre-sur-Besbre, puis il sôest étendu entre le XVIe et XVIIIe siècle pour former lôactuel bocage bourbonnais. En ce qui concerne la partie ouest du territoire, qui se compose du Pays de la Châtaigneraie, la haie en réseaux ne sôest développée quôà partir de la seconde moitié du XIXe siècle. Ceci confirme le caractère récent du paysage bocager qui sôest constitué dans la zone limitrophe du Berry et du Bourbonnais. [10]

La haie occupe donc dans le Bourbonnais une place prépondérante, en tout cas depuis le XIXe siècle. La haie en réseau caractérise la configuration du parcellaire à lôintérieur dôune zone que lôon appelle bocage bourbonnais. On peut noter que lôon nomme couramment sur notre territoire la haie « bouchure ».

[9] LIAGRE, F., « *Les haies rurales* », p. 12, éd. France agricole, 2006.
[10] PAILLET, A., « *Archéologie de lôagriculture en Bourbonnais* », p. 40, 1995, éd. Créer.

La formation du maillage du paysage bourbonnais correspond au mouvement dôappropriation du sol par la bourgeoisie citadine et la grande noblesse locale, qui rassemble à lôépoque de vastes domaines au détriment des paysans acculés à la vente au XVIIe siècle. Il sôagit également du moment où ce territoire sôest spécialisé dans lôélevage bovin, dans le cadre dôun régime de métayage. Lôélevage a facilité le développement du métayage puisquôil est relativement aisé de partager du bétail entre le propriétaire et le métayer. Ce sont souvent des bourgeois qui investissent dans la terre et possèdent ainsi plusieurs domaines avec différents métayers qui mettent en valeur les terres, sôoccupent des animaux et de lôentretien des haies. La plupart des haies du Pays datent donc du XVIIIe et XIXe siècle.

Ce sera la Première Guerre mondiale qui mettra un terme à la construction du bocage. Plus près de nous, le rôle de la haie comme matérialisation de lôappropriation du sol apparaît dans un mouvement inverse dôaccession à la propriété de fermiers ou de métayers au début du XXe siècle.

On peut distinguer deux types de bocages :

- Le bocage primaire qui se situe dans un contexte dôassolement où une même parcelle peut être en herbage ou en culture. Ce bocage apparaît à la fin du Moyen âge, il sôagit dôune typologie ancienne qui avait pour finalité, le cloisonnement.
- Le bocage herbager ou dôélevage qui est en lien avec la pratique du métayage et qui apparaît donc au XVIIIe siècle avec le développement de lôélevage charolais et le besoin dôenclore les troupeaux de plus en plus nombreux.

Selon A. Paillet, la haie est un ouvrage fabriqué, même si sa croissance est naturelle mais elle apparaît aussi comme le reflet dôune organisation économique et sociale préexistante et son développement sôanalyse dôun point de vue sociologique comme le résultat des mouvements de démographie rurale, des changements de propriété et des évolutions des modes de faire-valoir.

A lôorigine, la haie a été aménagée par les métayers pour répondre à trois finalités essentielles :

- Celle dôune clôture pour enclore les animaux et pour empêcher ces derniers de pénétrer dans les cultures. Elle permet ainsi dôéviter la garde et éventuellement lôobligation de rentrer à lôétable les animaux quôelle enclot.
- Celle dôun bornage. La haie est la signalisation de lôappropriation légale du sol. Elle permet de délimiter les différentes propriétés. Un végétal identifié servait en général de repère.
- Celle dôune « usine » produisant du bois et de la nourriture. Le bois était utilisé pour le chauffage, pour le four à pain et pour le travailler.

Aujourdôhui, ces fonctions sont obsolètes et les haies tendent à avoir des rôles économiques, écologiques et paysagers.

Les essences utilisées pour la confection des haies devaient permettre de répondre au plus grand nombre de finalités dôune haie. Ainsi, le bocage bourbonnais est composé de haies dôépineux pour leur capacité à assurer un rôle de « cage ». De plus, loin des préoccupations purement économiques, le type de sol était un facteur limitant qui conditionnait également le choix des plants :

- Saule sur sol gorgé dôeau
- Frêne, merisier, charme, chêne pédonculé sur sol frais
- Acacia sur sol superficiel et suffisamment alimenté en eau

Cependant, lôaubépine et le prunellier constituent la majorité des espèces employées parce que ces essences ont des meilleures propriétés transformables : capacité à former des haies alignées, peu envahissantes contrairement aux haies de ronces ; leur facilité de travail ; ou encore la possibilité de fournir en plus du bois.
Dôautre part, il arrive que des préférences se marquent entre lôaubépine et le prunellier pour telle ou telle de leurs propriétés : ainsi, quand la haie sert dôenclos, le prunellier, qui conserve ses épines encore deux ans après sa coupe, peut être préféré, par exemple dans les haies sèches ou pour garniture des haies vives, à lôaubépine, qui une fois coupée pourrit au bout dôun an. Mais, lôaubépine qui a la réputation générale de ne pas sôétendre par rejets au pied de la haie, contrairement au prunellier, peut être choisie plus fréquemment dans les haies vives, et grâce à sa longévité elle constitue une borne fiable, dans le cas où la haie sert de limite. Le rôle de borne était assuré par lôaubépine parce quôil sôagissait dôun végétal la plupart du temps planté et non spontané mais également par le chêne notamment dans le bocage central où le chêne y était planté.
A partir de la fin du XIXe siècle, lôaubépine est pratiquement systématiquement sélectionnée pour former les haies vives alors que la proportion dôaubépine et de prunellier dans les haies était à peu près égale. On peut souligner le fait que la ronce et lôéglantier, en revanche, sont répandus dans toutes les haies, mais ils ne semblaient généralement pas avoir fait lôobjet dôun choix spécifique, à cause de la difficulté de leur entretien et de lôinfériorité de leurs propriétés par rapport à lôaubépine ou au prunellier. Les autres végétaux épineux des haies ne faisaient pas lôobjet dôun choix aussi régulier. Une exception dans le bocage des Combrailles où lôon trouve du houx. Toutefois, lôemploi de ces plantes épineuses pour constituer les haies aura un impact concernant lôoutillage pour lôentretien de ces dernières.
Dôautres plantes cette fois non épineuses pouvaient aussi être sélectionnées pour répondre à des types de finalités en général identiques à celles relevées pour les plantes épineuses, mais hiérarchisées différemment : pour les arbustes, la capacité à clore et à fournir du bois de chauffe et pour les arbres, la capacité à fournir du bois de chauffe et dôœuvre, et éventuellement jouer un rôle de borne. Ainsi, lôespèce arbustive sélectionnée le plus fréquemment est le noisetier, qui pousse rapidement, donc fournit beaucoup de bois, et peut constituer une clôture efficace. Le genêt est également très présent dans les haies du nord du bocage.
Les essences dôarbres utilisées le plus souvent dans les haies étaient le chêne et lôorme pour leurs propriétés de combustible, leur facilité de travail, et, en ce qui concerne les chênes, leur durabilité, permettant dôen faire des bornes fiables. Ainsi, la coutume était de dire que « la haie vous parait immobile, côest une illusion. Le vent agit sur elle, la pousse, et lui cèdeé Le chêne ne bouge pas, mais la haie se déplace sous la pression du vent ».
A côté du chêne et de lôorme, on rencontrait aussi fréquemment le saule, qui était choisi en raison de son adaptation aux sols hydromorphes, ou de sa capacité à fournir du bois rectiligne, pour la confection de manches dôoutils notamment. Il était également possible de trouver dans les haies entre autres, des frênes, des charmes et des acacias.

Jusquôau début du XXe siècle, une fois plantées et afin de conserver toute leur efficacité, les haies étaient taillées manuellement à lôaide dôoutils comme le « gouyard ». Il sôagit dôune sorte de serpe munie dôun long manche. La taille sôeffectuait latéralement et sur le dessus ce qui conduit à la suppression des branches et des rejets. Les paysans maitrisaient également les techniques de densification et de fortification des haies pour obtenir un maximum de bois.

Un gouyard

Source : www.google-images.fr

Ils étaient équipés essentiellement de gants et de fourches et utilisaient régulièrement la technique du plessage qui consistait à plier le végétal et le tresser dans la haie pour lôobliger à pousser à lôhorizontale et ainsi redensifier le bas des haies.

Jusquôà la Première Guerre mondiale, les pratiques de plantation et dôentretien de la haie se maintiennent, malgré lôapparition du fil de fer au milieu du XIXe siècle, mais ce nouveau matériau coûte cher et ne fournit pas de bois. Puis, la haie a continué à être entretenue mais les plantations ont été arrêtées. En effet, le charbon concurrence le bois de chauffage, le fil barbelé est de plus en plus utilisé et la généralisation du cadastre remplace le bornage par les haies. Ainsi, les fonctions de fourniture de bois, de clôture et de bornage, assurées par la haie, deviennent caduques. Demeure la fonction dôabri pour le bétail, aussi les arbres alignés sont conservés mais pas toujours la haie arbustive.

La haie bocagère sur notre territoire possède donc une certaine ancienneté à travers son histoire qui peut ainsi être un indicateur de sa qualité.

2) <u>Une rupture en lien avec la modernisation de lôagriculture</u>

En 1962, A. Fel énonçait que « La pièce de base de lôaménagement du sol est la parcelle enclose soigneusement encloseé Les près et les pâtures et souvent aussi les labours sont pris dans les mailles de ce bocageé Lôhabitat du bas-pays montre une dispersion très remarquable, avec de nombreuses fermes isolées quôon atteint grâce à des chemins particuliers, de vastes domaines entourés de toutes leurs parcellesé Les prairies encloses assurent la réserve de foin de lôhiver, les pâtures encloses le pacage dôété sans surveillance ».
Lôauteur analyse le bocage bourbonnais en contraste avec le haut bourbonnais que sont les Combrailles. Il analyse également lôorigine de la mutation agricole toute entière tournée vers lôélevage.

Au XXe siècle, on observe une évolution à travers différents phénomènes :

- La disparition du métayage. La terre ne rapportant plus autant, les propriétaires nôinvestissent plus.
- Lôapparition de lôélevage dôovins et de la céréaliculture.
- Le développement de lôindustrialisation et de la mécanisation fait apparaître la haie comme un obstacle à la modernisation de lôagriculture.

De plus, avec lôapparition du barbelé en 1918, la haie est concurrencée par cette clôture artificielle et perd donc une de ses fonctions originelles. On peut ajouter que les besoins des agriculteurs en bois sont différents et surtout moins vitaux et la haie perd encore un peu plus dôintérêt aux yeux de ces derniers.

Dès 1950, le remembrement a donc entraîné une réattribution des sols. En effet, les propriétés changent de mains et les limites juridiques sont également modifiées. De plus, beaucoup de haies sont arrachées pour permettre au matériel agricole moderne et plus imposant de passer.
Un des buts du remembrement est la réorganisation du parcellaire et un agrandissement des parcelles. Il implique des suppressions de haies, de bandes boisées, de bosquets et de friches, la suppression, lôélargissement ou la création de chemins et des transformations du réseau hydrographique. Ainsi, sôil existe une trame bocagère, sa suppression impliquera des impacts : sur le paysage, sur les milieux biologiques, sur le régime hydraulique et sur la stabilité des sols.

A partir de lôintensification agricole des années 1950, le linéaire va progressivement diminuer. Au début des années 2000, en France, la haie ne représente plus que le quart du linéaire présent en 1900 (Coulon, 2000). Plusieurs raisons expliquent cette brutale évolution :

Avec le remembrement, un grand nombre de haies ont été arrachées et non remplacées. La haie a été considérée comme un obstacle à lôagrandissement des parcelles. Jusquôen 1950, les haies étaient exploitées manuellement. Les agriculteurs en retiraient fourrages, fruits, matériaux de construction, paillages ou bois de chauffage. Avec la diminution de la main dôœuvre, lôaugmentation des surfaces par exploitation et la mécanisation, lôexploitation manuelle des haies, exigeante en temps mais également en énergie humaine, a progressivement disparu. Les haies ont perdu au fur et à mesure leur intérêt économique.

Dans les systèmes dôélevage, la clôture avec du fil barbelé et la clôture électrique, plus faciles à gérer vont rapidement remplacer les haies plessées. De même, les systèmes dôélevage vont progressivement privilégier lôensilage, augmenter le temps de stabulation et ainsi réduire les temps de pâturage.

Avec le progrès technique, les équipements forestiers évoluent et lôarrivée de la tronçonneuse en 1960 améliorera la vitesse des chantiers de déboisementé

Avec lôarrivée du pétrole bon marché de 1950 à 2000, la haie perd une fonction essentielle : la production de bois de chauffage. Le bois nôest plus assez rentable pour assurer lôentretien du bocage.

Lôapparition du drainage en 1970 va permettre de transformer les prairies humides bocagères en parcelles de grandes cultures de plus grande taille.

Le développement des réseaux (routes et autoroutesé) entraîne souvent une diminution du linéaire qui pendant très longtemps nôa pas été remplacé.

La déconnexion des modes de vie joue également un rôle non négligeable. Aujourdôhui, les habitants du monde rural travaillent souvent en ville et ne sôinvestissent plus guère dans le paysage. Lôagriculteur est généralement seul pour entretenir un bocage, même si la mécanisation et lôentretien des haies permet de gérer un linéaire toujours plus important.

Enfin, lôévolution de la PAC en 1992 et son application en France va fortement accélérer la régression de lôarbre rural en général. Lors des premiers textes dôapplication des règlements européens, les surfaces agricoles arborées ne seront pas éligibles aux primes de la PAC. Ce qui aura pour conséquence, un arrachage massif des arbres isolés, haies et bosquets.

Depuis les années 90, le linéaire de haies semble se stabiliser en France. Même sôil sôarrache globalement plus de haies quôil ne sôen replante, on assiste toutefois à un certain renouveau de la haie. Les raisons sont la prise de conscience des rôles de la haie, notamment grâce à de nouvelles mesures répondant à des préoccupations agro-environnementales mais aussi grâce à un nouvel enjeu que lôon croyait perdu : le bois énergie.

3) Des haies bocagères en constante évolution :

a. Le bocage évolue au fil des saisons

Lôentretien du bocage se fait généralement une fois par an, à lôautomne ou en hiver. Les haies sont taillées à hauteur dôHomme. Après la taille des haies, les vues sôouvrent et le dessin des terroirs devient plus géométrique. Au contraire, en fin de végétation, les formes apparaissent plus souples et la hauteur des haies ferme les vues.

En outre, les perceptions, les couleurs et les textures varient selon les saisons : en hiver, quand les arbres et arbustes nôont pas leurs feuilles les vues peuvent filtrer à travers les haies tandis quôen été lôensemble est plus opaque.

b. Le bocage évolue en fonction des propriétaires et de lôentretien

Lôémondage et le plessage sont moins pratiqués. La taille des haies en hauteur et en épaisseur est encore très pratiquée, mais parfois en privilégiant certains secteurs. On a donc une certaine irrégularité qui dépend des stratégies personnelles.

Dôautre part, la taille mécanique facilite la tâche, mais rend plus difficile la sélection des brins qui ensuite deviendront des arbres de haut-jet remplaçant les arbres de la haie. Il semble évident que dans certains secteurs, le renouvellement des arbres nôest pas assuré, ce qui pose des problèmes de pérennité. Quand elle nôest plus entretenue, la haie sôépaissit et se densifie. Elle devient plus haute et opaque, au-delà de 2 mètres de haut, les vues ne sont plus possibles.

c. Le bocage évolue avec les pratiques agraires et le foncier

Depuis ces dernières décennies, le réseau bocager subit de nombreuses mutations :

- Des haies sont coupées pour lôagrandissement ou le regroupement de parcelles.
- Les techniques dôentretien des haies ont évolué : lôutilisation annuelle ou biannuelle des épareuses fait que les haies sont taillées très bas. Les pousses sont régulièrement coupées et le renouvellement des arbres ne se fait pas. A terme, le risque est la disparition des grands arbres dans le bocage : aujourdôhui, on trouve peu dôarbres de tailles intermédiaires, il y a soit des grands arbres, dôun âge déjà bien avancé et sur lesquels on peut déjà observer des descentes de cimes, soit la haie basse.
- La technique traditionnelle du plessage des haies a quasiment disparu. Avant, lôagriculteur taillait ses haies et disposait des branches coupées dans la haie en veillant à lôorientation du venté Cette technique permettait de renforcer les haies et de mettre en place de véritables clôtures végétales pour le bétail.
- Des mesures de protection et dôentretien des haies étaient prévues dans le cadre des Contrats Territoriaux dôExploitation (réglementation de la date de taille, engagement de lôagriculteur à entretenir un linéaire donnéé). Les Contrats dôAgriculture Durable ont remplacé les CTE. Certaines mesures ont été reprises mais les moyens financiers sont plus limités.

Ces évolutions du bocage ont un impact sur les paysages :

- Les haies basses ne structurent pas autant le paysage que les haies mixtes ou les haies composées d'arbres de haut-jet. La lecture du maillage est plus difficile.
- A l'inverse, l'épaississement des haies finit par donner des formes proches du taillis. Bocage et boisement finissent par se confondre ponctuellement.
- Dans certains secteurs la coupe des haies crée des paysages ouverts.

4) Aujourd'hui, un bocage vieillissant qui se dégrade :

De nos jours, l'entretien des haies bocagères s'effectue au broyeur agricole. Son emploi permet un gain de temps certain et il a permis le maintien d'un maillage encore relativement dense, malgré la diminution de la main d'œuvre sur les exploitations agricoles.

Cependant, l'entretien courant actuel n'est pas suffisant pour pérenniser le bocage. Différents problèmes se posent :

- Les arbres de haut-jet vieillissent et la taille systématique sur le dessus rend difficile le renouvellement naturel des arbres de la haie, par la sélection de jeunes tiges.
- La haie basse se dégrade : les haies ont naturellement tendance à se dégarnir à la base, phénomène accentué par une pression plus importante du bétail. Souvent, des trous se forment à l'ombre d'un vieil arbre peu ou non élagué. Ces vides ne sont pas bouchés et les haies tendent à s'appauvrir.

Les moyens à mettre en œuvre pour rénover le bocage représentent des contraintes relativement lourdes pour des agriculteurs de moins en moins nombreux et avec des superficies d'exploitation qui augmentent.

Le bocage bourbonnais souffre cependant beaucoup moins de destruction que de dégradation. En effet, l'intensification des méthodes d'entretien et l'utilisation anarchique des broyeurs engendrent l'appauvrissement des haies, et les fragilisent. Ces dernières sont réduites à la seule fonction de limite de parcelle du fait d'une taille systématique à un mètre de hauteur, et éprouvent des difficultés à se maintenir du fait des traumatismes subis. Seules les espèces les plus résistantes et les plus adaptées aux tailles subsistent, la diversité s'amoindrit.

En parallèle, on assiste à la disparition des formes traditionnelles du bocage : haies basses ponctuées d'arbres (chêne ou frêne). La mécanisation de l'entretien ne permet plus la sélection de recrus au sein des haies et les hauts-jets se raréfient. Les arbres morts sont également éliminés de manière systématique.

Le bocage s'impose en témoin du passé bourbonnais, de son système agraire original, de son activité traditionnelle d'élevage. Il est un élément à part entière du patrimoine de ce terroir, dont il est l'image de marque.
Selon B. Lizet en 1987, « Plus encore que le révélateur d'un certain nombre de façon de faire, les paysages expriment ce qui relie entre elles les pratiques matérielles, les rapports sociaux, les représentations symboliques et finalement, tout ce qui contribue à modeler une culture locale ».

B. Les nouvelles fonctions notamment agricoles et environnementales de la haie :

Les haies bocagères constituent une réponse circonstanciée aux problèmes rencontrés par les sociétés agraires. Facteurs de progrès lorsqu'elles permettaient d'échapper aux contraintes des systèmes d'openfield, les haies ont ensuite été perçues comme un obstacle à la modernisation quand l'agriculture se mécanisait.
Aujourd'hui, les conséquences liées à leur destruction font redécouvrir quelques-unes de leurs fonctions essentielles.
Depuis les années 1980, on s'intéresse à la haie non plus pour ses fonctions originelles qui ont presque disparu mais pour ses fonctions écologiques. Les haies sont considérées comme des garantes de l'équilibre écologique d'un territoire.

Les haies : garantes de l'équilibre écologique d'un territoire

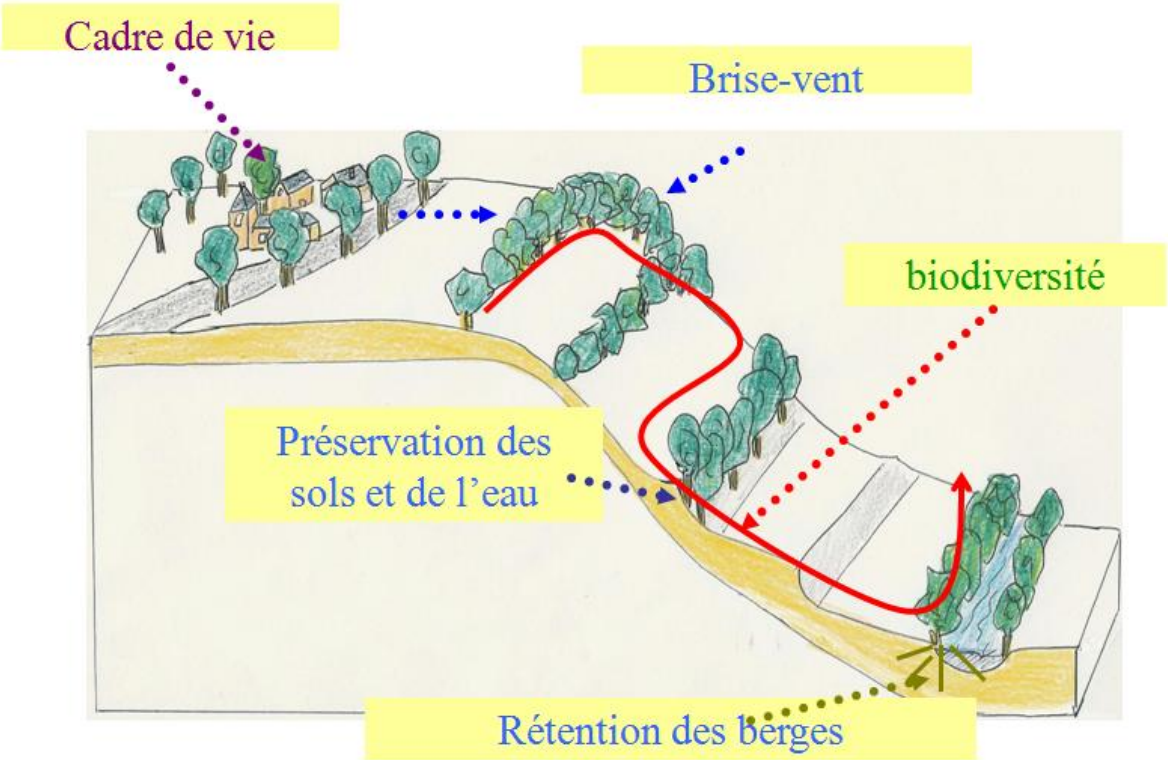

Source : Mission haies Auvergne

1) Lôeffet brise-vent :

a. Un bon brise-vent :

La mise en place dôune haie brise-vent doit se faire rapidement, dôune part pour être opérationnelle après quelques années, et dôautre part pour assurer un bon développement des essences associées à la haie. Mais souvent les essences dites de croissance rapide consomment beaucoup dôeau pour assurer leur développement. De même, en condition de vent extrême, ces essences sont soumises à une forte transpiration et à un assèchement accru. Si la température est basse, lôeffet lié au froid est également plus fort. Il convient donc de sélectionner des essences adaptées aux conditions. Lôintroduction dôessences locales permet de réduire les risques.

Un bon brise-vent diminue de 50 à 75% la vitesse du vent sur une zone représentant 5 à 7 fois la hauteur de la haie. Au-delà, la vitesse est réduite de 30 à 50% jusquôà 15 fois la hauteur des arbres.
Pour assurer une diminution efficace de la vitesse du vent, une haie doit être bien équilibrée entre les arbres de haut-jet, les arbres de taille moyenne souvent menés en cépée et les arbustes à la base. Suffisamment haute et bien garnie à la base, homogène, la haie remplit parfaitement son rôle de brise-vent.

Une haie est également un très bon pare neige notamment au bord des routes puisquôelle évite la formation de congère et protège donc la voirie.

Représentation de lôeffet brise-vent

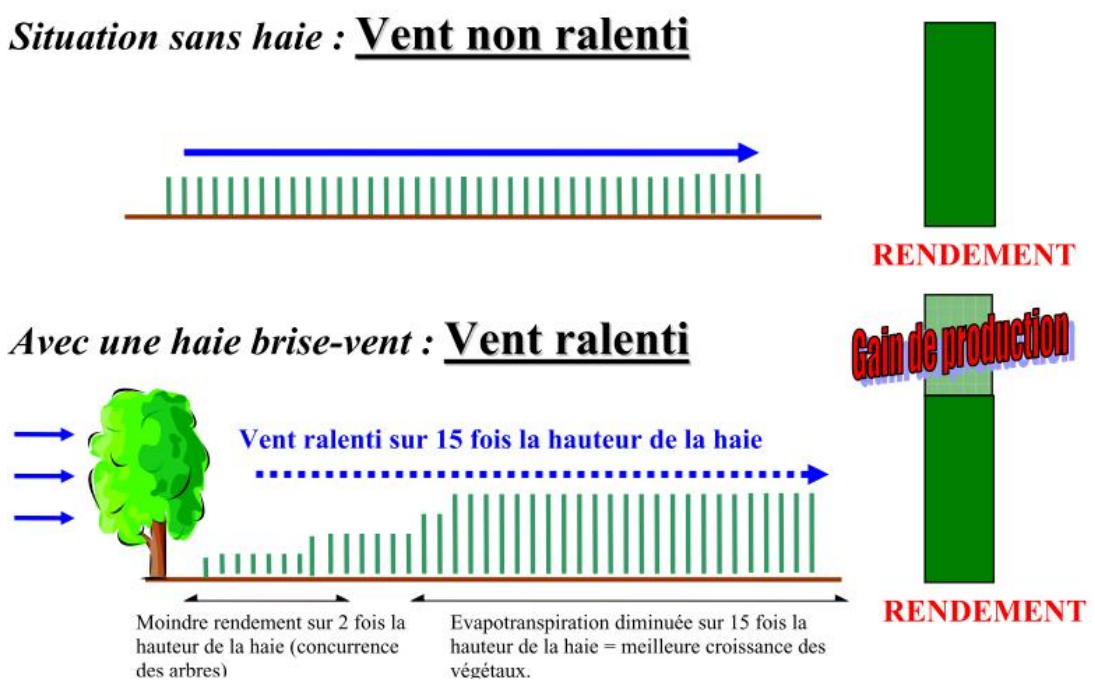

Source : Mission haies Auvergne

Un brise-vent ne doit pas être monospécifique et imperméable. En effet, les haies monospécifiques posent un certain nombre de problèmes en vieillissant, surtout compte tenu de la haute densité de plants au mètre linéaire.
Pour être véritablement efficace, ces associations dœssences doivent constituer un feuillage dense mais lœnsemble ne doit pas être imperméable. Un bon brise-vent ne doit pas bloquer complètement le passage du vent mais le filtrer. Une haie impénétrable faite de résineux compacts occasionne des tourbillons sur les cultures situées à quelques dizaines de mètres de là, provoquant des pertes de rendement notables (Guyot, 1997).

Importance de la porosité : haie imperméable (résineux, thuyas) :

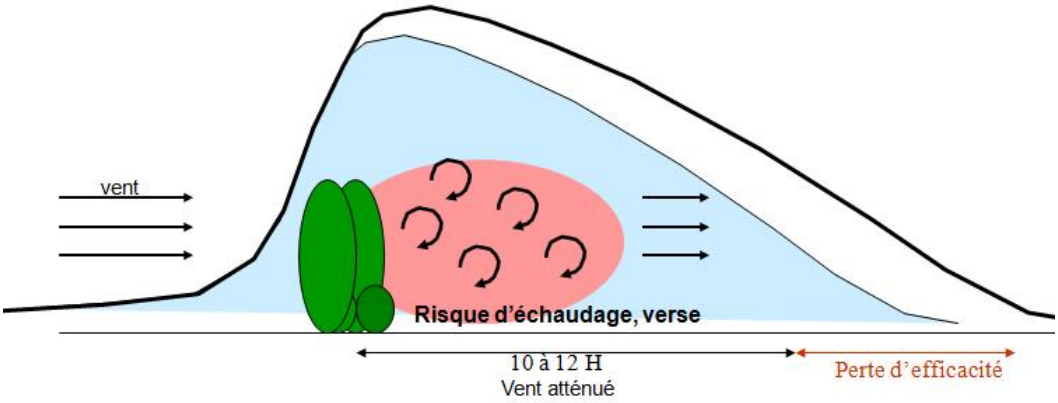

Source : Mission haies Auvergne

Haie dégarnie à la base perd en efficacité :

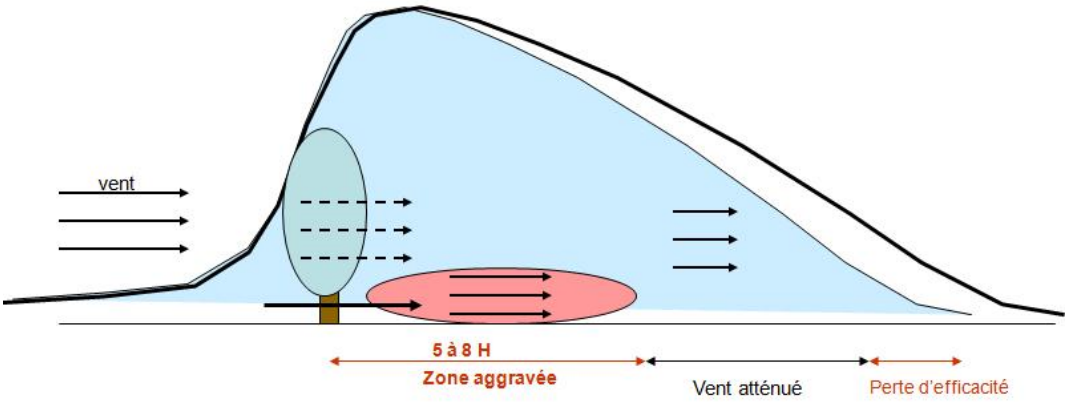

Source : Mission haies Auvergne

b. Une haie bioclimatique

Les haies modifient le micro-climat dôune parcelle. Par temps ensoleillé, on perçoit nettement les zones dôombres qui sôallongent avec la journée à lôest des arbres, ou qui raccourcit à lôouest des arbres après le lever du soleil. En hiver, ces zones à lôouest des arbres sont plus gélives et sont souvent recouvertes de givre ou de neige.

Outre la projection dôune zone dôombre, la haie réfléchit également le rayonnement solaire quôelle reçoit, renvoyant une grande partie vers le sol. Ainsi, la surface au sud des arbres reçoit un rayonnement sur une distance allant jusquôà 4 fois la hauteur de la haie (Soltner, 1985). La haie capte également le rayonnement réfléchi par le sol, quôelle libère progressivement la nuit.

Les haies brise-vent participent au bien-être animal. Il faut savoir quôune haie constituée dôarbres et arbustes feuillus bien dense, protège une surface équivalente à 15 à 20 fois la hauteur de la haie. Les haies permettent dôabriter les troupeaux et les cultures, de réduire le vent et de limiter lôimpact des tempêtes. Cet abri peut ainsi diminuer les maladies pulmonaires sur les jeunes animaux au printemps. Les régions bocagères sont également plus pluvieuses que les régions sans haies. Avec le réchauffement climatique, côest un atout.

Les haies bioclimatiques aux abords des bâtiments, des lotissements permettent également de protéger des espaces, des coursé

Une haie bioclimatique aux abords de bâtiments

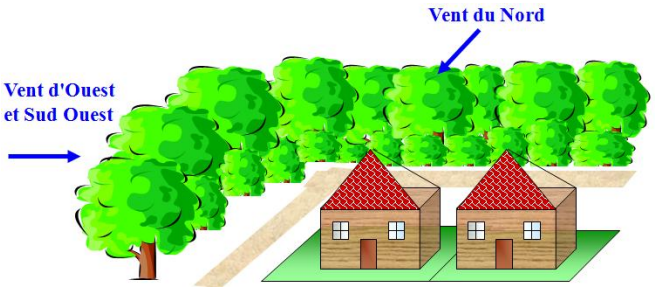

Source : Mission haies Auvergne

c. Limite lôérosion éolienne

Une haie brise-vent permet de diminuer fortement les problèmes liés à lôérosion éolienne. Les haies captent les particules qui volent et protègent ainsi les voiries par exemple.

Illustration dôune érosion éolienne

Source : Mission haies Auvergne

d. La haie comme réductrice dôodeurs et de mouches

La haie permet de réduire de 40 à 60% les odeurs et limite également le nombre de mouches. Deux rangées de résineux (Epicéas, pin sylvestreé) suivit dôune rangée dôarbres feuillus (charmille, hêtre, cognacieré) est très efficace.
Ce principe peut être utilisé à proximité de camping, dôécole, de station dôépuration.

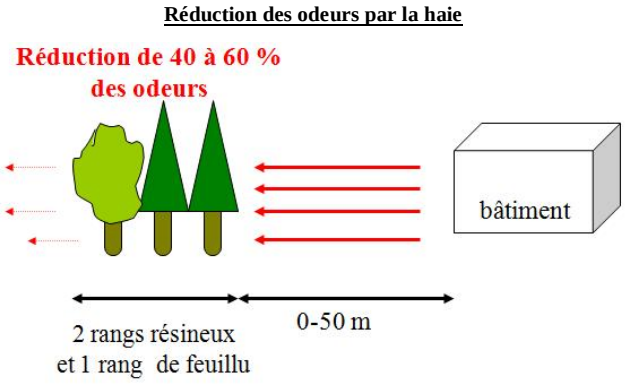

Source : Mission haies Auvergne

e. Des productions agricoles améliorées

Lôeffet sur le rendement est particulièrement mis en évidence en conditions pédoclimatiques difficiles. En bonnes conditions de culture, lôeffet positif de la haie sur le rendement est plus faible, de lôordre de 10 à 15% (Baudry, 2003). En cas de sécheresse ou de vent, la haie permet de réaliser une production correcte voire supérieure à celle dôune culture pure. De même, sur le long terme, par son action de stabilisation écologique du milieu, lôeffet de la haie est sans doute supérieur face à un système agricole non arboré dont les rendements dépendraient uniquement des apports extérieurs dôintrants et le contrôle des insectes et maladies des traitements phytosanitaires.

En élevage, le moindre piétinement de lôherbe lors des pluies car les animaux se regroupent derrière la haie et circulent peu dans la parcelle peut permettre un gain de fourrage. Il est démontré par lôINRA que le rendement en lait ou en viande est augmenté de lôordre de 20% entre des animaux exposés au vent et des animaux abrités du vent.
Au pied de la haie, le rendement est diminué (concurrence des arbres pour lôeau et la lumière), mais sur le reste de la surface protégée (15 fois la hauteur de la haie), le rendement est augmenté car les végétaux transpirent moins pour lutter contre le dessèchement par le vent et donc utilisent mieux lôeau pour produire la biomasse. Ceci entraîne une augmentation des rendements dôenviron 35% sur une surface protégée dû au moindre dessèchement des plantes.
Lôeffet brise-vent limite également les problèmes de verse sur céréales et le déchirement des feuilles en cultures maraîchères. Enfin, une haie brise-vent capte la chaleur le jour et la restitue la nuit, permettant de gagner en précocité au printemps et de limiter les gelées.

2) Préservation des ressources en eau :

Les haies implantées perpendiculairement au sens de la pente jouent un rôle de rétention de lôeau à lôéchelle du bassin versant. Une haie sur talus fonctionne comme une éponge: elle ralentit le ruissellement des pluies, facilite lôinfiltration de lôeau dans le sol et stocke lôeau, ce qui est important pour la préservation des nappes phréatiques et des sources en eau potable. Ces haies limitent également lôintensité des crues de rivières.
Lôeau stockée est ainsi disponible pour les cultures, notamment lôété et alimente les sources (point dôabreuvement).

Le stockage de lôeau lié à la haie

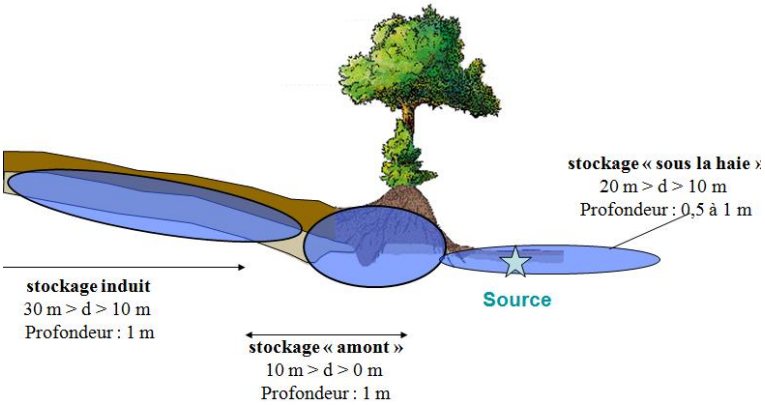

Source : Mission haies Auvergne

3) Accroître la protection des sols contre lôérosion :

Les haies permettent de diminuer lôérosion des sols. Par exemple, la perte de 11 à 86 tonnes de sol par hectare et par an sur un terrain cultivé suite au ruissellement.
Aussi, les haies participent à lôaugmentation des réserves en eau du sol disponible pour les cultures (rendement augmenté) car une haie sur talus stocke jusquôà 5 mètres cube par mètre de haie (stockage sur 1 mètre de profondeur dans le talus et sur 40 centimètres de profondeur sur 10 à 20 mètres en amont de la haie).

Pour planter une haie rétentrice de sol, il est important de choisir des essences au système racinaire varié : pivotant, fasciculé ou superficiel.

Trois systèmes racinaires :

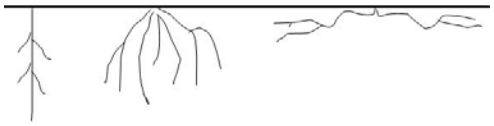

Source : Mission haies Auvergne

Coulées boueuses de terres cultivées : comblement des fossés

Source : Mission haies Auvergne

La haie exprime son rôle anti-érosif à différents niveaux : En freinant le ruissellement de lôeau de pluie, les haies stockent la terre en amont et limitent lôérosion superficielle des sols en aval. La disposition de la haie selon les courbes de niveaux et sa plantation sur talus sont des conditions essentielles pour obtenir des résultats efficaces en termes de maintien des sols. Un autre élément clé est la constitution de mailles bocagères pour emprisonner lôeau dôécoulement en la forçant à sôinfiltrer.
De plus, lors des phénomènes de crues des rivières, un maillage bocager important va favoriser lôétalement de la crue et limiter ainsi sa force érosive. Lors de la décrue, les haies vont favoriser le dépôt des alluvions[11] en piégeant les éléments fins issus du milieu cultivé transportés dans lôeau. Ces particules riches en matière organique vont enrichir le sol de la haie en amont.

[11] Définition : Dépôt de sédiments charriés par les eaux.

Les haies implantées perpendiculairement au sens de la pente ont un impact positif sur la régulation du débit des cours dôeau (effet tampon qui ralentit lôécoulement des eaux de pluie et permet une meilleure pénétration de lôeau) et augmentation des réserves des nappes phréatiques. Les sources et les bassins versants sont préservés. Les talus du bocage fonctionnent comme des éponges, alimentant ainsi les sources.

Il faut tenir compte du fait que lôérosion finit par avoir un coût important pour les agriculteurs. Chaque orage signifie une diminution de la fertilité par la perte de terre riche en matière organique. Mais cette perte de terre sôexprime également par un coût direct de remise en état des bouts de parcelles ou de curage des fossés.

4) Limiter les pollutions et recycler les éléments minéraux :

Une haie capte 85% de lôazote lessivé :

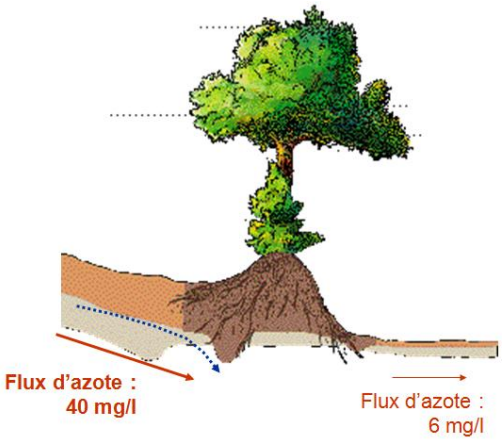

Source : Mission haies Auvergne

Une haie permet de capter 85% de lôazote lessivé. Ainsi, certains S.A.G.E., ont préconisé la plantation de haie.
La haie ripisylve joue un très grand rôle dans lôépuration des eaux dôécoulement. Proches de la nappe et en milieu humide, les arbres et arbustes enclenchent un processus de dénitrification souvent très efficace. Etant le dernier filtre et épurateur à nitrates et phosphates qui ruissellent vers la rivière, une haie située en ceinture de zone humide dénitrifie 70 à 100% des nitrates de la zone humide.
Elles permettent de maintenir très efficacement les berges. Par exemple, une haie de saule de 20 ans résiste 4 fois mieux à lôarrachement de la berge quôun enrochement.
Elles favorisent la vie aquatique en augmentant le taux dôoxygène dissous dans lôeau, indispensable pour les poissons et en offrant abri et nourriture pour la faune aquatique.

Une haie a la capacité de filtrer les nitrates. Cependant, celle-ci va fortement dépendre de la quantité de nitrates présente dans le sol. Dans des sols fréquemment engorgés mais sur de courtes périodes, une haie dôune dizaine de mètres de largeur peut absorber jusquôà la totalité des nitrates présents (Pinay, 2000). La présence dôun fossé où lôeau circulerait lentement peut être un facteur facilitant la dénitrification.

Enfin, on peut dire que les haies sont de grandes « dépollueuses ». Les haies permettent de puiser le carbone, elles captent les nitrates excédentaires provenant des cultures voisines et détruisent les molécules chimiques des pesticides

5) Les haies sources de biodiversité et dôéquilibre écologique:

Les haies sont sources de biodiversité. Ce mot est apparu lors de la conférence de Rio en 1992. Il désigne toute les formes de diversité du monde vivant, depuis la diversité des espèces, la diversité génétique intraspécifique, jusquôà la diversité des systèmes écologiques, des milieux, des paysages.

a. Un refuge pour les espèces végétales et animales

De nombreux animaux vivent dans les haies ou circulent le long de celles-ci pour se déplacer dans la nature, on parle alors de corridor écologique. Les haies bocagères participent ainsi à lôéquilibre de la faune.
Les cultures dôaujourdôhui sont désherbées et traitées, elles hébergent moins dôinsectes auxiliaires. Une haie de flore variée abrite et nourrit ces insectes utiles, et les oiseaux qui sôen nourrissent.
Les haies possèdent de nombreux vieux arbres à cavité, plus quôen forêt traditionnelle traités en têtards, qui est une source de biodiversité pour la chauve-souris par exemple.

La haie : attrait permanent ou saisonnier pour de nombreuses espèces

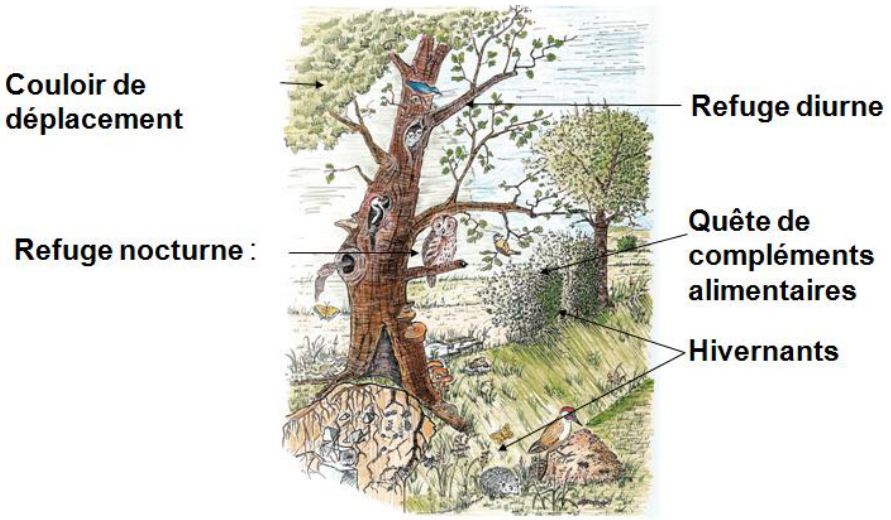

Source : Mission haies Auvergne

Le rôle biologique de la haie est essentiel pour les végétaux et les animaux qui y trouvent nourriture, abri et lieu de reproduction, mais aussi pour les hommes qui profitent de ce réservoir dôinsectes pollinisateurs. La haie est donc un refuge pour nombre de plantes et dôanimaux. Les plantes se répartissent en quatre strates : la strate arborescente, la strate arbustive, la strate herbacée et la strate muscinale (les mousses). Le rideau dôarbres et dôarbustes, plantés par lôHomme, arrête un grand nombre de graines, emportées par le vent, qui germent au pied de la haie. Aussi, la richesse floristique est très importante. Lôensemble des plantes constitue la base de la pyramide alimentaire de la haie car toutes fournissent, souvent en grande quantité, racines, tiges, bourgeons, feuilles, fleurs, fruits et graines. Les fleurs, par leur nectar et leur pollen, attirent de nombreux insectes butineurs qui contribuent ainsi à la reproduction de ces plantes. Les autres parties des végétaux servent de nourriture aux animaux herbivores et granivores, quôils soient insectes ou leurs larves, des oiseaux ou des mammifères de la famille des rongeurs.

Pyramide alimentaire

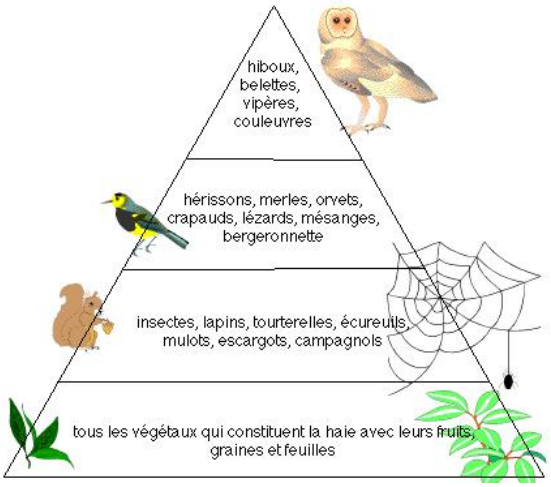

Source : INRA dossier écosystème de la haie

A leur tour, ceux-ci sont la proie des animaux insectivores et carnivores qui se situent au sommet de la pyramide alimentaire comme le renard et les rapaces.

Outre lôapport de nourriture, la haie, par son couvert végétal constitue lôendroit idéal pour se cacher une heure ou une nuit, ou bien hiberner pendant la mauvaise saison, ou bien encore se reproduire au printemps et en été. Plus la végétation est dense et variée, c'est-à-dire comportant toutes les strates et de nombreuses espèces, plus la faune sera riche. La diversité des oiseaux nichant dans la haie est remarquable : la huppe et la chouette chevêtre occupent les trous, creusés dans les vieux arbres, par le pic vert et lôépeiche ; la pie-grièche écorcheur et la linotte mélodieuse préfèrent les arbustes buissonnants ; le traquet pâtre et le bruant jaune nichent le plus souvent sous une touffe dôherbe ou au pied dôun buisson. Les oiseaux ne sont pas les seuls à bénéficier de la haie qui accueille aussi amphibiens, reptiles et mammifères.

Il faut savoir que la structure et la physionomie de la haie joue un rôle important dans la composition des peuplements végétaux et animaux. Les paramètres comme la largeur, la hauteur, le nombre de strates dôune haie influent aussi bien sur la qualité des habitats de la haie (microclimat, abrié), que sur la quantité des habitats disponibles (volume de végétation, hétérogénéitéé), ou la qualité et la quantité des ressources disponibles. Ainsi, plus la végétation de la haie sera haute, large et dense, plus les conditions micro-environnementales seront proches de celles des milieux forestiers. Dans ce cas, les peuplements pourront contenir plus dôespèces dôambiance fraîche voire dôespèces forestières.

La haie sôobserve au fil des saisons. Au printemps, la haie sert de poste de chant à tous les oiseaux mâles qui y ont élu domicile, en général perchés au faîte des plus hauts arbustes et des arbres. Pendant ce temps, les femelles sôactivent discrètement à bâtir le nid qui abritera la future famille. Le hérisson sort du long sommeil hivernal, en quête de vers de terre et de mollusques. Les insectes butineurs se délectent des fleurs des arbustes comme celles de lôaubépine, du prunellier, du cornouiller sanguin et du sureau noir. Renoncules et ficaires ouvrent leurs corolles jaunes, les pâquerettes sôéparpillent en bouquets blancs tâchés de rose, les véroniques forment de petits tapis bleus. Les plantes grimpantes partent à lôassaut des arbres et des arbustes : lierre, chèvrefeuille sôenroulent le long des troncs ou des branches ou bien sôagrippent par des vrilles.
En été, les fleurs du printemps se sont transformées en fruits noirs ou rouges, dôautres plantes fleurissent à leur tour : ronce, chardon, liseron, chélidoine et de nombreuses ombellifères comme la carotte sauvage et la berce commune. Le soleil fait sortir lézards et serpents, mais aussi les papillons et les sauterelles. Les jeunes oiseaux sôenvolent du nid et les jeunes mammifères quittent le gîte ou le terrier où ils ont vu le jour. Les oiseaux adultes sont maintenant silencieux et changent de plumage.
En automne, les fruits abandonnent : noisettes, mûres, prunelles, cynorhodons sont consommés par nombre dôoiseaux et de mammifères afin de se constituer des réserves de graisse pour lôhiver. Les araignées laissent admirer leurs toiles auxquelles sôaccrochent les insectes ou les gouttes de rosée et de pluie. Le hérisson, le loir et le lérot cherchent un abri pour hiberner sans être dérangés.
En hiver, des oiseaux venus des pays froids ainsi que les oiseaux sédentaires comme les mésanges se groupent afin de trouver plus facilement les fruits restants. Le renard et la belette furètent au pied de la haie en quête de campagnols et autres petits rongeurs. Le noisetier, avec ses chatons jaunes, égaye la haie dénudée.
Ainsi, il est très important dôavoir des haies avec des essences diversifiées avec des arbres et des arbustes qui produisent des bais à différentes périodes de lôannée.

b. La haie en tant que corridor biologique

Une haie isolée aura un faible impact sur la biodiversité si elle est complètement isolée dans une parcelle agricole. Sa connexion avec dôautres éléments naturels comme les autres haies, les bosquets, les forêts mais aussi les rivières ou étendues dôeau, multipliera la biodiversité présente dans les différentes strates qui la composent.
Les corridors sont des éléments de connexion biologique entre deux ou plusieurs habitats écologiques. Pour certaines espèces comme le lézard vert qui ne sôéloigne pas à plus de 200 mètres dôune haie, le maillage de cette dernière est donc très important.

c. Haie favorisant les auxiliaires des cultures et le contrôle de ses ravageurs

Les haies hébergent des auxiliaires des cultures comme la coccinelle par exemple qui va permettre de contrôler lôévolution des ravageurs des cultures comme le puceron. Cependant, pour être efficace, la coccinelle doit hiverner sur place, dans les haies.

Tableau reprenant quelques ravageurs des cultures et leurs prédateurs des haies correspondant

Ravageurs	Prédateurs	Essences (terrain acide)
Acariens phytophages	Coccinelles, acariens prédateurs, chrysopes	Tilleul, viorne obier
Pucerons	Staphylins, coccinelles, mirides, syrphes	Merisier, tilleul, érable champêtre, viorne obier
Psylles	Chrysopes	Cornouiller sanguin
Cochenilles	Coccinelles	Tilleul, merisier, sureau noir, érable champêtre
Chenilles	Chrysopes, mésanges	Merisier, tilleul, cornouiller sanguin
Limaces	Staphylins	Erable champêtre, cornouiller sanguin

Source : Mission haies Auvergne

Lôepisyrphus balteatus

Lôepisyrphus balteatus consomme 160 pucerons, des épis et 420 aphis pomi pendant sa courte vie.
En fait, il sôagit de la définition de lôéquilibre écologique dôun système entre prédateurs et proies, la présence de lôun est conditionnée par lôautre.

d. La haie cynégétique

Un autre aspect de la biodiversité est la possibilité de constituer des lieux intéressants pour la faune sauvage et notamment le gibier. De nombreux agriculteurs connaissent les atouts cynégétiques de la haie. La haie est vivante et les animaux lôoccuperont à différents moments de lôannée, pour leur alimentation ou leurs besoins de reproduction. En zone agricole non arborée, il suffit dôinstaller quelques centaines de mètres de haies pour faire revenir gibier à plumes et à poils.

Les différentes strates de la haie jouent un rôle distinct et ciblent des populations différentes (ONCFS, 1998). Ainsi, la strate basse au pied de la haie favorise la nidification au sol de plusieurs espèces dôoiseaux. Les arbustes et arbrisseaux, souvent épineux, offrent abri et nidification aux oiseaux. Ces derniers cherchent refuge ou repos sur les branches des arbres de moyenne et haute taille. Les arbres sont des lieux de communication et de reproduction.

Lôaménagement des haies, comme les talus ou les fossés de drainage, vont permettre à certains animaux de creuser leur terrier plus facilement. De même, la mise en place de passages réguliers au milieu des haies longues facilitera le déplacement des mammifères ou des faisans.

La haie champêtre peut abriter des mammifères de grande taille, si elle est suffisamment large. Pour la nidification au sol de certains oiseaux comme les perdrix et les faisans, lôidéal est de mettre en place des bandes enherbées au pied des arbres de 5 à 10 mètres de large.
Lors de lôimplantation de la haie, il est vital de maintenir un bon équilibre entre strate haute et strate arbustive. De plus, la présence dôarbres à baies ou à fruits favorisera la présence de grives ou de passereaux mais également de rongeurs ou de sangliers (glands des chênesé).

e. Des haies mellifères pour favoriser la pollinisation des insectes

Les arbres et arbustes mellifères mais également les fleurs des herbacées vont offrir pollen et nectar aux insectes floricoles comme les abeilles et les bourdons. Aux abords des champs, lôactivité des pollinisateurs ne se limite pas aux essences de la haie. Cette activité va sôétendre aux cultures.
Voici quelques essences mellifères :

- Des saules et des noisetiers pour le réveil des abeilles au printemps
- Erable champêtre
- Tilleul
- Bourdaineé
- Le lierre apporte du pollen en fin de saison

Insecte favorisant la pollinisation

Source : Mission haies Auvergne

6) Des haies productives et source de diversification économique :

Considérées comme des zones dôinculture, les haies sont pourtant productives : piquets, bois de feu, bois dôœuvre, fruits, peuvent être retirés de lôexploitation des arbres. Cependant, lôévaluation de ces productions est difficile. Les haies peuvent apporter une source de revenu non négligeable, que ce soit sous forme de fruits ou de bois. La principale valorisation du bois est le bois de chauffage sous forme de bûche ou de plaquette. Avec les chaudières à plaquettes, il est montré quôune moyenne de 4-5 kilomètres de haie adulte entretenue tous les 15 ans (=300 mètres par an) permet de chauffer une habitation.
Face aux initiatives de valorisation énergétique du bois des haies, certaines mises en garde ont cependant été faites afin de ne pas ignorer les autres fonctions des haies et les processus écologiques sôy déroulant. On peut en effet craindre que la recherche de la rentabilité maximale des haies ne conduise à la généralisation dôun entretien mécanisé et donc parallèlement à une uniformisation progressive de la structure des haies, avec notamment des conséquences néfastes pour lôavifaune.

a. Le bois dôœuvre, un bois précieux de qualité

Il faut savoir que la France importe la presque totalité de sa consommation en bois dôœuvre et les négociants en bois de noyer par exemple doivent parcourir la France pour rechercher des noyers de qualité.
Le choix des essences se porte donc sur des essences qui peuvent se négocier individuellement comme le noyer, le merisier, lôalisier, le cormieré
Cependant, ces arbres imposent un entretien régulier par élagage.

On peut également évoquer lôagroforesterie. Il sôagit de l'ensemble des systèmes et des techniques d'utilisation des terres où des plantes ligneuses vivaces sont délibérément associées aux cultures ou à la production animale sous forme d'un arrangement spatial ou d'une séquence temporelle prenant place sur une même unité de gestion de la terre. Les systèmes agroforestiers sont caractérisés par des interactions écologiques et économiques entre leurs diverses composantes.

Lôagroforesterie dôaujourdôhui sôinspire de celle dôhier, mais sôadapte aux contraintes des exploitations modernes : faible densité dôarbres à lôhectare, techniques dôentretien spécifiques, larges espacements, arbres alignés, choisi pour leur compatibilité avec les cultures, leur valeur ou leur intérêt environnemental.

Les revenus des arbres font plus que compenser la diminution de revenu des cultures due à lôemprise des arbres ou à leur compétition. Pour une densité de 40 à 80 arbres par hectare, la rentabilité est au moins aussi élevée que celle dôune agriculture sans arbre.
Un projet agroforesterie sôinscrit dans une démarche à la fois patrimoniale et entrepreneuriale. Le capital mis en place permet de faciliter la reprise de lôexploitation, de préparer sa retraite ou la transmission de son patrimoine.

b. La filière bois-énergie

La haie produit essentiellement du bois-énergie sous deux formes : le bois bûche et le bois déchiqueté que lôon appelle « plaquette ».
Le bois bûche est de loin le plus utilisé par les particuliers et les agriculteurs. Une alternative récente à lôexploitation sous forme de bûches est maintenant le bois déchiqueté qui permet dôaméliorer le rendement de la production des ressources en bois-énergie des arbres. Les plaquettes sont le résultat du déchiquetage du bois en copeaux de dimension régulière, plutôt de forme rectangulaire.

Bois issu de la haie et destiné à produire de lôénergie

Source : Mission haies Auvergne

Dans un contexte de production de bois-énergie, les tailles et émondages systématiques de la haie ne sont pas conseillés. Dôune part ces entretiens réduisent le potentiel énergétique et dôautre part, les coupes ou recépages périodiques de la haie pour le déchiquetage (tous les 10 à 15 ans) suffisent à maintenir le développement de la haie, sans avoir à intervenir trop souvent.
Pour exploiter le bois, il est préférable dôattendre que la végétation soit hors sève. La période idéale de coupe sôétend de novembre à fin mars.
La fréquence dôexploitation de la haie dépend de la productivité de la haie mais également du type de déchiqueteuse.

Bien souvent, il est préférable de ne pas attendre que les tiges ne dépassent 25 centimètres de diamètre. La fréquence dôintervention est généralement comprise entre 10 et 15 ans.

Lôavantage du bois déchiqueté par rapport au bois bûche est quôil simplifie grandement la récolte du bois de chauffage en réduisant le temps des chantiers de trois à quatre fois par rapport à lôexploitation traditionnelle en buches. Avec des déchiqueteuses à grappin, le volume nécessaire aux besoins annuels est facilement produit en une ou deux journées. De plus, le temps de séchage dure deux à cinq fois moins longtemps pour les plaquettes avant leur utilisation, ce qui permet dôexploiter rapidement du bois coupé dans lôannée. Les plaquettes sont également un combustible facile dôemploi pour alimenter des chaudières automatiques avec une autonomie dôune semaine à plusieurs mois selon les modèles de chaudières et leur système de stockage intermédiaire.
Lôexploitation de la haie en bois bûches conserve cependant sa part de marché par exemple pour lôalimentation des cheminées ou des inserts. Le bois bûche reste une possibilité de diversification intéressante pour lôagriculteur, grâce à lôexistence dôun marché lucratif, notamment à proximité des villes. On observe en effet que le prix du stère lors de ces dernières années suit lôévolution du prix du pétrole. De plus, le nombre de particuliers qui sôéquipe en chaudière à bois à tendance chaque année à augmenter.
Cependant, il faut tenir compte du coût de lôinvestissement que représente un chantier de déchiquetage, qui est sans commune mesure avec un chantier manuel de coupe à la tronçonneuse. Lôinvestissement dans une déchiqueteuse doit se concevoir à plusieurs personnes.

Photographies illustrant la pratique de la production de bois-énergie à partir de la haie

Source : Mission haies Auvergne

c. La haie et la fertilisation de la parcelle :

Les résidus de la haie, riches en protéines, peuvent servir dôapport au compost réalisé sur lôexploitation. La haie est susceptible de fournir autant les matières carbonées quôazotées, dont lôéquilibre est primordial pour la réussite du compost. On préfèrera les résidus feuillus plutôt que des résineux, dont lôacidité nuirait au processus dôhumification.

Importée du Canada, et des expériences agroforestières menées sous les tropiques, lôutilisation du BRF (Bois Raméal Fragmenté) constitue une voie intéressante pour la reconstitution des sols appauvris en matière organique. Le BRF est constitué de copeaux provenant du broyat de jeunes ligneux ou rameaux dôenviron 7 centimètres de diamètre maximum. Ces copeaux sont épandus à même le sol afin de stimuler les processus dôhumification naturelle et dôaugmenter le potentiel de fertilisation des sols.

En réincorporant des résidus dôorigine forestière dans les sols agricoles, on reproduit les mécanismes naturels de la fertilisation en stimulant une humification progressive (Lemieux, 1990).
Un autre avantage mis en évidence sur des expériences de paillage de plantation, côest la capacité des copeaux à maintenir une humidité du sol après les pluies ou les orages. Le BRF joue le rôle dôune éponge qui se gorge dôeau pour la libérer ensuite lentement dans le sol, en augmentant la réserve utile en eau.
Enfin, plusieurs études coïncident pour souligner lôamélioration phytosanitaire des cultures menées en BRF. En effet, lôaugmentation de la biodiversité des sols permet de lutter efficacement contre certains parasites par la compétition résultant de la présence des micro-organismes dont le nombre et la variété augmentent grâce au BFR.
Lôapport de BFR peut donc jouer sur de nombreux éléments et résoudre pas mal de problèmes : diminution du parasitisme, amélioration de la gestion de lôeau et des nutriments, apport dôoligo-éléments, amélioration de la structure physique du solé

Cependant, lôexploitation dôune simple haie peut-elle subvenir aux besoins en BFR dôune exploitation agricole ? La première réponse serait plutôt négative mais doit être nuancée. Pour que la technique du BRF soit réellement efficace, il faut apporter un volume conséquent de copeaux. Il faut compter un premier apport compris entre 150 et 250 m³ par hectare pour avoir un processus dôhumification intéressant pour la parcelle, ce qui représente une couche dôenviron deux centimètres de copeaux. Par la suite, un apport dôentretien tous les 3 ou 4 ans de lôordre de 50 à 100 m³ est suffisant pour maintenir le processus dôhumification.
Le BRF est épandu de préférence à la fin de lôété, après la récolte, sans travail particulier du sol au préalable. Cet épandage peut être effectué au moyen dôun épandeur à fumier classique.

Ces copeaux peuvent également être utilisés pour la litière, et ce dans tout type dôélevage, en particulier bovins, porcins ou volailles. Les copeaux sont un produit naturel, sain, très confortable pour les animaux car ils ne se désagrègent pas immédiatement comme la paille. Leur pouvoir absorbant est plus élevé que celui de la paille ce qui permet ensuite dôobtenir un fumier et un compost plus sec.
Certes, le coût de fabrication des copeaux est plus élevé que celui de la paille (15 à 25ú HT la tonne produite contre 12ú HT pour la paille). Par contre, il devient beaucoup plus compétitif à partir du moment où lôéleveur doit acheter la paille à lôextérieur (entre 40 et 60ú HT la tonne de paille pressée selon les régions).

Une vache sur une litière de copeaux de bois issus de la haie

Cl : Mission haies Auvergne

7) Le rôle patrimonial du bocage :

Arbres émondés

Source : Mission haies Auvergne

a. Les arbres remarquables

Le bocage s'inscrit dans notre histoire et nos traditions dont les arbres remarquables comme les arbres têtards, émondés, ragosses, chapoules sont les témoins. Ainsi, de part la forme des arbres, les paysages sont différents.

b. Les arbres fruitiers

Les arbres fruitiers font véritablement partie de notre patrimoine au regard de nos variétés anciennes locales. On peut citer à titre d'exemple, la poire sucrée vert de Montluçon. Il s'agit d'une variété du Bourbonnais qui a été découverte vers 1812, en plein centre de Montluçon. C'est M. Rochet, jardinier du collège, qui la remarque dans une haie d'un jardin attenant. Cette poire tire son nom du fait qu'elle est juteuse et de première qualité, consommée verte à l'automne.
Ces arbres peuvent être au centre de manifestations à l'image de la fête de la pomme mais également des supports de formation à la taille et à l'entretien dans des vergers.

8) Les haies contribuent à l'identité du paysage du Bourbonnais : paysage et cadre de vie

Intégration des bâtiments favorisée par les arbres

Source : Mission haies Auvergne

Les haies participent à la création d'un paysage champêtre et à la diversité et l'originalité de ce dernier.
De plus, les haies permettent de créer un cadre de vie agréable puisque planter des haies peut être un moyen efficace pour intégrer le bâti au paysage support. On peut utiliser différentes haies suivant les objectifs qu'elle doit remplir : une haie défensive pour sécuriser un parc à proximité d'une route, une haie fleurie, colorée dans un bourgé

Notre Pays est constitué d'une véritable mosaïque de paysages, une mémoire vivante qui retranscrit l'adaptation de l'Homme à son territoire. Le bocage est un élément identitaire représentatif de ce territoire qui participe à offrir à ses habitants un cadre de vie agréable dans des paysages que l'on peut qualifier de traditionnels. Construit par des générations de paysans, le bocage est notre patrimoine vivant, un atout majeur pour notre qualité de vie.

9) Le bocage et le tourisme vert

Dans le cadre d'un tourisme vert, le bocage bourbonnais est une source d'attractivité pour des touristes à la recherche d'un cadre naturel pour leurs vacances.
En effet, nos paysages ruraux sont quadrillés par des haies ce qui permet de créer des espaces un peu plus « intimes », protégés du vent l'hiver et du soleil l'été. Notre bocage constitue un atout de séduction grâce à son caractère verdoyant (haies-vives, bois, prairies…) et sa grande diversité (chemins creux, rivières, fermes…).

Le bocage du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est très varié notamment à travers ses essences, ses structures, sa densité, ses milieux : aquatiques, forestiersé
On peut donc dire que notre bocage peut attirer un certain type de touristes souhaitant être proche de la nature, dans un cadre naturel diversifié où lôactivité physique est présente de façon modérée pour se détendre à lôimage des nombreux sentiers de randonnées qui sont présents à travers notre bocage.

Le paysage bocager est lôimage de marque du Bourbonnais qui mise sur sa ruralité et sa nature de qualité. En effet, le Comité Départemental du Tourisme de lôAllier dans sa communication « LôAllier ma Dolce Vita à moi » propose une thématique « absolument Vital » où les paysages du département sont mis en valeur. Ainsi, le bocage bourbonnais est décrit comme :
« Vallées tendres, collines émouvantes, le bocage bourbonnais dégage un charme presque féminin, une douceur pour le regard que ne vient rayer aucune crête agressive ni anesthésier la molle monotonie des plaines. Le paysage sôhabille harmonieusement de vastes forêts et dôune résille de pâtures séparées par des haies et semées de chênes isolés, géants perdus de quelque bataille oubliée. Avec sa constellation de châteaux et maisons fortes, ses villages souvent restés dans leur jus et accompagnés dôune galaxie de hameaux, le bocage bourbonnais paraît hors du temps, rescapé de lôurbanisation. Un paradis vert et vivant. Veiné de centaines de routes et de chemins, riche de son absence de ville-phare, le bocage bourbonnais est une invitation permanente à lôerrance sans boussole, à la flânerie buissonnière. Il faut se laisser perdre, slalomer entre les briques rouges joliment restaurées et les granges aux porches royaux, les forêts de Bagnolet et Moladier, les châteaux visibles dans presque tous les villages. ».
Néanmoins, le bocage est un élément qui est dilué dans lôoffre du tourisme vert du département, il sôagit dôun élément dôattractivité du paysage parmi dôautres. Le Comité Départemental du Tourisme de lôAllier ne réalise donc pas des communications spécifiques sur le bocage puisque les touristes ne viennent pas simplement pour observer ce paysage. Mais, il est évident que si le bocage disparaissait, notre paysage perdrait tout son intérêt, il est donc indispensable de le préserver pour maintenir le tourisme vert sur notre territoire.

Pour conclure, le bocage bourbonnais est un élément fondamental de notre paysage qui a été créé par lôHomme et pour lôHomme et il en revient à tous, la tâche dôen assurer son développement et sa pérennité. Respecter aujourdôhui ce patrimoine, côest le transmettre demain aux générations futures.

C. Rôle de lôHomme, préservation et avenir du bocage :

Dôune haie utile pour la protection du bétail et des cultures et permettant de fournir du bois, on est passé à une haie essentiellement perçue à travers son rôle écologique et paysager et dont le rôle économique est devenu très différent. Le bocage joue en effet un rôle économique non négligeable pour lôagrotourisme, sans parler de lôimage quôil véhicule, de plus en plus indispensable à la promotion et à la vente des productions locales.

Les haies basses traditionnelles du Bourbonnais présentent aujourdôhui des trouées à la base, les arbres de haut-jet vieillissent et dépérissent fortement (branches mortes, réduction de houppier, haies basses déstructurées à cause de longues années dôentretien à lôépareuse), le bocage souffre également dôune intensification de son entretien.

Des travaux de restauration du bocage sont indispensables dans les secteurs où le bocage est vieillissant. Les restaurer signifie rajeunir le pied des haies, regarnir les trouées et surtout planter des arbres qui, contrairement au chêne pédonculé, seront capables de supporter le réchauffement climatique.

1) La gestion actuelle du bocage : un paysage entre nature, technique et société

Aujourdôhui, la gestion du bocage résulte dôinteractions nombreuses entre plusieurs phénomènes : les uns sont « naturels » (nature du sol, exposition, relief, climaté), les autres sont humains. Ces derniers se décomposent en trois grandes catégories : les facteurs techniques et économiques (système de production, techniques agricolesé), les facteurs juridiques (statut foncier de la haie), les facteurs sociaux (rapports sociaux, dynamique sociale, position socialeé).

Les facteurs naturels jouent un rôle important sur la nature de la haie et par conséquent sur les formes de gestion de la haie. En effet, les outils, techniques et manières de faire dépendent de la composition des haies et de leur morphologie.
Les modes de gestion de taille des haies ont changé et ne cessent de se modifier sous lôeffet dôune transformation radicale des pratiques agricoles et dôune évolution de lôagriculture, renouvelant ainsi le paysage. Dépendant du système de production agricole en place et des techniques qui lui sont liées, la conduite de la haie varie selon les types dôexploitation. Par exemple, on peut opposer les exploitations dôélevage qui ont tendance à conserver le maillage de haies traditionnelles et les exploitations céréalières qui considèrent plutôt la haie comme une contrainte. Placée sous le signe de la mécanisation, de la diminution du nombre dôexploitants, de lôagrandissement des structures dôexploitation, lôévolution de lôagriculture a incité la profession agricole à réaliser des remembrements parcellaires.

Les remembrements parcellaires, échanges à lôamiable ou opérations dôaménagement institutionnalisées, constituent un mode de gestion du bocage. Leurs objectifs sont lôélargissement du maillage, la restructuration du parcellaire et son regroupement. Ce faisant, le remembrement induit une manière de gestion du bocage radicale entraînant la suppression des haies séparant des parcelles travaillées par un même exploitant.

Pour entretenir les talus et contenir les strates arbustives et herbacées autrefois arrachées ou coupées manuellement, lôagriculteur utilise aujourdôhui des désherbants ou une débroussailleuse (mécanique et ou chimique). Dôune manière générale, la gestion actuelle du bocage est caractérisée par le non-renouvellement des espèces arborées : les arbres adultes et les repousses sur les talus sont fragilisés par le débroussaillage, les arbres morts ou abattus ne sont pas remplacés. Côest un facteur lent mais bien réel, qui se traduit par lôinterruption de la continuité du linéaire dôarbres. De plus, lôutilisation du gros matériel agricole met à lôépreuve les arbres.
Cependant, les différences de gestion des structures linéaires boisées ne relèvent pas seulement du registre de la technique. Il est un autre paramètre déterminant appartenant au domaine juridique, côest le statut de la haie. Selon quôelle soit privée, publique ou quôelle se situe en bordure du domaine public, elle est conduite différemment.

2) Présentation des différentes pratiques sur le bocage en fonction des contraintes et des opportunités :

a. Les outils de gestion du bocage et de la haie :

- Le plan de gestion du bocage :

Il permet de cadrer dans le temps et lôespace, les interventions à mener sur le patrimoine arboré sur une exploitation agricole.

Tout dôabord, il sôagit de réaliser un état des lieux qualitatif et quantitatif des haies de lôexploitation. Un inventaire des haies selon leur état dôentretien : haies jeunes, entretenues, dégarnies, vieillissantesé Ensuite, le rôle de chaque haie est défini : limite de parcelle, abri des animaux, environnement de lôexploitation, haie brise-venté Puis, un programme de projet de travaux dôamélioration, prévus selon un calendrier de 5 à 10 ans doit être élaboré (entretien, rajeunissement, réhabilitationé).
Ce plan de gestion aboutit à un chiffrage du coût du projet.

- A partir de ce bilan :

Il sôagit de prévoir les interventions pour :
- Connaître les savoir-faire, les techniques : entretien, régénération, taille en têtards, élagage, sélection de jeunes arbres, bouchage, plantation, recépage et émondage.
- En utilisant les bons outils : les broyeurs, les lamiers, les sécateurs, les scies circulaires, les tronçonneuses.

A chaque outil correspond son intervention.

b. Les essences préconisées :

Pour les plantations, il est conseillé dôutiliser des essences locales pour être en harmonie avec le paysage environnant et pour la résistance de ces dernières. Il est absolument indispensable dôadapter les essences en fonction des conditions pédoclimatiques.

- Les arbustes :

Troène champêtre, charmille, noisetier, prunellier, érable champêtre, cornouiller sanguin, fusain, néflier, sureau, viorne, buis, épine blanche.

- Les arbustes à fruits :

Cassissier, groseillier, framboisier, noisetier, néflier.

- Les arbres de haut-jet :

Erable champêtre, charme, chêne sessile, chêne pédonculé, chêne rouge dôAmérique, frêne, merisier des bois, érable sycomore, orme résistant, tilleul, marronnier, châtaignier (en sol acide), bouleau blanc, saule blanc, aulne (en terrain frais), alisier, acacia, sorbier domestique (et pas sorbier des oiseaux), peuplier tremble (et pas peuplier dôItalie), platane, noyer (sur sol argilo-calcaire).

- Les arbres à fruits :

Pommier, poirier, cerisieré

c. Les techniques de plantation de la haie :

Le travail du sol et le paillage sont deux tâches indispensables.

Illustration de lôaction du paillage et du travail du sol

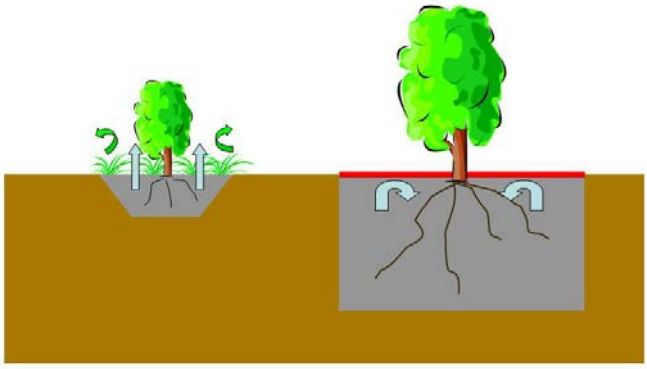

Source : Mission haies Auvergne

Tout dôabord, il faut tenir compte du fait que les bois et les haies sont toujours des associations. Dans les forêts, le chêne rouvre est généralement associé au charme, que lôon exploite en taillis : côest le taillis sous futaie. Les grandes haies bocagères ressemblent aux lisières des bois avec trois étages : les arbres, les arbustes et la flore herbacée. Les haies associées sont plus résistantes aux maladies et se garnissent plus vite. A lôinverse, les haies dôune seule espèce sont plus sensibles aux maladies et se garnissent moins bien.

Autrefois, pour constituer des haies, les « anciens creusaient une tranchée profonde, rectiligne et y plantaient de jeunes arbres élevés en pépinière ou des boutures issues des pousses de haies existantes. Aujourdôhui, pour pallier au vieillissement et à la dégradation du maillage bocager (incendies, sécheresse, arrachageé) différents acteurs du monde rural plantent à nouveau.

Après une pré-étude fondée sur lôobservation de certains facteurs de lôenvironnement (diversité végétale locale, situation géographique, climat, caractéristique du solé) et la prise en compte des objectifs et contraintes de la personne désireuse de planter, on détermine la structure et la composition de la future haie.

Deux structures sont possibles :

- Sur un seul rang : facile à mettre en place
- Sur deux rangs en quinconce : haie plus fournie

La composition de la future haie doit sôinspirer de celle des haies existantes. Les essences locales de pays sont préférables, car adaptées au terroir. Leur association au sein dôune même haie aura pour conséquence de favoriser la diversité biologique.

Une reprise optimale des plants est possible lorsquôon respecte scrupuleusement les différentes étapes de la plantation.

- La préparation du sol, une étape indispensable :

Le sol doit être préparé avec un chisel ou une sous-soleuse en période bien ressuyée (août à octobre). Ce travail en profondeur du sol permet de casser la semelle de labour et favorise lôimplantation des racines. Le décompactage donne des résultats souvent spectaculaires sur la croissance.
Juste avant la pose du paillage, au mois de novembre, le passage dôun outil type herse rotative permet dôameublir le sol et de préparer la plantation sur sol ressuyé et encore suffisamment humide.

- La pose du paillage :

Tout dôabord, les objectifs du paillage sont de limiter la concurrence herbacée au minimum pendant les 3 premières années, de garantir la reprise des plants, de maintenir lôhumidité du sol, de favoriser le développement de la faune du sol qui va enrichir et ameublir la terre de façon naturelle.
Les paillages se posent dès la préparation du sol, pour cela 2 grandes options :

- Les paillages biodégradables : en rouleaux, en bottes, en paillis individuels, en vrac, en couches, tout est possible. Copeaux, écorces, foin, paille, fibres naturelles ou de recyclage, ils se posent avant ou après la plantation. Leur avantage est de disparaître au bout de 2 à 3 ans et de favoriser la faune du sol.
- Les films plastiques : ils nécessitent une mécanisation pour les grandes longueurs. Ils sont très efficaces mais ont le défaut de ne pas disparaître : ils doivent être enlevés au bout de 4-5 ans, ce qui est rarement le cas.

Différentes techniques de protection : bâche plastique, paillage et copeaux de bois issus de la haie

Source : Mission haies Auvergne

- Les conditions pour réussir :

Après la pose dôun paillage biodégradable ou plastique, vient le temps des plantations, de novembre à mars. Il est recommandé de:

- Choisir des essences bocagères locales
- Acheter des petits plants, de 30-50 centimètres de hauteur et de 1 à 2 ans de pépinière avec un bon chevelu racinaire.

- Planter rapidement : les racines dôun arbuste ne doivent surtout pas sécher. Placées dans des sacs en plastique et mis en jauge, vous garantissez leur reprise.
- Rafraîchir les racines : tailler les racines pour favoriser lôémission de radicelles.
- Tremper les racines ou la motte dans un sceau dôeau ou un pralin pour bien humecter le système racinaire.
- Planter en écartant le paillage, en tassant bien pour assurer le contact entre les racines et la terre.
- Arroser et refermer le paillage.

- <u>Coût dôune plantation :</u>

De 1.50 à 5 euros le mètre linéaire en fonction des essences et du paillage choisit, réalisée par vous-même ou par une entreprise.

<u>Tableau récapitulatif des coûts indicatifs moyens observés en France pour 100 mètres de plantation pur (1 plant/mètre)</u>

OPERATIONS	1 rang (2 m de large)	3 rangs (5 m de large)
Gestion par dossier	250ú/dossier	300ú/dossier
Suivi plantation 3 ans	15ú/an	20ú/an
Sous-solage Préparation du sol	10ú 17ú	15ú 20ú
Réalisation dôun talus	155ú	250ú
<u>Plants</u> : Haut-jet Cépée Arbuste <u>Protections</u> Individuelles (haut-jet) Clôture (optionnelle) <u>Paillage (paillis + pose mécanisée)</u> Plastique Toile plissée Feutre végétal Dalle biodégradable Copeaux	 15-40ú 35-55ú 45-75ú 20ú 100 à 500ú 40+70/110ú 60/140+40ú 150/250+40ú 120/180+35ú 150/200+10ú	 45-90ú 105-175ú 135-225ú 60ú 100 à 500ú 80+140/220ú 120/280+80ú 300/500+80ú 240/360+70ú 300/400+20ú
Plantation	100ú	300ú
Rénovation	90 à 130ú	120 à 150ú
Enlèvement plastique	30 à 50ú	40 à 60ú
Enlèvement agrafes	5ú	7ú
Taille recépage et défourchage	15ú	30ú
Coût livraison m³ copeaux	Environ 2ú/km pour 30m³	
Abattage et exploitation arbres dôavenir (1 arbre tous les 10 m)	750ú	1 500ú

Source : Les haies rurales de Fabien LIAGRE

Les haies peuvent également être plantées sur buttes. Les buttes sont de petits talus construits à la charrue. Ces petits talus présentent 4 avantages :
- Lôeau et la terre sont mieux freinées sur les pentes
- Le drainage par les petits fossés latéraux est intéressant en sols humides
- La faune y est à lôabri des orages de printemps
- Le volume de terre fertile est augmenté

Le remplacement du film plastique par le paillage naturel permet de réussir ces plantations sur buttes.

Le désherbage est indispensable les 5 premières années. Quôil sôagisse de haies, de bandes boisées, de bosquets ou dôarbres isolés, sur film plastique ou sur paille, il est impératif :

- En cours de saison, de détruire les vivaces traversant le paillage, par traitement au glyphosate sous cache protecteur.
- En février, chaque année, de traiter 1 mètre autour de toutes les plantations, pour éviter lôenvahissement par lôherbe en avril-mai. Si lôon omet ce traitement, très facile en fin dôhiver, il sera plus difficile de faucher ou traiter lôherbe 3 mois plus tard, au risque de nuire aux jeunes arbres ou de voir leur croissance ralentie.

Lôorientation de la haie a une importance sur lôensoleillement reçu par la culture proche de la haie, sur une distance qui correspond environ à une hauteur dôarbre. Généralement, on observe que pour une haie orientée est-ouest, les cultures au nord des arbres reçoivent peu de lumière et le rendement est très nettement inférieur. Par contre, on observe la situation inverse au sud des arbres avec un sur-rendement qui intervient rapidement.
Lorsque la haie est orientée nord-sud, on observe peu de grosses différences de rendement entre la culture située à lôest et celle à lôouest de la haie.
Le choix de lôorientation est donc un paramètre à considérer lors de la mise en place dôun projet de plantation. Si lôorientation est imposée par la nature du projet (selon limite de parcelle ou courbe de niveau par exemple), on peut établir une zone non cultivée sur la zone où lôimpact est le plus fort. Dans le cas dôune haie orientée est-ouest, lôagriculteur pourra cultiver le plus proche possible au sud des arbres alors quôau nord il pourra conserver une bande enherbée de quelques mètres au nord. Cette bande pourra être utilisée pour le déplacement des machines, ou comme espace de déplacement pour intervenir sur la haie.

d. Les différentes interventions sur le bocage et la haie:

Il faut être conscient du fait que si de nombreuses haies ont aujourdôhui disparu, côest en partie à cause du manque dôentretien qui les a rendues plus concurrentielles et donc gênantes vis-à-vis des cultures riveraines. Lôapparition de moyens mécaniques a permis, pour certains linéaires, de rattraper le retard et de maintenir les haies, mais souvent au prix dôun massacre de la végétation. Depuis, des matériels adaptés et performants ont vu le jour, mais aucun ne cumule les avantages de la taille bien faite et de la polyvalence.

- <u>Lôentretien de la haie :</u>

Lôentretien de la haie est une véritable nécessité pour conserver son efficacité brise-vent, pour valoriser la production de bois et pour maîtriser la largeur et la hauteur des haies.
Lôentretien se fait régulièrement tous les ans ou 2 ans. Latéralement et sur le dessus pour les haies basses (1.50 m en moyenne) et latéralement pour les haies hautes (3 m en moyenne).

Concernant les haies basses et les haies de clôtures. Ce sont des haies à végétation majoritairement arbustive. La présence dôespèces arborées supportant très bien la taille est tout à fait envisageable, voire souhaitable, si la taille est régulière en partie sommitale.
Si lôon veut contenir la haie dans un volume qui peut être très réduit (0,10 m de large sur 0,50 m à 1 m de haut) ou beaucoup plus important (1 m de large sur 6-7 m de haut), lôentretien annuel sur 3 faces est indispensable. Les sections des branches à couper sont réduites si la taille est régulière.

Pour laisser à ces haies une forme moins géométrique, plus naturelle, une taille latérale tous les deux ou trois ans peut suffire à condition que la haie ne comporte que des espèces arbustives car, dans le cas contraire, les espèces arborées vont se développer et éliminer ou concurrencer fortement une partie de la strate arbustive.
Le matériel mécanique recommandé est le broyeur équipé de fléaux, le lamier équipé de couteaux et le sécateur.
Il est conseillé dôentretenir la haie à la fin de lôété ou le début de lôautomne si la taille est annuelle ; en juillet puis fin août, début septembre pour deux tailles annuelles ce qui donne une haie plus fournie et compacte mais, le risque est de perturber fortement, voire de détruire certaines couvaisons.

Concernant les haies moyennes et haies hautes. Ce sont des haies composées de deux ou trois strates : une strate arborée souvent traitée en taillis qui peut aussi être traitée en têtard, une strate arbustive et pour les haies plus hautes, une strate arborée où les arbres sont éventuellement conduits en arbres forestiers. Ces haies équivalent, en structure, aux mélanges futaie taillis ou aux lisières forestières.
Lôentretien se résume souvent à une taille latérale annuelle si les haies sont proches de cultures, une taille latérale tous les 4 à 5 ans lorsque les contraintes générées par les emprises sont plus faibles. Comme en forêt, la récolte du taillis peut être envisagée, tous les 15 à 20 ans selon la nature des espèces présentes. Lôutilisation de produits agro-phytopharmaceutiques est évidemment à proscrire parce quôun traitement dirigé sur une espèce peut sôavérer néfaste pour lôespèce voisine avec les projections de produit ou la circulation de la matière active au niveau des soudures de racines.
Le matériel recommandé est le lamier équipé de soie. Il faut ramasser ou broyer les produits de coupe.
Il est conseillé dôintervenir sur ces haies une fois par an. Le début dôautomne peut convenir. Sôil sôagit dôinterventions moins fréquentes, lôhiver sera la période adaptée, de la chute des feuilles jusquôen février avant la montée de sève.

La diminution du nombre dôactifs agricoles, la mécanisation et le changement des intérêts portés au bocage font que lôentretien traditionnel des haies a fortement évolué. Lôentretien courant des haies sôeffectue souvent au broyeur. Son avantage est sa rapidité et sa simplicité dôutilisation. Une grande densité de haies entretenues a pu être maintenue malgré la diminution du nombre dôexploitants. Cependant, il existe différents inconvénients. Lôarbre devient un obstacle dans la haie tandis que leur renouvellement naturel est compromis. On assiste alors à une disparition progressive des arbres de haut-jet. De plus, la haie nôest plus entretenue à sa base et se dégarnit. Elle est également envahie par les ronces. Par ailleurs, lôutilisation du broyeur déchiquète les branches les plus grosses et le résultat est peu satisfaisant que ce soit sur le plan sanitaire ou dôun point de vue esthétique.

- <u>La régénération : le recépage</u>

Le rajeunissement ou la régénération sont des techniques utilisées quand la haie se dégarnit, pour la faire repartir du pied. On procède peu par recépage.
Il sôagit de couper la haie à environ 10 centimètres du sol avec une scie circulaire ou une tronçonneuse, afin de favoriser le redémarrage des jeunes pousses. Si la parcelle est pâturée, il faut protéger la haie avec des clôtures. Ainsi, la haie se redéveloppe rapidement et constitue un rideau dense et vigoureux au bout de 3 ou 4 ans. Le recépage se pratique tous les 15 ans environ.

Cette technique favorise la diversité des essences en redonnant de la lumière, permettant ainsi la germination de nouveaux arbres. Elle permet également dôobtenir des brise-vent efficaces, des lieux de nidification et dôalimentation pour la faune. Elle favorise aussi la croissance verticale des arbres et peut sôaccompagner dôun regarnissage de jeunes plants dans les trouées.
Il sôagit de la conduite la plus appropriée pour la valorisation en bois-énergie. En encourageant le recépage tous les 12 à 15 ans, on redonne aux haies lôutilité quôelles nôont plus. De plus, le recépage est moins coûteux que les tailles latérales.

- Intervention sur les arbres de la haie : élagage, renouvellement des arbres de haut-jet

Lôélagage se pratique en hiver, hors période de gel, à lôaide dôune tronçonneuse. Il sôagit dôéliminer les branches du houppier. En règle générale, les branches sont taillées sur 5 mètres à partir du pied de lôarbre en gardant la proportion 1/3 de tronc et 2/3 de houppier.
On peut faire référence à la taille en têtard des arbres. Le têtard est un arbre taillé régulièrement, tous les 8-10 ans en hauteur et au même niveau de coupe. Cette taille favorise le rejet de nombreuses branches qui vont aboutir à la création dôune boursouflure, de plus en plus importante. A terme, des fentes puis des cavités peuvent se former et aboutir à une disparition progressive du cî ur de lôarbre, ne laissant vivante que lôécorce du sujet.
Cette pratique aujourdôhui quasiment abandonnée, avait pour objectif la production de bois de chauffage ou de fourrage pour les animaux. Le fait de tailler en hauteur évite justement aux animaux de brouter les jeunes rejets.

Le renouvellement des arbres de haut-jet est une pratique ancienne qui permet dôassurer la pérennité de lôarbre de la haie. On procède par sélection de jeunes tiges dans la haie qui sont susceptibles de devenir des arbres. On peut également procéder par replantation dôessences locales (chêne en particulier) en bordure ou à lôintérieur de la haie. Le jeune plant est tuteuré et protégé des dégâts que pourraient occasionner les animaux.

- Lôancienne technique du plessage

Le plessage est une autre forme dôentretien de la haie champêtre. Le plessage sôest développé et perfectionné avec des techniques inspirées de lôosiériculture : les sujets de plus de 5 centimètres de diamètre étaient exploités, les tiges restantes pliées dans un sens unique, fendue à la base par un coup de serpe pour que la sève continue de circuler dans la tige pliée. Côest une conduite qui avait quasiment disparu depuis les années 1960. Son objectif principal est de jouer un rôle de clôture très efficace. Avec lôavènement des clôtures électriques et des fils barbelés, son usage nôavait plus lieu dôêtre, dôautant quôelle nécessite un savoir-faire et du temps de réalisation. Pourtant, cette technique revient aujourdôhui pour des besoins nouveaux, plus paysagés, en raison de la qualité esthétique de ces réalisations.

Illustration du plessage : cette branche est entaillée, elle continuera à pousser à lôhorizontale

Cl : Aurélie BUFFAULT

e. Lôentretien mécanisé actuel de la haie, ses limites et ses alternatives :

Lôentretien de la haie est le plus souvent réalisé à lôaide dôune épareuse ou dôun broyeur et elles sont taillées tous les ans sur le dessus. Ces haies sont alors de bonnes clôtures mais leur effet brise-vent est très limité et leur productivité en bois est nulle. Les avantages du broyeur sont tout dôabord son faible coût dôacquisition et faible coût horaire moyen. De plus, il sôagit dôun outil polyvalent qui permet un gain de temps puisquôil ne nécessite pas le ramassage des déchets de broyage et le travail est possible derrière les clôtures fixes. Cependant, son principal et non négligeable inconvénient est que le broyage entraîne un déchiquetage de la haie ainsi quôune exposition du végétal aux maladies.

On constate que la haie est sur-entretenue ce qui la fragilise et la conduit petit à petit à sa dégradation et à sa disparition. Il nôest pas rare aujourdôhui dôobserver des trouées dans les haies qui sont directement liées à son entretien qui nôest pas adapté.

Illustration des dégâts occasionnés par lôutilisation du broyeur

Source : Mission haies Auvergne

Pour résoudre ce problème, il serait préférable dôintervenir moins mais mieux. Des outils respectueux de la haie comme le lamier et des barres de sécateurs existent.
Lôutilisation du lamier sôest répandue à partir des années 1995. Composé de 4 à 6 disques de coupe, le lamier réalise une coupe franche, évitant le déchiquetage de lôextrémité des rameaux ou des tiges. La vitesse dôexécution est rapide : on compte en moyenne 1 heure par kilomètre par largeur de lamier. La largeur dôun lamier est en moyenne de 2 mètres. En passant le lamier sur deux hauteurs, il faut compter 2 heures par kilomètre pour le recalibrage dôune haie. Pour des coupes régulières, la vitesse est deux fois plus rapide.
Le sécateur est équipé de deux lames de coupe indépendantes, dont le double sens de mouvement sectionne les tiges dôun petit diamètre. Il agit en fait comme un taille haie classique de petit format couramment utilisé en jardinage, sauf quôici la longueur de coupe est de 2 mètres en moyenne. Il semblerait que la qualité des coupes soit supérieure au lamier à couteaux.

Ce matériel permet des coupes nettes qui ne « fatigue » pas le végétal. Ils permettent également grâce à leur bras hydraulique dôintervenir en hauteur. Lôinconvénient majeur de ce matériel est quôil faut ramasser les déchets de coupe ce qui demande du temps.

Lamier à scies

Sécateur

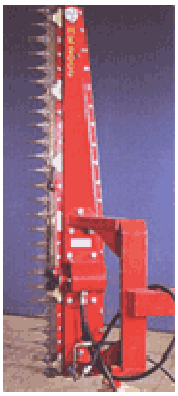

Source : Mission haies Auvergne

Synthèse comparative des outils dôentretien

	BROYEUR/EPAREUSE	LAMIER SCIES	SECATEUR
Hauteur de coupe	1.20 mètres	1.20 à 3.37 mètres	2.20 mètres
Période dôintervention	Fin été à hiver	Hiver	Hiver
Diamètre maximum des Branches	Tout diamètre	3 à 20 cm	10 cm
Fréquence de passage	1 à 2 ans	5 à 10 ans	3 à 5 ans
Vitesse dôavancement	2 à 3 km/h	0.4 à 2.5 km/h	0.4 à 2 km/h
Investissement	5 à 10 000ú	8 à 9 000ú	6 à 8000ú
Coût horaire moyen	30 à 45	65 à 70	60 à 65
Coût moyen ú/km/an	63 à 144	30 à 78	28 à 56
Seuil de rentabilité	100 à 120h/an	200h/an	150 à 200h/an
Maintenance	Durée de vie des couteaux/marteaux : 100h (60 couteaux sur le rotor)	Affûtage des scies toutes les 50h. Coût 15ú	Entretien des lames toutes les 200h environ. Coût 345ú

	BROYEUR	LAMIER SCIES	SECATEUR
AVANTAGES	Pas de ramassage de résidus Facilité de travail Polyvalence	Taille précise pour des diamètres importants (entre 10 et 20 cm) Rémanents pouvant être broyés	Coupe nette, pas de blessure Pas de projection Plus silencieux Rémanents pouvant être broyés
INCONVENIENTS	Passages réguliers Diamètres fins uniquement Bois déchiqueté non récupérable Projections Rémanents broyés pouvant obstruer les fossés Bruyant	Taille non précise pour les branches trop souples avec peu de résistance à la coupe (branches effilochées)	Avancement lent à moyen Coût dôachat Petits diamètres

Pour conclure, on peut retenir le fait quôil est préférable dôacheter lôoutil en fonction des types de haies à entretenir.

3) Deux grands types de critères conditionnent lôintérêt écologique dôun réseau bocager :

- Lôétat du maillage (densité de la haie et nombre de connections entre les haies)

La maille bocagère pour un territoire donné comme une exploitation agricole, correspond à la taille moyenne des parcelles encloses de haies bocagères continues ou quasi continues, totalement ou partiellement fermées. Elle a un rôle prépondérant pour lôaspect paysager dôun site et intervient dans les conditions de circulation de la faune. Lôoptimum de densité correspond à une surface moyenne de 3 à 5 hectares, au-delà lôintérêt du réseau diminue (diversité écologique, protectioné).

La connectivité du maillage permet de mesurer la continuité spatiale dôun réseau de haie dans le paysage. Côest un facteur majeur pour la circulation de la faune. De plus, plus le nombre de connexions entre les haies est important plus la diversité avifaunistique est élevée.

- Lôétat des haies

Lôintérêt écologique dôun réseau bocager réside également dans lôétat des haies présentes dans ce réseau. Plus les haies sont dégradées, plus le réseau aura du mal à jouer un rôle de refuge, de site de nidification ou de corridor biologique pour la faune. La qualité des haies étant mesurée par la qualité des différentes strates qui la composent (strate arbustive et strate arborescente). Lôévaluation de la qualité de la strate arbustive se fait à la fois par les critères de largeur de la haie et de hauteur de la haie. Les pratiques actuelles dôentretien des haies réduisent bien souvent la strate arbustive à son strict minimum que ce soit en largeur ou en hauteur. Si la haie nôest pas assez large et assez haute, elle ne peut remplir ses fonctions écologiques (site de nidification, zone de refuge, dôalimentationé) mais aussi paysagères, de protection contre les vents ou tout simplement de clôture. De son côté, la strate arborescente sôévalue par la présence ou lôabsence dôarbre dans les haies. On considère quôune haie présente une strate arborescente lorsque lôon a au moins un arbre tous les 15 mètres le long de cette haie.

Disparition progressive de cette haie à Vaux

Cl : Aurélie BUFFAULT

4) Les perspectives dôévolution du bocage et ses risques :

Depuis un certains nombre dôannées, le bocage subit des évolutions qui peuvent compromettre les différents équilibres paysagers. Ces évolutions sont parfois directes et spectaculaires : arrachage de linéaires de haies, élargissement dôun chemin au détriment des arbresé Mais, elles sont le plus souvent insidieuses, et en ce sens plus dangereuses : le manque dôentretien des haies entraîne leur épaississement et la haie évolue vers un véritable boisement linéaire.
Au contraire, la taille trop fréquente et trop radicale de certaines portions, empêche le renouvellement des arbres (les jeunes pousses sont coupées par le broyeur, le fleurissement et la pollinisation sont stoppésé) si bien quôon ne trouve plus que de vieux arbres dans certaines haies (avec des problèmes de descente de cime) sans des jeunes arbres pour les remplaceré

Le bocage se voit confronté à différentes menaces dont celle du réchauffement climatique. Il faut savoir que lôensemble des arbres de haut-jet exigeants en eau sont à moyen ou long terme menacés de disparition sur notre territoire. Ainsi, des essences comme le frêne, lôaulneé situées sur des stations humides disparaîtront lorsque leur milieu ne répondra plus à leurs besoins en eau. Le chêne et tout particulièrement le chêne pédonculé est dès à présent menacé par le réchauffement climatique. Cette essence ne pourra pas résister à ces changements et à lôamenuisement des ressources en eau.

Pour faire face au mieux à ces évolutions, il faut impérativement implanter les différentes essences dans leur optimum stationnaire. De plus, il est important de ne pas négliger lôentretien des haies pour perpétuer le bocage. Sa régénération est très importante pour faire face à son vieillissement. Si les techniques de régénération ne sont que trop peu utilisées aujourdôhui, il peut être intéressant de pratiquer le recepage, utiliser le bois ainsi produit et par la suite planter une nouvelle haie.

Créateur du bocage autrefois, souvent destructeur aujourdôhui en raison dôimpératifs économiques, lôHomme a tout pouvoir sur la haie qui ne se maintient que pour des raisons dôabri du bétail, ainsi que pour des motifs paysagers et écologiques.
Lôentretien de la haie est mécanisé et sa taille est réalisée souvent sans discernement et sans soin pour les arbustes et les jeunes arbres, aussi bien en hauteur quôen largeur. Cette taille souvent effectuée à nôimporte quôelle époque, porte préjudice aux nichées et autres portées animales. Les arbres qui meurent ne sont en général pas remplacés, ce qui appauvrit la richesse biologique de la haie. Les trous ne sont pas bouchés, ce qui réduit lôefficacité du rôle de brise-vent. Quant aux remembrements, ils ont conduit, comme partout, à lôarasement de nombreuses haies. Enfin, lôemploi de désherbants et de pesticides dans les champs bordés de haies, touche également ces dernières qui voient le nombre de plantes herbacées et dôinsectes diminuer fortement.

Préserver et entretenir le bocage ne signifie pas quôil faut le figer en lôétat actuel mais savoir maîtriser son évolution. Le paysage bocager est lôhéritage des pratiques agricoles mises en î uvre jusquôà présent dans le département. Il constitue lôimage de marque du terroir et un atout majeur pour valoriser la qualité des productions agricoles locales.

D. La législation en vigueur

Tout dôabord, partons dôun constat : un manque général de clarté des dispositifs réglementaires concernant la haie.

1) Une législation liée aux haies et arbres hors forêt : les distances légales de plantation

Avant tout projet de plantation, il faut absolument se renseigner de la législation en vigueur. On peut différencier plusieurs situations :

- **Entre deux fonds privés : Art. L 671 du code civil**

A 2 mètres minimum du fond voisin, lorsque les arbres dépassent 2 mètres de haut.

A 50 centimètres minimum du fond voisin, lorsque les arbres ne dépassent pas 2 mètres de haut. Le propriétaire du fond voisin peut donc contraindre le propriétaire de la haie à la rabattre à 2 mètres de hauteur si elle dépasse et si elle est implantée à moins de 2 mètres du fond voisin. Toutefois, ce recours nôest possible que durant les 30 ans qui suivent la plantation de la haie. Et plus précisément, il faut compter 30 ans à partir du moment où la jeune haie dépasse 2 mètres de hauteur. Il sôagit de la prescription trentenaire.

Une réglementation spécifique est possible en cas de POS, PLU ou carte communale.

- **Plantation dôarbres en bord de voirie ou de chemin**

Les services responsables de la route peuvent planter en limite du domaine public (en bordure de route), alors que les propriétaires privés sont tenus de respecter le code civil qui impose de planter aux distances suivantes :

- Routes nationales : 2 mètres (art. 6.5 de la circulaire n°79-99 du 16/10/1979)
- Routes départementales : 2 mètres (art. 6.4 de lôarrêté du 30/03/1967)
- Routes communales : 2 mètres (art. 5.3 du décret n°64-262 du 14 mars 1964) sauf plantation derrière un mur qui clôt une propriété
- Chemins ruraux : pas de distances à respecter : « Les arbres et haies vives peuvent être plantés en bordure des chemins ruraux sans conditions de distance, sous réserve des dispositions des articles 39 et 40 » (art. 37, décret N°69-897 du 18 sept. 69). Le Maire peut toutefois, dans le cadre dôun PLU, définir des distances de plantation en bord de chemins ruraux.

On distingue différentes limites de propriété dôune route :

- Si la route est en remblais, la limite est le pied du talus, (sôil y a un fossé, côest lôextérieur du fossé)
- Si la voie est en tranchée, la limite est le sommet du talus
- Si la voie est à niveau, la limite est le bord extérieur des fossés

- **Quelques cas particuliers**

Il existe des dispositions différentes pour les lignes E.D.F. et les lignes S.N.C.F.

2) La législation de la haie dans un cadre agricole

a. La Politique Agricole Commune et les haies

Il faut savoir que le système des primes de la Politique Agricole Commune a longtemps été défavorable au maintien des haies. En effet, la haie nôa pas de statut juridique. Les primes agricoles étant liées aux surfaces, si une haie dépasse 4 mètres et empiète sur une parcelle, les aides liées à celle-ci sont diminuées de la surface de la haie.
En parallèle, même si une prise de conscience des bienfaits des haies pour lôagriculture et lôenvironnement est présente, elle a beaucoup de difficulté à se faire entendre. La politique nationale ne sôest jamais vraiment penchée sur cette thématique, considérée comme marginale car ne pouvant pas vraiment être rattachée ni à lôagriculture ni à la forêt. Côest tout le paradoxe du bocage, véritable lien entre lôagriculture et la forêt et en conséquence, aucun programme national en faveur du bocage nôa été mis en î uvre.

Il est intéressant de noter que la PAC et ses subventions ont un rôle assez ambigu. En effet, les aides du premier pilier (soutien aux cultures) sont attribuées à lôhectare et incitent donc les agriculteurs à supprimer le maximum de surfaces « non productives ». Par contre, des aides du deuxième pilier (environnement et développement local) sont accordées aux agriculteurs qui plantent ou entretiennent des haies. Ces aides ont atteint 25 millions dôeuros en 2005 (sur 8 milliards environ).
Depuis 2007, 49 arbres de haut-jet sont tolérés par hectare sur des surfaces en culture, sans être pénalisé. De plus, dans le cadre du PHAE 2 (Prime Herbagère Agri-Environnementale), les haies et arbres isolés sont pris en compte comme SCE (Surface en Couvert Environnemental).

En perspective, les nouvelles règles de la PAC devraient favoriser les haies grâce à dôautres mesures « agro-environnementales » et un rééquilibrage des subventions vers le deuxième pilier. Cependant, la contradiction soulignée plus haut entre les deux piliers de la PAC nôest pas encore résolue et la complexité des dossiers ne facilite pas lôaccès des agriculteurs à ces aides.

b. Les haies et le fermage

Le propriétaire peut planter sur les terres louées si cela est stipulé dans le bail ou si le fermier est dôaccord. Le propriétaire est alors responsable de la gestion des haies. Si un locataire souhaite supprimer des arbres, il doit obtenir au préalable lôaccord du propriétaire.
Le locataire peut également avec lôaccord du propriétaire ou si cela est stipulé dans le bail, décider de planter une haie. Dans ce cas, le locataire est responsable de la gestion de la haie.

c. Les différentes subventions possibles à destination des agriculteurs concernant les haies :

Les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) forment un dispositif qui a vocation à sôappliquer sur des territoires précis à enjeux ciblés au sein de zones dôaction prioritaire, notamment les sites Natura 2000 et les bassins versants prioritaires définis au titre de la directive cadre sur lôeau.
Il sôagit dôaccompagner les exploitations agricoles ayant des surfaces sur des territoires à enjeux afin de mettre en î uvre des mesures agroenvironnementales ciblées
Gorges de la Tardes et la Vallée du Cher, les Gorges du Haut Cher, gîte de Hérisson, quelques zones en forêt de Tronçais sont concernées.

Le Plan Végétal pour lôEnvironnement (PVE) a pour objectif dôapporter une aide financière à la réalisation dôinvestissements permettant aux exploitants agricoles du secteur végétal de mieux répondre aux exigences environnementales. Un des enjeux est le maintien de la biodiversité qui comprend le matériel végétal, paillage, protection des plants et main dôœuvre associée pour lôimplantation de haies et dôéléments arborés. 220 communes de lôAllier sont éligibles pour ce plan. Il sôapplique dans le cadre de la baisse des pollutions par les produits phytosanitaires. Aucun agriculteur de lôAllier nôa encore fait de demande.

Communes du Pays éligibles au Plan Végétal Environnement (58)	
Arpheuilles-Saint-Priest	Montmarault
Audes	Montvicq
Beaune dôAllier	Nassigny
Bézenet	Néris-les-Bains
Bizeneuille	Prémilhat
Blomard	Quinssaines
Chambérat	Reugny
Chamblet	Ronnet
Chazemais	Saint-Angel
Colombier	Saint-Bonnet-de-Four
Commentry	Saint-Désiré
Cosne-dôAllier	Saint-Eloy-dôAllier
Courçais	Saint-Marcel-en-Murat
Deneuille-les-Mines	Saint-Palais
Désertines	Saint-Priest-en-Murat
Domérat	Saint-Sauvier
Doyet	Saint-Victor
Durdat-Larequille	Sauvagny
Estivareilles	Sazeret
Givarlais	Vallon-en-Sully
Hyds	Vaux
La Celle	Venas
Lavault-Sainte-Anne	Verneix
Lignerolles	Vernusse
Louroux-de-Beaune	Villebret
Louroux-Hodement	Villefranche-dôAllier
Maillet	Viplaix
Malicorne	Voussac
Mesples	
Montluçon	

Le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) définit les possibilités dôintervention du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour la période 2007-2013. Le FEADER intervient en complément de lôEtat ou des collectivités territoriales. Pour la zone du bocage bourbonnais et de la forêt de Tronçais, on trouve des objectifs comme, préserver et entretenir des paysages, améliorer la gestion et préserver la qualité de lôeau, maintenir et préserver la diversité biologique, éviter la dégradation des sols.

E. La haie bocagère et ses acteurs :

Les acteurs qui ont un rôle par rapport au bocage sont nombreux et leurs logiques peuvent être différentes. Pour cette étude, nous allons différencier trois grandes catégories : les acteurs publics, les agriculteurs et les particuliers.

1) Les acteurs publics et leurs politiques

a. La responsabilité des élus vis-à-vis des haies et leurs outils pour une préservation du réseau bocager communal:

Le bocage appartient en grande partie à des propriétaires privés. Cependant, il existe des moyens juridiques pour que lôélu puisse intervenir sur ce bocage privé, notamment dans le cadre dôobjectifs de préservation.

Le Plan Local dôUrbanisme est un outil incontournable de protection de lôenvironnement au niveau communal. Il sôagit dôun document de planification à lôéchelle communale ou intercommunale (loi de Solidarité et Renouvellement Urbain : SRU, du 13 décembre 2000). Les PLU fixent les règles générales et les servitudes dôoccupation du sol et dessinent le Projet dôAménagement et de Développement Durable (PADD). Ils recherchent lôéquilibre entre les enjeux urbains, agricoles, sociaux, environnementaux et économiques. Ce document est le premier levier dôune protection efficace du bocage initiée par une commune. Lôidentification et le classement des haies et talus à conserver est une démarche qui devrait être engagée à lôoccasion de toute révision du document dôurbanisme.

- Le zonage de la commune :

Le règlement du PLU doit définir le zonage du territoire communal et y fixer les prescriptions applicables. Ce zonage peut prévoir la protection dôespaces naturels en les classant « zones naturelles (N) » (R. 123-8 du code de lôurbanisme). Préalable indispensable, le zonage ne garantit pas seul une protection optimale.

Des prescriptions en faveur des arbres ou des plantations (talus plantés ou non, bosquets) peuvent être édictées. Par exemple : limiter ou interdire lôabattage des arbres, poser une obligation de replanter ou de planter dans le cadre dôune autorisation dôoccupation du solé Pour définir un zonage « N », la commune doit être dotée dôun POS ou dôun PLU. Différents secteurs de la commune peuvent être protégés aux vues de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leurs intérêts esthétiques, historiques ou écologiques, de lôexistence dôune exploitation forestièreé

- Comment procède-t-on ?

Côest durant la phase de préparation du document que la prise en compte de lôarbre et du patrimoine arboré se décide :

- Au moment de lôélaboration du PLU : on recense les arbres et les haies.
- Puis, on les hiérarchise en fonction dôenjeux identifiés sur le territoire. Exemple :
    - Entrée « préservation de la qualité de lôeau »
    - Entrée « protection climatique du bâti et des voiries »
    - Entrée « biodiversité »
    - Entrée « patrimoine et paysage »

- Le Projet dôAménagement et de Développement Durable (PADD) :

Lors de lôétablissement dôun PLU, la commune doit établir un PADD au sein duquel elle pourra préciser des mesures de nature à assurer la préservation des paysages bocagers.

- La loi « paysage » du 8 janvier 1993 (article 3) :

Lôarticle L.123-1 7è alinéa du code de lôurbanisme permet dôidentifier certains éléments du paysage dans le PLU. Les éléments identifiés sont repérés dans le document graphique et visés par des prescriptions spécifiques assurant leur protection.
Dans le cadre de cette loi, la destruction des éléments de paysage identifiés est soumise à autorisation préalable au titre des installations et travaux divers sôils ne font pas lôobjet dôune autre autorisation dôurbanisme (art. L. 442-2 du code de lôurbanisme). La loi urbanisme et habitat du 2 juillet 2003 a prévu un régime identique pour les communes non dotées dôun document dôurbanisme.
Cette loi concerne donc toutes les communes (décret n°2004-531 du 9 juin 2004). Elle peut sôappliquer par exemple sur des arbres et des haies présentant un intérêt paysager (quand lôusage de lôEspace Boisé Classé sôavère inapproprié : forte contrainte en cas de travaux dôélargissement de la voirie, la localisation incertaine de futurs équipements), des chemins creux et dôautres éléments du paysage remarquables.

Article L. 123-1 7è alinéa du code de lôurbanisme (Loi paysage) : « Les plans locaux dôurbanisme peuvent identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou requalifier pour des motifs dôordre culturel, historique ou écologique et définir le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection. »

- Le classement en Espace Boisé Classé (EBC) :

Les communes peuvent classer les haies à conserver ou à créer en EBC (article L. 130-1 du code de lôurbanisme). Côest un zonage dit de substitution qui sôimpose au régime dôaffectation du PLU. Seule une procédure de révision du PLU peut remettre en cause le classement, alors que sa simple modification peut permettre la création dôun EBC. Le patrimoine arboré protégé par ce classement doit être identifié dans les documents graphiques et faire obligatoirement lôobjet dôun article spécifique du règlement.
Les coupes et abattage dôarbres classés en espace boisé font lôobjet dôune simple déclaration préalable (et non dôune autorisation) (décret n°2007-18 du 5 janvier 2007). Cette mesure est donc moins contraignante quôelle ne lôétait jusquôalors. Elle évite toutefois la disparition totale des haies et talus.
Ce classement peut permettre de sauvegarder les haies, arbres et plantations publiques ou privées. Deux obligations : il interdit toute construction, défrichement et tout changement dôoccupation du sol de nature à compromettre les boisements ; et soumet à déclaration les coupes et abattages. Les communes dotées dôun POS ou dôun PLU sont ainsi concernées.
Ce classement peut par exemple concerner les bois, forêts, parcs à conserver ou à créer quôils soient soumis ou non au régime forestier, enclos ou non à des habitations. Les arbres isolés, haies ou réseaux de haies, plantations dôalignements remarquables.

Le classement au PLU est un outil efficace de protection du bocage à lôéchelle communale seulement si cette mesure est accompagnée de dispositifs de formation ou de sensibilisation des acteurs concernés (collectivement ou individuellement) ; sans cela, il ne permet pas une gestion et une préservation efficace. Le classement doit être basé sur une bonne connaissance du maillage existant et sur une bonne définition des objectifs de protection. Un inventaire des haies et talus présents et de leurs différentes fonctions est nécessaire. Un travail en concertation avec les communes avoisinantes permet un recensement plus efficace ainsi quôune meilleure définition des objectifs de protection et de préservation.

De plus, le PLU doit être cohérent avec différents documents de niveau supérieur. Une compatibilité exigée avec les SDAGE (Schémas Directeurs dôAménagement et de Gestion des Eaux) et les SAGE (Schémas dôAménagement et de Gestion des Eaux) ainsi quôavec les SCoT (Schémas de Cohérence Territoriale). Ces documents peuvent également édicter des mesures en faveur de la préservation du bocage sur leurs territoires.

Pour les communes possédant une carte communale, le bocage peut être pris en compte en répertoriant ses éléments comme éléments remarquables à préserver et en les classant en secteurs non constructibles.

Il existe dôautres mesures de protection comme :

- Le classement en site et monument naturel (article L.341-1 et suivants du code de lôenvironnement).
- La présence dôune Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) (loi du 7 janvier 1983 pour les ZPPAUP et article L.430-1 du code de lôurbanisme)
- La mise en place dôun arrêté préfectoral de protection de biotope (article R.211-12 à 14 du code rural).

A savoir :

- Lôarticle L.114-3 du code rural : « en cas de destruction des plantations de haies qui ont bénéficié de financements publics, la collectivité qui a attribué les subventions peut en demander le remboursement pendant une période de quinze années à compter de leur attribution ».
- Lôarticle L.123-8 du code rural : « Le préfet peut prononcer la protection de boisements linéaires, haies et plantations dôalignements, existants ou à créer, soit lorsque les emprises foncières correspondantes ont été identifiées en application du 6° de lôarticle L. 123-8 du présent code, soit lorsque le propriétaire en fait la demande ».

b. Le bois énergie et ses enjeux pour les collectivités :

Lôutilisation du bois bocager à des fins énergétiques présente de nombreux enjeux au niveau local pour des communes ou des collectivités territoriales :

- Maintien dôune présence active dans le paysage des agriculteurs avec renforcement du partenariat avec les collectivités. Cette coopération permet de nouer ou de renouer des liens entre collectivités, villageois et agriculteurs en les fédérant autour dôun projet collectif. Chaque acteur sôinvestit à son niveau dans la gestion dôun territoire.
- Appui de la filière commerciale du bois-énergie, depuis les négociants de matériel de terrain jusquôaux vendeurs et techniciens dôentretien des chaudières à bois. Le bois-énergie génère 4 à 5 fois plus dôemplois que les autres énergies. 2 000 m³ de bois énergie créent directement un emploi qualifié à temps complet.
- Maintien ou création dôun maillage bocager valorisable au niveau touristique mais également pour les atouts agro-environnementaux quôil procure en matière de biodiversité et de stockage de carbone, et pour son impact positif en matière de qualité de lôeau.
- Création de nouveaux revenus et économies réalisées sur les dépenses dôénergies passées. Ces économies peuvent être réinjectées dans de nouveaux projets, et peuvent représenter pour une commune de 4 à 6 000ú par an selon lôimportance du projet, voire davantage. La mise sur pied dôune plate-forme de distribution communale de plaquettes à des acteurs privés.
- Lôexploitation dôune ressource locale permet dôaugmenter son indépendance énergétique et de mieux contrôler les dépenses liées aux risques de variation des prix.

Les collectivités ont un rôle important à jouer en tant que promoteur du bois-énergie. La meilleure promotion qui existe est dôadopter le bois-énergie lors de toute rénovation des systèmes de chauffage des lieux publics. Non seulement, ce type de projet permet de réaliser des économies dôénergie mais il permet de stimuler un réseau de producteurs locaux, agriculteurs, forestiers ou entrepreneurs comme les scieries par exemple.
Ainsi, il suffit de 60 tonnes de bois vert par an pour chauffer une petite école primaire et 550 tonnes pour chauffer une piscine. La mise en place de ce type de projet demande la réalisation dôune étude de faisabilité précise pour identifier les ressources et les besoins et pour détailler le fonctionnement interne dôalimentation en plaquettes.

c. La nécessité dôagir à plusieurs échelles

Pour inciter les différents acteurs à préserver le bocage et réussir une politique de développement, il est nécessaire dôagir dôune manière simultanée aux différentes échelles territoriales.

Le bocage et plus largement le paysage est lôaffaire de tous. Il nécessite lôimplication de tous les acteurs, une concertation la plus large possible (milieu agricole, associations, élus, citoyens, entreprises, administration, écoleé).
Lôétat et les régions viennent initier des politiques réglementaires ou volontaires. Les communes et cantons sont les espaces appropriés pour mettre en î uvre les actions. Une bonne synergie entre toutes ces échelles est gage dôune réussite et permet dôoptimiser les soutiens publics mobilisés. La formation permet dôaccompagner ces démarches.

On peut différencier différents types dôactions à plusieurs échelles :

- Réglementation et planification : PLU pour les communes et Agenda 21 pour les départements
- Animation et sensibilisation : Actions locales comme des fêtes, des routes touristiques, des sentiers de découverte, des musées à lôéchelle des Pays par exemple
- Prise en compte dans les systèmes agricoles : Programme local agro-environnemental, conservatoire de variétés à lôéchelle départementale
- Développer la consommation des produits « bocagers » : chauffage au bois de haies des bâtiments communaux par exemple.

Il existe une large palette dôoutils de sensibilisation dont le choix doit être réfléchi en fonction du contexte et de lôétat dôavancement dôun projet :

- Mobiliser et responsabiliser les habitants
- Connaître la vision de la population sur son bocage
- Faire prendre conscience des atouts et menaces, des évolutions passées et en cours
- Susciter des volontés dôactions individuelles et collectives

Les actions de terrain démarrent généralement après une phase de sensibilisation des différents acteurs.

d. Des limites à lôaction publique à destination des agriculteurs

Face à la diminution du bocage, certaines collectivités seraient enclines à prendre des arrêtés locaux pour protéger les haies. On peut se poser la question de lôefficacité à long terme de ce type de mesure.

Certes, dans un premier temps, une protection sous la forme dôinterdiction de supprimer ou recéper les haies peut favoriser leur conservation. Mais, face au vieillissement progressif des haies qui en découlerait, on peut se poser la question de leur régénération et finalement de leur survieé Et surtout, cette interdiction ou restriction nôencouragera pas les agriculteurs candidats à planter de nouvelles haies. Protéger est une chose, assurer le développement dôun nouveau bocage une autre.

Peut-on obliger un agriculteur à planter une haie contre son gré ? Mais alors à quel prix et pour quel résultat ? Lôexpérience montre que les agriculteurs réticents nôentretiennent pas les haiesé ou les taillent en rideau intensif mettant en péril la végétation.

Devant cette situation, plusieurs solutions de bon sens devraient être prises en considération par toute collectivité souhaitant développer ou conserver un bocage :

- Ne jamais prendre le coût de lôinvestissement en totalité à son compte afin de responsabiliser les propriétaires concernés par les plantations.
- Sensibiliser les agriculteurs sur les rôles et les productions que procure la haie. Aujourdôhui, il existe suffisamment de résultats exhaustifs soulignant les fonctions de la haie et montrant comment une gestion bien menée joue en faveur de lôexploitant.
- Imaginer directement avec les intéressés les types de projets avec leur cahier des charges de la plantation et de son suivi. Un cahier des charges imposé de lôextérieur est mal perçu par les intéressés qui ont lôimpression de ne pas avoir leur mot à dire.
- Plutôt que dôimposer un principe ou une technique, mieux vaut organiser des sessions dôanimation ou de formation sur le terrain pour échanger avec les différents acteurs.
- La mise en place de projets pilotes est un excellent moyen de persuasion pour les plus réticents. Côest également lôoccasion de tester de nouvelles techniques pour servir de démonstration ou de référence.

Dôune manière générale, il est préférable de modifier les réglementations contraignantes qui freinent les projets plutôt que dôimaginer des réglementations qui imposent une vision et une manière de faire. De même, si les subventions individuelles sont parfois intéressantes pour lancer des projets, il ne faut pas hésiter à imaginer dôautres formes dôaides qui stimuleraient lôinitiative privée. Par exemple, les collectivités pourraient avoir un rôle plus actif dans la mise en place dôune structure qui relancerait la filière locale et rentabiliserait les produits de la haie, sans avoir à subventionner la haie en elle-même. Le bois-énergie constitue un très bon exemple dans ce sens. En finançant une plate-forme commune de stockage des plaquettes et en impulsant lôorganisation dôune filière dôécoulement des produits, une collectivité permet aux agriculteurs de rentabiliser leur travail sur le bocage. Tout agriculteur vous dira quôil préfère vendre le produit de son travail au juste prix plutôt que de dépendre de subventionsé Et dans ce type de démarche, on fédère les acteurs du monde rural autour dôun projet collectif. Des structures juridiques comme les Sociétés Coopératives dôIntérêt Collectif (SCIC) sont des outils intéressants à mettre en place dans ce type de projets.

2) Les exploitants agricoles et les haies bocagères:

a. Une étude sur le rapport des agriculteurs au bocage

Un rapport intitulé « Bocagement, reconstitution et protection du bocage : évaluation des politiques publiques de paysagement du territoire » de 2003, a démontré des différences de comportements des agriculteurs vis-à-vis de leurs haies en fonction de la nature de leur activité. Cette étude a été réalisée sur le département des Côtes dôArmor où les actions de rebocagement ont été très intenses et sur le territoire de Puisaye-Forterre où les politiques locales sôappuient sur la reconnaissance dôune identité paysagère constituée dôun bocage particulièrement menacé par des pressions induites par le développement agricole.

Ainsi, selon cette étude, le rapport des agriculteurs au bocage serait différent selon leur diversité. Cette dernière a été considérée sous deux points de vue, en fonction des orientations productives et du mode de fonctionnement des exploitations. La première analyse montre que la nature de lôactivité différencie clairement les attitudes et les comportements vis-à-vis du bocage : on ne considère pas et on ne pense pas le bocage de la même façon selon quôon est avant tout éleveur, céréalier, polyculteur/éleveur ou maraîcher. Cependant, cette étude montre aussi quôelle reste très insuffisante pour bien comprendre la complexité des relations que les exploitants entretiennent avec le bocage. Il y a donc plusieurs façons dôêtre un polyculteur-éleveur, un éleveur hors-sol, ou encore un éleveur laitier. La sensibilité au « paysage », à lôenvironnement sôavère tout aussi importante, pour certains exploitants agricoles, que la seule « utilité » pour lôexploitation.
Dôoù la nécessité dôune autre approche de la diversité, prenant en compte plus largement les modes de fonctionnement des exploitations.

Productivistes et alternatifs ont des attitudes et des comportements très différents par rapport au bocage. Les premiers, malgré un discours très général sur la nécessité de prendre en compte, aujourdôhui, la question environnementale, apparaissent nettement plus en retrait par rapport au bocage en lui-même, à sa présence sur lôexploitation et à dôéventuels projets de replantation. Pour la majorité dôentre eux, sa présence est plutôt une gène et une charge au lieu dôêtre un avantage à prendre en compte dans lôorganisation de la production.

En réalité, ils ne voient pas lôutilité du bocage et seraient prêts à planter des haies que si on les paye pour cela et à condition que les plantations ne les gênent pas trop dans le fonctionnement de lôexploitation.
Chez les seconds, la présence du bocage semble plus intégrée dans lôorganisation de la production. « Avoir du bocage » est un avantage. Ce nôest pas un hasard si le quart dôentre eux ont choisi de planter eux-mêmes sans demander de subvention et sans participer aux actions collectives de replantation. Sur bien des plans comme : la densité bocagère, la diversité des espèces, lôintégration de lôentretien des haies et talus dans le cadre familial de lôexploitation, lôopinion et le comportement que lôon a sur le bocage ou sur la responsabilité des agriculteurs sur la gestion du territoire, on constate des positions qui sôopposent clairement à celles des productivistes. Il est observé que les fonctions écologiques des haies, le ruissellement notamment, sont très peu appréhendées alors que leur fonction « utile » pour les animaux sont très largement reconnues.

En ce qui concerne les systèmes techniques de gestion des haies et organisation du travail, les enquêtes révèlent une grande diversité des outils tractés ou à mains utilisés pour entretenir les haies. Cette diversité est en partie, liée à la diversité des formes de haies et à la multiplicité des éléments à gérer. Les outils et techniques varient selon les types dôexploitations qui peuvent être caractérisés par la taille et le système de production. Lôorganisation du travail dôentretien des haies paraît être un facteur déterminant pour le développement futur des haies, voire même pour leur conservation. Les agriculteurs ont plus ou moins du mal à intégrer ces tâches supplémentaires non productives dans lôorganisation dôensemble du travail sur lôexploitation. Dôoù leur volonté dôexternaliser ce travail et leur souhait dôune politique de revalorisation productive du bocage à travers une filière bois permettant dôabaisser les coûts dôentretien.

b. Entretiens avec des agriculteurs du Pays pour connaître leur relation au bocage

Les agriculteurs sont les premiers concernés par la préservation et lôentretien du bocage puisquôils possèdent une grande majorité du linéaire bocager. Leurs actions sont visibles à travers lôobservation du paysage. En effet, lôentretien du bocage est relativement individualisé et suivant les différentes exploitations agricoles, les haies sont plus ou moins bien entretenues.

Au cours de cette étude, 5 agriculteurs se sont exprimés concernant leurs habitudes, leur vision et leur rôle par rapport au bocage et à son entretien. Voici une synthèse des grandes tendances observées.

Sur notre territoire, la majorité des exploitations agricoles sont en polyculture-élevage et on constate une opposition entre celles orientées culture et celles orientées élevage. Les premières sont plutôt dôune surface plus importante avec des parcelles dôune dimension que lôon peut qualifier de moyenne. Les agriculteurs à dominante élevage ont tendance à travailler sur des exploitations dôune taille plus modeste avec des parcelles de plus petites dimensions où les haies ont une fonction importante de protection pour les animaux.
Les agriculteurs interrogés ont un linéaire de haies relativement important compris entre 8 et 50 kilomètres. Elles sont plutôt diversifiées : haies basses, haies basses ponctuées dôarbres de haut-jet et brise-vent. Cependant, les haies brise-vent sont minoritaires.

Tous ces exploitants entretiennent leurs haies eux-mêmes, seul ou avec de la main dôœuvre familiale. Ils possèdent tous un broyeur classique qui leur permet de tailler leurs haies à la verticale et à lôhorizontale à environ 1,20 mètre de hauteur.
Cet entretien leur demande énormément de temps. Il faut compter entre une semaine et un mois de travail pour lôensemble des haies de lôexploitation ce qui est relativement conséquent. Ce travail est réalisé en principe entre le mois dôaoût et le mois dôoctobre. A quelques exceptions près, le calendrier dôentretien des haies recommandé pour des questions de nidification est relativement bien respecté. Lôensemble de ces agriculteurs pratiquent lôélagage des branches basses des arbres de haut-jet pour faciliter le passage des tracteurs sous les arbres et pour que ces branches basses ne gênent pas les clôtures et les fils électriques. La taille à la verticale de leurs haies est pour eux une obligation pour éviter quôelle ne sôélargisse.

En ce qui concerne la régénération, elle est pratiquée par quelques éleveurs qui sont très minoritaires. Auparavant, la technique du plessage se transmettait de génération en génération. Aujourdôhui, elle a tendance à se perdre. Les agriculteurs pratiquant ces anciennes techniques sont des éleveurs qui ont une sensibilité particulière vis-à-vis de leurs haies et du bocage en général. De plus, ils mettent en avant une fonction essentielle de la haie qui permet de protéger les animaux et de faciliter les conditions de travail de lôéleveur. Ainsi, ce dernier est naturellement incité à entretenir ses haies puisquôil y trouve un véritable intérêt.

Le facteur déterminant au niveau de la gestion des haies pour les agriculteurs, est avant tout économique et temporel. Pour eux, le broyeur est la meilleure alternative même si lôentretien des haies est pour la plupart considéré comme une contrainte parce que ce travail mobilise beaucoup trop de temps. Les éleveurs sont plus modérés et mettent encore en avant lôintérêt de la haie pour protéger les animaux.
Les agriculteurs interrogés se sentent en majorité concernés par la préservation et lôentretien du bocage bourbonnais, ils ont conscience que ce sont eux les principaux responsables de lôentretien de notre bocage.
Ils connaissent certaines fonction de la haie, mais elles sont relativement limitées : protège les animaux, limite lôérosion des sols, favorise la biodiversité, rétentrice dôeau.
Tous les agriculteurs questionnés utilisent la ressource en bois de leurs haies pour faire du bois de chauffage destiné à leur consommation personnelle.

On constate que les agriculteurs nôont pas tendance à planter de nouvelles haies et nôont pas lôintention à lôavenir dôen planter. Ils ne maîtrisent donc pas cette technique. Selon eux, ils possèdent assez de haies sur leur exploitation et il nôy a pas besoin dôen ajouter.
Les agriculteurs ne pratiquant pas la régénération ne maîtrisent pour la plupart pas ces techniques et nôont pas lôintention de les pratiquer toujours pour des questions de temps même sôils constatent tous que leurs haies sont touchées par le vieillissement et quôelles ont tendance à être de moins en moins dense. Les agriculteurs interrogés ont donc conscience que leurs haies auraient besoin dôêtre régénérées mais ne pensent pas quôil serait nécessaire de planter de nouvelles haies.

Des aides financières pourraient les inciter à planter ou à régénérer leurs haies. Cependant, le manque de temps est un facteur véritablement déterminant auquel les aides ne pourraient certainement pas répondre.
Les exploitants interrogés souhaiteraient connaître les différentes techniques de plantation et de régénération mais par manque de temps, ils ne sôy intéressent pas. Ils ne seraient pas contre un diagnostic gratuit de leur exploitation par rapport à leurs haies.

Ces agriculteurs ont eu tendance par le passé à arracher des haies pour augmenter la dimension de leurs parcelles et faciliter leur activité de culture.
On observe le fait que les arbres de haut-jet et les fruitiers ont une forte tendance à disparaître des haies. Le problème de trouées dans les haies causé par le gibier est récurrent.

En ce qui concerne la filière bois-énergie à partir de la haie, les avis sont partagés. Une petite minorité serait intéressée par cette activité et dôautres au contraire pour des questions de temps et de gestion de leurs haies, ne souhaitent pas sôinvestir dans cette activité. Si leurs haies étaient destinées à la production de bois, elles sôélargiraient et occasionneraient des problèmes vis-à-vis des fils électriques situés au bord.

Pour conclure, on peut dire que les agriculteurs sont les principaux responsables de lôentretien de notre bocage mais ils considèrent ce travail comme une contrainte pour différentes raisons : lôentretien des haies leur demande beaucoup de temps ce dont ils ne disposent pas ; les agriculteurs et en particulier les cultivateurs ne reconnaissent pas suffisamment les fonctions agricoles de la haie qui peuvent leur apporter un réel intérêt ; ils ne sont pas directement payés pour entretenir leurs haies.
Les techniques anciennes de régénération de la haie ont tendance à se perdre. Les techniques agricoles évoluent, se modernisent et lôentretien de la haie également, il est pratiquement entièrement mécanisé. Le travail le plus pénible encore réalisé à la main à lôaide dôune tronçonneuse est lôélagage des branches basses des arbres de haut-jet. Les agriculteurs y trouvent tout de même un intérêt puisquôils produisent ainsi du bois de chauffage.

Plus un exploitant possède de cultures et plus il a tendance à négliger ses haies ainsi, on comprend mieux comment la pratique de lôélevage a permis de relativement bien protéger notre bocage contrairement à dôautres territoires ou les cultures sont devenues majoritaires. Pour favoriser le maintien et la préservation de nos haies bocagères, il est indispensable que les agriculteurs trouvent un réel intérêt professionnel et personnel pour entretenir correctement leurs haies. Ceci pourrait passer par la connaissance et la reconnaissance des fonctions agricoles de la haie qui apportent un véritable intérêt aux agriculteurs.

3) <u>Les particuliers :</u>

Planter des haies autour de sa maison est un souhait que nous avons tous un jour ou lôautre et plus encore lorsque lôon devient propriétaire dôune nouvelle maison. En effet, une haie peut permettre de se cacher des voisins ou simplement de marquer la limite de son terrain. Elle permet également dôégayer son cadre de vie (couleurs, oiseauxé), de se protéger du vent ou encore de produire des fruits.

Il est conseillé dôéviter les haies mono-spécifiques, notamment résineuses à lôimage des haies de thuyas, de cyprès de Leyland. Tout dôabord, ces haies sont banales et visibles partout. Ensuite, elles sont sensibles aux maladies, ce sont de mauvais brise-vent, elles sont très imperméables et augmentent le risque dôallergies au pollen. Enfin, elles ne se renouvellent pas sur souche, nôont aucune vie animale, ne changent pas de couleur aux différentes saisons et doivent être taillées tous les ans.

Selon les objectifs de chacun, différentes haies sont envisageables :

- <u>Les haies ornementales :</u>
- La haie fleurie
- La haie toujours verte
- La haie parfumée
- La haie grimpante

- <u>Les haies champêtres :</u>
- Haie brise-vent ou réductrice de courants dôair
- Haie basse champêtre traditionnelle
- Haie « refuge faune sauvage »
- Haie des paniers et la haie dôosier vivant
- Haie rétentrice de talus

- <u>Les haies fruitières et du jardin :</u>
- Haie fruitière
- Haie du jardinier

Il est important de connaître le sol et le climat de son jardin pour y planter des essences adaptées. De plus, il ne faut pas négliger le rôle des particuliers vis-à-vis de la haie même sôil est à relativiser comparé à celui des agriculteurs. Cependant, des haies composées dôessences locales dans des lotissements en bordure de lôespace rural par exemple facilitent lôinsertion paysagère des bâtiments et permettent une transition moins brusque vers la campagne.

<u>Allier lôornemental et le champêtre</u>

Source : Mission haies Auvergne

4) Principaux outils de préservation du bocage en fonction des différents acteurs

Acteurs	Principaux outils
Communes	Plan Local dôUrbanisme
Intercommunalités	-Charte architecturale et paysagère -Charte forestière de territoire -A terme, des PLU intercommunaux -Fond de concours -Actions de sensibilisation
Pays	-SCoT -SAGE -Leader (volet animation) -Actions de sensibilisation
Département	-Dispositif dôaides directes à la plantation et la régénération des haies -Une mission haies -Classement en Espace Naturel Sensible -Plan bois-énergie
Région	-Schéma Régional dôAménagement de Développement du Territoire dôAuvergne (SRADT) -Plan bois-énergie -Animation
Etat/Europe	-Mesures Agro-Environnementales : PVE -Zone Natura 2000

IV. Expériences dôici et dôailleurs

A. Des organisations références

1) LôAFAHC : Association Française de lôArbre et de la Haie Champêtre

LôAFAHC réunit des associations, des opérateurs de terrain, des collectivités, des chercheurs et des particuliers, tous conscients du rôle capital que jouent les arbres et les haies champêtres dans lôécologie et lôéconomie de nos campagnes. LôAFAHC est le porte-parole des arbres et des haies champêtre au niveau national. Elle est force de proposition dans les débats qui orientent le devenir des territoires.
En regroupant les structures locales qui réalisent un travail de conseil, dôinformation et dôappui technique pour la plantation, la gestion et lôentretien des haies et des arbres hors forêt.

Lôassociation met en î uvre tous les moyens légaux et réglementaires pour contribuer à la connaissance et la reconnaissance des arbres ruraux ou urbains, isolés, alignés ou groupés en bosquets, haies, bandes boisées, ripisylves, bocageé

Voici ses objectifs :

- Promouvoir les haies et les arbres hors forêt auprès des collectivités, institutions et du grand public.
- Assurer lôéchange de savoirs entre ses membres par le partage dôexpériences de terrain et des résultats de la recherche scientifique.
- Optimiser les transferts de connaissance entre la recherche et les actions de terrain.
- Assurer une veille réglementaire et juridique, être force de propositions et se positionner en tant quôinterlocuteur des services publics à lôéchelle nationale.
- Favoriser les relations avec les partenaires européens et internationaux. Appuyer la mise en place de nouvelles structures associatives locales.
- Veiller à la qualité des actions de plantation, dôentretien, de valorisation durable des haies et arbres hors forêt, en créant une charte de bonnes pratiques et en veillant à son application.

Pour adhérez à lôAFAHC, une structure ou une collectivité doit participer à hauteur de 50ú.

2) La Mission haies Auvergne

Une « Mission haies » a été créée en 1996 à lôinitiative du Conseil général du Cantal, sur des financements émanant dôun concours « lôarbre dans le paysage rural ». La création dôun poste et de cette Mission haies faisait suite à des initiatives de terrain :

- Dès 1983, un groupe de forestiers, agriculteurs et chasseurs, fédérés dans un groupement dôintérêt cynégétique, ont initié et développé les plantations de haies sur la planèze de Saint-Flour.
- Le PNR des Volcans dôAuvergne, en lien avec le SIVOM du Cézallier ont mené des plantations dôabris ponctuels arborés sur le Cézallier cantalien, ainsi que des haies pare-neige.

Il faut souligner le fait que lôimplication de Sylvie Monier est à lôorigine de la création de la Mission haies. Elle est aujourdôhui son animatrice.
La création de cette Mission haies, inscrite dans la Charte Départementale de lôEnvironnement du Conseil général du cantal, avait pour vocation initiale dôapporter un appui technique opérationnel pour tout porteur de projet concernant les haies. Son rôle était aussi de sensibiliser sur le bocage. Ses interlocuteurs sont essentiellement les agriculteurs et les élus ruraux.

Uniquement tournée vers un travail de plantation de haies les trois premières années, la Mission haies a rapidement diversifié ses missions en suivant par exemple les remembrements pour éviter de replanter une fois que tout a été arraché, ainsi que les embellissements de ferme et la formation.
Depuis plusieurs années, la Mission haies, via une mission avec le Conseil général du Cantal, a mis en place une méthode qui permet de sensibiliser les agriculteurs dès le début dôun remembrement. La Mission haies intervient également en fin de procédure, qui est un moment très sensible pour les arbres. En effet, côest à ce moment là que les propriétaires doivent négocier à lôamiable les arbres présents sur les terrains quôils échangent. Or, cette négociation est source de conflits et aboutit souvent à des abattages intempestifs. Pour éviter cela, la Mission haies encadre les échanges au moyen dôune bourse dôéchanges dôarbres. Cet outil exige beaucoup de diplomatie car la situation sociale est vite conflictuelle. Par contre, il est très efficace : plus de 30 000 arbres et 50 hectares de forêt ont été préservés au cours de 7 remembrements.
La Mission haies organise des formations sur les techniques dôentretien des haies, et surtout sur le thème novateur du bois-énergie qui consiste à broyer en plaquettes des menus branchages issus des haies.
Chaque année, la Mission haies encadre la plantation de 4 à 10 kilomètres de jeunes haies champêtres, avec des essences de pays. La Mission haies a accompagné la plantation de près de 80 kilomètres de haies dans le Cantal et 25 kilomètres dans le Puy-de-Dôme. Elle organise aussi de nombreuses plantations autour des nouveaux bâtiments agricoles de façon à les intégrer au paysage très naturellement. Pour les lotissements et les zones artisanales, des formations sur le choix dôessences champêtres sont organisées, de façon à éviter les haies monotones de thuyas ou de troènes.
Outre lôintervention directe auprès dôélus et dôagriculteurs, plusieurs guides ont été créés pour élargir lôaction et permettre à des non professionnels de planter une haie champêtre.

Lôobjectif de la Mission haies est de transmettre le savoir-faire technique autant que possible. Ainsi, la Mission haies a pour principe de former une ou deux personnes à chaque programme mené, de façon à pouvoir éventuellement se retirer en laissant un référant « haie » local. Par exemple, sur 14 communes à côté de Saint-Flour, une personne a été formée par commune pour élaborer les projets de plantation. Désormais, ce sont elles qui font les projets et qui envoient les commandes de plants au bureau de la Mission haies.

Dans le Cantal, on constate que les mentalités évoluent peu à peu et que de plus en plus de personnes font appel à la Mission haies. Des actions ont démarré dès 2003 dans le Puy-de-Dôme sur une mission dôappui technique pour des plantations et lôentretiens des haies.

Depuis octobre 2007, la Mission haies est adhérente à lôAFAHC.

La Mission haies emploie un équivalent temps plein sur le terrain de toute lôAuvergne pour un coût annuel de 60 000ú.

Son financement est assuré par les collectivités locales car il nôexiste aucune aide de lôEtat en faveur des haies, que ce soit pour des actions de plantations de haies ou pour financer des postes dôanimation technique. Il faut savoir que le financement de la Mission haies nôest pas pérenne. Il sôagit de rechercher constamment des financeurs. Cependant, la convention du Conseil général du Cantal, qui se renouvelle à lôidentique depuis 12 ans, a permis à la Mission haies de se maintenir et aujourdôhui de se développer.
Voici le détail de ses financements entre 1996 et 2008 :

- Conseil général du Cantal : environ 30 000ú annuels
- Autres financeurs : PNR des Volcans dôAuvergne, Communes du Puy-de-Dôme (bourse dôarbres), Conseil général du Puy-de-Dôme depuis 2008 (30 000ú), Communauté de communes de Lapalisse (Allier), et des privés.
- Depuis 2008 : le FEADER cofinance à hauteur de 30 000ú.

La Mission haies envisage à lôavenir de : Poursuivre son action dans le Cantal ; Développer lôaction en Auvergne pour diversifier les sources de revenus, en espérant pouvoir créer un poste de technicien ; Continuer à porter lôexpérience locale du Cantal, du Puy-de-Dôme et de lôAuvergne auprès des autres régions et départements français. Le positionnement de la Mission haies comme référant au niveau national est une reconnaissance de la politique locale et de lôimplication de la Mission haies. De plus, elle contribue à lôimage positive « environnementale » de lôAuvergne.

3) <u>Mission bocage : pour la promotion et la valorisation du bocage des Mauges</u>

Mission bocage est une association de loi 1901 située sur le territoire des Mauges (arrondissement de Cholet, Maine-et-Loire). Lôinitiative Mission bocage est née de la préoccupation dôhabitants du territoire, agriculteurs, élus, particuliers à propos de lôinquiétante évolution du paysage à la fin des années 1980. La synergie de deux associations locales : le CPIE Loire et Mauges et le Comité Régional de Développement Agricole des Mauges (CRDAM), a apporté en 1991 une réponse à ces inquiétudes par lôinitiative Mission bocage.
Dôabord observatoire du paysage pendant 18 mois, Mission bocage est devenue association en 1993. Dôune première mission de plantation de haies bocagères, lôactivité sôest progressivement étendue, par la demande des habitants des Mauges, à la gestion et la valorisation du bocage. Début 2006, Mission bocage a célébré la plantation du 500 000ème arbre de son activité.

Mission bocage est organisé autour de 3 organes : le bureau, lôéquipe et le groupe technique. Cette association a pour missions de : Développer un « bocage outil » à caractère identitaire dans un esprit moderne, viable et durable :

- Moderne : bocage adapté aux conditions actuelles (densité, forme des haies)
- Viable : temps et pénibilité dôentretien des haies diminué
- Durable : écoulement des produits issus de la haie

Mission bocage intervient donc dans différents domaines :

- Recherche et expérimentation : un conseil juste repose sur une bonne connaissance du milieu naturel. Cela passe par des observations de terrain, mais aussi des expérimentations en laboratoire.
- Développement de lôidentité locale : plesses, variétés fruitières, arbres remarquables ou toponymesé

- le paysage est marqué par la présence de lôhomme, son histoire, sa culture. Ce sont des paramètres à ne pas oublier dans la reconstruction du bocage des Mauges.
- Plantation et production de plants : Mission bocage gère des programmes de plantation de haies et boisements (conseil, assistance techniqueé) pour lesquels les progressions techniques sont sans cesse mises en î uvre. La pépinière de production de plants locaux est un bon exemple.
- Gestion des espaces boisés et bocagers : Mission bocage propose aux agriculteurs, propriétaires forestiers et collectivités, des outils et méthodes dôaide à la gestion de lôespace (plan de gestioné).
- Valorisation du bois de Pays : la pérennité du paysage de bocage (haies, bosquetsé) réside dans la valorisation, en particulier économique, quôon saura lui trouver. Mission bocage propose conseil et assistance aux porteurs de projet dans ce domaine.

B. Des politiques de sensibilisation à la préservation du bocageé

1) Le SMAD des Combrailles

Le Syndicat Mixte pour lôAménagement et le Développement des Combrailles a été créé en 1985 et se compose de 102 communes.
Lôensemble des actions que cette structure a conduit par rapport à son bocage est lié à sa charte paysagère qui existe depuis une dizaine dôannées et dont le bocage ressort comme un élément identitaire des Combrailles.
Différentes actions ont donc déjà été menées :

- Des actions de sensibilisation lors des aménagements fonciers:

En collaboration avec le PNR des Volcans dôAuvergne et dans le cadre des enquêtes publiques réalisées pour des remembrements et pour la création de lôautoroute A89, des panneaux sur lôintérêt de la haie, ses fonctionsé ont été présentés aux agriculteurs, aux différents propriétaires fonciers pour éviter lôarrachage trop fréquent de haies. A lôépoque, ils ont dû faire face à 16 remembrements.

- Une bourse aux arbres :

Elle a été organisée par la Mission haies Auvergne et notamment Sylvie Monier. Cette bourse aux arbres est mise en place pour éviter les coupes abusives lors dôun aménagement foncier. Chaque propriétaire reçoit une compensation pour les arbres quôil va céder à condition de les laisser en place. Les nouveaux propriétaires doivent également conserver les arbres reçus. Dans le cas contraire, ils paient une soulte[12]. Dès quôun arbre est à terre, celui qui souhaite lôexploiter doit verser une compensation. Cette bourse possède donc deux intérêts majeurs :

- Maintenir le maximum dôarbres dans le paysage
- Dédommagement du propriétaire qui en perd

La bourse aux arbres a très bien fonctionné notamment par rapport aux arbres isolés.

[12] Définition : La soulte est la somme dôargent qui doit être payée par celui qui, à lôoccasion du partage dôune indivision reçoit un lot dôune valeur plus élevée que celle à laquelle ses droits lui permettent de prétendre. Il en est de même en cas dôéchange, si les choses échangées ont des valeurs différentes.

- Des actions de sensibilisation destinées aux scolaires :

Entre 2001 et 2004, des actions de sensibilisation ont été menées auprès des écoles primaires. Ces dernières ont porté des projets concernant le paysage et plus particulièrement le bocage. Au cours de ces projets, quelques plantations symboliques ont été réalisées.

- Actions pour lôinsertion des bâtiments agricoles dans le paysage :

Entre 1999 et 2004, 150 exploitations agricoles du territoire du SMAD des Combrailles ont bénéficié dôétudes paysagères de leur exploitation ainsi que dôaides pour reconstituer les haies proches des bâtiments avec des essences locales.
Ces actions étaient confrontées à une limite : le respect de la ligne directrice agricole qui subventionnait ces actions à hauteur de 40% pour des exploitations x, majoré de 10% pour des exploitations en zone de montagne et majoré de 10% pour les jeunes agriculteurs. De plus, ces actions sôinscrivaient dans le cadre des contrats locaux de développement du Conseil général du Puy-de-Dôme et ceci impliquait le fait que ces actions devaient être réalisées à lôéchelle dôune Communauté de communes et ceci une fois par an. Ces actions nôétaient donc pas diffusables sur lôensemble du territoire à un même moment.

Actuellement, un autre projet est en cours grâce à un dispositif dôaides du Conseil général du Puy-de-Dôme. Ce dispositif est lié à la plantation de haies et à lôintégration paysagère des bâtiments. Il peut subventionner des projets à hauteur de 60%, permettre lôintervention de Sylvie Monier de la Mission haies Auvergne. Ainsi, des actions dôenvergure sont possibles sur ce territoire.
Depuis le mois de mai 2009, une communication par courrier à lôintention de lôensemble des agriculteurs a été lancée. Elle permettra de connaître les agriculteurs intéressés pour constituer des groupes dôaction. Ensuite, Sylvie Monier procèdera à des études paysagères sur les exploitations et au montage des projets à présenter au Conseil général du Puy-de-Dôme pour obtenir les aides. Ce dispositif est très intéressant pour les agriculteurs qui ne payent pas lôétude (coût normal dôune étude : de 800 à 1000ú).

2) La Communauté de communes en Bocage Bourbonnais

Créé en 2004, la Communauté de communes en Bocage Bourbonnais regroupe 11 communes, dont le siège est situé à Bourbon-lôArchambault, dans le département de lôAllier, au nord-est du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

Cette Communauté de communes a mené différentes actions concernant le bocage, un élément identitaire de son territoire :
La Communauté de communes en Bocage Bourbonnais assure la sensibilisation des jeunes publics à la mise en valeur et à la préservation du bocage. En partenariat avec une structure dôanimation sur lôenvironnement, un programme dôactivités de sensibilisation est proposé dans le cadre des activités scolaires péri ou extra scolaires. La Communauté de communes a pris en charge la création de supports pédagogiques à destination des écoles et associations du territoire.
Tout dôabord, depuis 3 ans, en partenariat avec lôADATER (Association pour le Développement de lôAgri-Tourisme en Espace Rural), la Communauté de communes a mis en place une sensibilisation auprès des scolaires de son territoire sur le bocage. LôADATER est une structure dont les actions sont comparables à celles du CPIE du Pays de Tronçais sur notre territoire. Ce dernier intervenant plutôt sur la partie ouest du département et lôADATER plutôt sur sa partie est.

Suite à un diagnostic de territoire réalisé en 2004, qui détermina les points faibles et les points forts de la Communauté de communes, cette dernière décide de sôengager dans une stratégie de développement qui comprend des actions de valorisation du bocage.
Ainsi, la Communauté de communes finance les interventions de lôADATER dans le cadre de son programme départemental dôintercommunalité et du programme Leader. LôADATER propose donc aux différentes écoles du territoire dôintervenir dans leur établissement, gratuitement, auprès des classes de maternelles et de primaires. La Communauté de communes nôimpose rien aux enseignants, ces derniers décident ou non dôaccepter ces interventions. Cette année, 4 groupes de 5 ans et 7 groupes de 7-10 ans ont participé à ces animations.
La Communauté de communes détient un droit de regard sur le contenu des animations réalisées par lôADATER. Ainsi, elle a cofinancé une malle pédagogique avec le Conseil général de lôAllier et Leader. LôADATER a conçu cette malle en respectant un cahier des charges précis élaboré par la Communauté de communes pour appuyer ses interventions au niveau des scolaires.
Cette malle pédagogique est composée de différents outils :

- Un guide dôidentification (arbres, insectesé)
- Des jeux à lôaide de cartes à associer. Par exemple, associer lôanimal à son mode de déplacement
- Un fichier dôactivités à réaliser autour dôune haie, en classe ou dans la cour dôécole
- De la pâte à modeler pour reconstituer un bocage vue dôavion puis regrouper toutes les maquettes pour créer un véritable maillage bocager
- Des puzzles
- Des vidéos et des CD audio
- Une maquette pour représenter lôeffet brise-vent

Ces activités peuvent être encadrées par un animateur de lôADATER ou bien par un enseignant. Cette malle pédagogique a demandé une semaine de travail pour sa conception ainsi que lôachat de livres et vidéos. Son coût total est estimé à environ 3000-3500ú.

Lôobjectif de ces interventions en milieu scolaire est de faire découvrir de façon ludique le territoire aux enfants à travers le bocage pour susciter son intérêt. Il existe une volonté de pérenniser cette action en intervenant auprès des mêmes élèves à différents stades de leur scolarité pour pouvoir approfondir leurs connaissances et leur intérêt vis-à-vis du bocage.

3) <u>Une journée de formation « Haies champêtres et bocage » au lycée agricole Louis Pasteur de Marmilhat</u>

Le mardi 28 avril 2009, de 9h à 17h, la Mission haies Auvergne, le Lycée agricole de Marmilhat et divers partenaires ont organisé une journée de formation, de démonstration et dôéchanges sur le thème de la haie champêtre et du bocage.
Cette journée de sensibilisation sôadressait à tous les acteurs qui agissent de près ou de loin sur ce patrimoine champêtre :

- Elèves du lycée agricole
- Organismes de conseil en agriculture
- Agriculteurs
- Collectivités : élus, agents de développement, services espaces verts,é
- Entreprises et acteurs du paysage et de lôenvironnement
- é

Cette formation est soutenue par le Conseil général du Puy-de-Dôme, le Conseil régional dôAuvergne et le Ministère de lôagriculture et de la pêche.

La journée sôest déroulée selon le programme suivant :

- 9h :

Accueil des participants par le Proviseur du Lycée et introduction de la journée par le Vice Président du Conseil général du Puy-de-Dôme en charge du développement durable et de lôagriculture.
Puis, deux conférences ont été conduites par Sylvie Monier de la Mission haies Auvergne.

- 9h15-10h30 : Conférence 1

« Préserver et reconstituer des linéaires champêtre en milieu rural ». Cette conférence était plus orientée en direction des élus, des citoyens et des propriétaires, il sôagissait du thème de la haie champêtre au service dôun territoire. Les différentes définitions et fonctions de la haie ont été envisagées de façon détaillée.

- 10h45-12h : Conférence 2

« Les haies alliées de lôagriculteur ». Cette conférence à destination des agriculteurs et futurs agriculteurs mettait en avant les fonctions agricoles de la haie.
A lôissue de ces conférences, des échanges, des questions ont pu être formulés.

- 13h30-17h

Lôaprès-midi sôest organisée autour de 5 ateliers de terrain qui ont permis une mise en application concrète des thématiques abordées en conférence le matin et un échange avec des professionnels.

- Atelier plantation : Il sôagissait de démonstrations de plantations par les élèves du Lycée agricole. Différentes séquences sont proposées (haie brise-vent protectrice des cultures, haie rétentrice de sol, haie accueillant des auxiliaires des cultures et des pollinisateurs, haie « faune sauvage », haie incluant des arbres têtardsé Des témoignages de planteurs de haies comme des agriculteurs, lôassociation les haies du Puy-de-Dôme, la Direction Départementale de lôEquipement et de lôAgriculture ont accompagné ces démonstrations.
- Atelier essences champêtres : Il sôagissait dôun circuit découverte dôune vingtaine dôessences champêtres plantées dans la pépinière du Lycée. Une présentation des variétés fruitières de pays par le Conservatoire des Espaces et Paysages dôAuvergne et par lôassociation des Croqueurs de pommes du Puy-de-Dôme.
- Atelier déchiquetage de bois de haies : organisé autour de démonstrations de déchiquetage de bois de haies et dôexplication pour la valorisation possible du bois déchiqueté. Le témoignage de la Fédération Départementale des CUMA complète cet atelier.
- Atelier biodiversité et haies : structuré autour des témoignages de divers partenaires comme : LPO Auvergne (la haie et les oiseaux), Syndicat apicole du Puy-de-Dôme (les haies et les abeilles), un maraîcher bio (les auxiliaires des cultures), la Fédération Départementale des chasseurs (les haies et la faune sauvage), les élèves du lycée agricole (lôécosystème « haies » et les arbres têtards).

On peut dire que cette journée permet une action de sensibilisation, de préservation, de valorisation de la haie mais également de mobilisation, de fédération dôacteurs locaux en lien avec le bocage qui peut par la suite créer une nouvelle dynamique en faveur de la haie.

4) Une exposition « Bocage en Picardie »

Depuis 2003, la Communauté de communes de la Région de Guise, en Picardie, travaille pour la préservation et la recomposition du bocage thiérachien. Consciente de la nécessité de sensibiliser dans la durée le public à la richesse de ce patrimoine naturel, la Communauté de communes a décidé de participer en 2005 aux Semaines Régionales de lôEnvironnement. En partenariat avec son Conseil régional, elle a proposé une exposition intitulée « Le bocage : du passé à lôavenir » du lundi 17 octobre au dimanche 23 octobre 2005.

Cette exposition de photos, objets et textes visait un triple objectif :

- Sensibiliser le plus grand nombre à la richesse patrimoniale et à la valeur inestimable de ce paysage unique en Picardie
- Montrer que le bocage est porteur dôavenir et de développement durable : lutte contre lôérosion et les inondations, lutte contre lôeffet de serre, atout agricole, atout énergétique notamment au travers de la filière bois-énergie
- Faire prendre conscience à chacun du rôle quôil peut jouer sur le bocage, mais aussi sur lôenvironnement en général. Etre « écocitoyen ».

Vus par plus de 70 scolaires du CE1 au CM2 et une trentaine dôadultes, les panneaux dôexposition sont maintenant mis à disposition des collectivités locales qui le souhaitent.

5) Les outils pédagogiques du CPIE Bocage de lôAvesnois

Le CPIE Bocage de lôAvesnois a publié une bande dessinée en partenariat avec les circonscriptions du Bassin dôEducation dôAvesnes qui sôintitule « Les secrets du bocage ». Cette bande dessinée met en scène des enfants, entraînés dans des aventures quelques peu mouvementées pour leur apprendre à respecter et préserver la nature et lôenvironnement dans la vie de tous les jours. Des jeux comme des charades, rébus, mots croisés,é sont proposés en fin dôalbum afin de permettre aux enfants dôapprofondir leurs connaissances de manière ludique. Cet album sert de support aux animations scolaires sur le thème du bocage proposées par le CPIE. Cet ouvrage est vendu au prix de 8ú lôunité ou 30ú les quatre.

Le CPIE Bocage de lôAvesnois dispose également dôun classeur pédagogique sur le bocage qui comprend des messages déclinés en exposés théoriques et en activités à réaliser en classe ou sur le terrain.

Pour permettre aux enfants de mieux appréhender certaines notions grâce à la manipulation et lôexpérimentation, le CPIE a réalisé une maquette sur les rôles du bocage.

Le CPIE Bocage de lôAvesnois propose aussi différentes activités pédagogiques destinées à des 6ème ou des 5ème se déroulant sur ½ journée :

- Bocage, qui es-tu ?

Lors dôun rallye, les élèves découvrent les différents éléments qui composent le bocage (haies, pâtures, mares, arbres têtards, é). Ils abordent ensuite les menaces qui pèsent sur lui. Ils comprennent son intérêt paysager ainsi que son influence sur la faune et la flore.

- Où vis-tu ?

Après une recherche des traces de la vie animale dans une haie et dans une prairie, les élèves comparent leur répartition. Puis, un jeu permet dôaborder la chaîne alimentaire et les relations possibles entre faune et flore. Ils découvrent ensuite les plantes de la haie.

- Sauvons le bocage

Lors dôun jeu de rôle, les enfants incarnent différents usagers du bocage pour comprendre les intérêts des uns et des autres. Puis, des posters interactifs révèlent les menaces pesant sur cet écosystème quôun diaporama leur précise. Enfin, ils découvrent les solutions pouvant être apportées.

- Le bocage buissonnier

Au cours dôun rallye, les enfants comprennent que le bocage est un trésor. Ils découvrent ensuite des plantes et des animaux le peuplant, avant de percevoir lors dôun jeu de rôle les menaces quôil encourt et la nécessité de le préserver. Ils réalisent enfin des jouets, des confitures, des instruments de musique avec des éléments végétaux.

6) Le CPIE du Pays de Tronçais et son animation « Haie champêtre »

Une animation à destination des scolaires du CE2 au CM2 et des centres de loisirs intitulée « Haie champêtre » est proposée par les animateurs du CPIE. Cette activité répond à une demande formulée par les enseignants en relation avec la présence du bocage sur le territoire et de lôintérêt que lui porte le CPIE.
Ainsi, les objectifs de cette animation sont de connaître lôorigine de la haie champêtre, sa composition, ses rôles et de classer puis comparer des éléments du monde végétal.
Au cours de cette activité pédagogique, les enfants observent une haie dans le paysage, déterminent des essences dôarbres et dôarbustes, observent des traces révélant la présence de la faune et construisent une maquette où figure les rôles agricoles de la haie.
Le lieu dôanimation se situe derrière les anciennes forges de Tronçais, au niveau dôun chemin bordé de haies non entretenues. Ce lieu permet de mettre en avant la fonction de corridor du bocage ainsi que sa diversité dans un milieu forestier, en clairière de forêt.

Cette animation existe depuis environ 4 ans et sôest développée depuis 2 ans. Cependant, elle nôest répétée que 4-5 fois par an, ceci dépend aussi de la création de nouvelles animations. Cette animation sur le bocage nôest pas autant sollicitée que celles liées aux animaux spécifiques de la forêt de Tronçais.

C. é Vers des politiques dôincitation à la plantation et à la régénération

1) La politique du Conseil général du Cantal

Lôaction du Conseil général du Cantal en faveur de son bocage débuta en 1995, dans le cadre de sa Charte départementale pour lôenvironnement qui dispose dôune fiche action intitulée : « Mise en î uvre dôun programme dôanimation et de gestion des haies ». Cette même année, lôEtat lance lôopération « Lôarbre dans le paysage » à laquelle le Conseil général du Cantal dépose un dossier de candidature. En octobre 1995, ce dernier est lauréat et perçoit une aide de 40 000ú.

Cette opération a permis de mobiliser les acteurs du département, de signer un partenariat avec le CRPF Auvergne pour mettre en î uvre le programme Mission haies et débuter leurs actions pour préserver leur bocage.

La Mission haies sôappuie sur une convention dôobjectifs renouvelée tous les ans qui est basée sur un programme dôaménagement foncier entièrement financé par le Conseil général. Par la suite, les compétences de la Mission haies sôélargissent même si les procédures dôaménagement foncier occupaient environ les 2/3 de la convention dôobjectifs. La Mission haies fonctionne sur un principe de volontariat et permet dôaccompagner, sensibiliser et former les acteurs de la haie.
Le Conseil général finance à hauteur de 30 000ú par an la Mission haies et depuis 2008, elle est cofinancée par le FEADER également à hauteur de 30 000ú.

A partir de 2007, les conventions dôobjectifs ont évolué en fonction du contexte départemental et de la diminution des opérations dôaménagement foncier. Ainsi, la Mission haies sôorganise en trois volets :

- Expert auprès de porteurs de projets sur le bocage en général
- Lôaccompagnement technique des actions du département (espaces naturels sensibles, service des routesé)
- Action de communication et dôanimation

Depuis 2008, le CRPF nôest plus en charge de la Mission haies, il sôagit maintenant de lôUnion Régionale des Forêts dôAuvergne (URFA).

En dehors de la Mission haies, le Conseil général du Cantal sôengage dans dôautres actions :

- Promouvoir la Mission haies sur le territoire
- Soutien financier de programme de plantations dans le cadre dôun programme dôaménagement foncier. Le Conseil général subventionne la totalité des fournitures utiles à la plantation
- Dans le cadre dôun SAGE, le Conseil général accompagne financièrement au sud de son département la plantation de haies identifiées comme prioritaires vis-à-vis de la qualité de lôeau.

Voici lôévolution des montants des subventions accordées pour les fournitures nécessaires aux plantations par le Conseil général :

- 2007 : 5 500ú
- 2006 : 8 500ú
- 2005 : 3 000ú
- 2004 : 9 000ú

Le Conseil général du Cantal commence également à sôengager dans la filière bois-énergie. Il subventionne tous les ans lôassociation Bois-énergie 15. De plus, il accorde des subventions liées à lôinvestissement au niveau des chaufferies, des broyeurs fixes ou mobiles à destination des particuliers, collectivités et entreprises. Depuis 3-4 ans, le Conseil général observe des sollicitations de plus en plus nombreuses.

2) <u>La politique du Conseil général du Puy-de-Dôme</u>

Depuis quelques années, le Conseil général finance la Mission haies Auvergne sur son département. En collaboration avec cette dernière et lôassociation « Les haies du Puy-de-Dôme », le Conseil général finance des campagnes de communication et de sensibilisation sous la forme de petits livrets comme :

- Planter des haies dans le Puy-de-Dôme (Différents suivant les secteurs : Livradois-Forez, Combrailles, Artense ; Limagne ; chaîne des Puys)
- Plantations à proximité de bâtiments agricoles

A travers sa Mission haies, le Conseil général propose un conseil technique gratuit.

Dans le cadre de ses subventions dôéquipement, le Conseil général subventionne deux aides concernant les haies :

- Aide à lôembellissement des exploitations agricoles
- Aide à la plantation dôarbres en milieu rural

a. Aide à la plantation dôarbres en milieu rural

Lôobjectif de lôintervention est de conserver et de valoriser le patrimoine naturel rural par lôentretien, la restauration ou lôamélioration dôespaces ouverts dans le but dôaméliorer le cadre de vie, lôenvironnement ou lôagriculture locale.
Cette aide favorise la plantation dôalignements dôarbres, de haies champêtres ou de bosquets répondant à des exigences climatiques, paysagères, faunistiques, agricoles ou économiques.

Différents bénéficiaires sous certaines conditions :

- Agriculteurs dont lôexploitation est située dans le département du Puy-de-Dôme
- Les communes rurales, syndicats ou Communautés de communes rurales et les associations ayant, parmi leurs objectifs, de favoriser la plantation dôarbres ou de haies

Les vergers sont exclus du dispositif. Seules seront prises en compte les plantations dôespèces feuillues adaptées à la région.

Le Conseil général participe au financement des travaux de plantation dôarbres par lôattribution dôune subvention à hauteur de 60% sur le montant HT de la dépense subventionnable.
Sont éligibles les travaux préparatoires, la fourniture des plants et leur mise en place, la fourniture et la pose de paillage, la fourniture et la mise en place éventuelle de protections ainsi que les honoraires de maîtrise dôœuvre et les frais dôentretien pendant la garantie de reprise.
Le montant de la subvention est plafonné à 4 000ú par bénéficiaire et par an.

b. Aide à lôembellissement des exploitations agricoles

Lôobjectif de lôintervention est dôaméliorer le cadre de vie des agriculteurs et de favoriser une intégration paysagère des exploitations agricoles dans le but de conserver et de valoriser le patrimoine naturel rural.

Toutes les exploitations agricoles dont le siège dôexploitation ainsi que 80% des terres sont situées dans le département du Puy-de-Dôme peuvent bénéficier de cette aide. Les EPCI, Communautés de communes, Pays, PNR ou Syndicats mixtes ont également la possibilité de bénéficier de cette aide financière pour la réalisation dôétudes sur les exploitations de leur territoire.

<u>3 types</u> :

- Type 1 : étude paysagère et appui technique de lôexploitation comprenant une analyse paysagère des lieux et du patrimoine bâti traditionnel ; des propositions dôaménagement ; un cahier des charges sommaire des travaux à réaliser ; un estimatif du coût des réalisations

- Type 2 : Bardage bois, traitement des sols : terrassement, empierrement, fosséé
- Type 3 : plantation dôarbres champêtres, ornementaux ou fruitiers, dôessences locales et petits aménagements paysagers (murets, clôtures,é)

Montants de lôaide :

Type 1	Type 2	Type 3
Jusquôà 100% du montant HT de lôétude, subvention plafonnée à 1000ú/exploitation	40 à 60% du montant HT des travaux, subvention plafonnée à 5000ú pour les travaux de sols	80% du montant HT des travaux, subvention plafonnée à 2000ú

3) <u>La politique de plantation des haies brise-vent du Conseil général de lôOrne</u>

Depuis le 1er janvier 2009, le Conseil général de lôOrne a instauré un règlement des aides départementales concernant sa politique de plantation des haies brise-vent, dans un cadre plus général de promotion de la haie bocagère.
Tout dôabord, les aides sont uniquement accordées aux plantations constituées dôessences locales. Les personnes de droit privé comme les particuliers, les exploitants agricoles, les associations loi 1901 ainsi que les collectivités et les établissements publics peuvent bénéficier de la politique.

Les aides ne sont pas toutes identiques :
- Aide de 1ú par mètre de plantation
- Aide de 2ú par mètre : quand la haie intègre une zone prioritaire ou un plan de gestion
- Aide de 3ú par mètre lorsque la plantation est associée à la construction dôun nouveau talus anti érosif.

Les aides sont également conditionnées et plafonnées :
- La longueur minimale est de 200 mètres pour les plantations hors nouveau talus anti érosif.
- La zone prioritaire est cartographiée et validée par la Commission permanente du Conseil général
- Le nouveau talus respecte les dimensions minimum suivantes : hauteur 0.50 mètre, longueur minimum 100 mètres. Le talus est perpendiculaire à la pente.
- Les aides sont exclues à lôintérieur des zones urbanisées des communes définies.

Concernant les plans de gestion des haies bocagères, les bénéficiaires des aides sont identiques et la subvention est de 50% du montant HT de lôétude engagée pour la confection dôun plan de gestion. Le montant de la subvention est plafonné à 450ú.
Pour bénéficier de ces aides, il faut répondre à différentes conditions :
- Le plan de gestion liste les haies suivant les différentes typologies et propose pour chaque haie ses caractéristiques.
- Le recensement des haies est cartographié
- Un exemplaire du plan de gestion est adressé au Conseil général
- Le titulaire du plan de gestion devra produire chaque année pendant cinq ans le bilan annuel de lôexploitation répertorié au plan de gestion.

Des opérations groupées de plantation de haies bocagères sont également possibles sous certaines conditions.

4) Lôopération « Plantez 1000 noyers en Pays de Lapalisse » :

La Communauté de communes du Pays de Lapalisse, située à lôest du département de lôAllier a mené une opération intitulée « Plantez 1000 noyers en Pays de Lapalisse ».
En septembre 2000, les élus de cette Communauté de communes ont engagé une étude concernant le noyer sur leur territoire. Le CRPF était en charge de lôétude en relation avec les deux huileries artisanales du canton de Lapalisse. Cette étude a mis en évidence la place certaine du noyer sur le territoire. Cependant, ce dernier apparaissait comme vieillissant ou disparu sur certains secteurs à cause de la modernisation de lôagriculture.

Lôopération de replantation de noyers débuta au printemps 2002. Ce projet avait pour objectifs :

- Une valorisation des petites parcelles
- Une amélioration de lôintégration des bâtiments dans le paysage
- Une bordure esthétique des chemins
- Un complément de revenus à court terme pour les propriétaires à travers la récolte de noix et la production de bois à long terme

Ce projet fut conduit par la Communauté de communes avec lôappui du CRPF puis de la Mission haies Auvergne (signature dôune convention et dôavenants) et de la Chambre dôagriculture de lôAllier.

Des réunions dôinformation et de formations ainsi que des visites sur le terrain ont été organisées par le CRPF sur la Communauté de communes. Des communications dans la presse locale ont été réalisées pour informer un maximum de personnes du projet.
Ceci suscita lôintérêt dôun certain nombre de propriétaires très intéressés par le projet. Le CRPF a conseillé les essences les plus adaptées à chaque territoire.

Tout propriétaire foncier sur le territoire dôune des 13 communes du Pays de Lapalisse pouvait participer à cette action. Les volontaires ont pu bénéficier :

- Dôun appui technique du CRPF
- Dôétude de la parcelle
- De conseils sur le choix des plants et des fournitures nécessaires
- De commandes
- De conseils pour la plantation, lôentretien et les tailles des arbres
- Du financement de plants de noyers âgés de 3 ans maximum (hauteur 50 à 80 centimètres), avec un minimum du 10 plants
- Dôautres fournitures : paillages, tuteurs, protection anti-gibier

Le bénéficiaire sôengage par convention avec la Communauté de communes à planter dans les règles de lôart et à entretenir ses plantations pendant au moins 5 ans. Les travaux préparatoires à la plantation étant à la charge du propriétaire.

Les plants de noyers étaient donc donnés gratuitement aux propriétaires intéressés. Ce projet fut subventionné à hauteur dôenviron 60% par la Dotation de Développement Rural et à hauteur dôenviron 15% par la région Auvergne dans le cadre dôun contrat de territoire. Le reste étant à la charge de la Communauté de communes.
Les dépenses étaient destinées à payer les plants et leurs fournitures ainsi que le CRPF.

Un premier bilan fut établi fin 2002 : 1 300 noyers ont été plantés sur 40 propriétés dont une majorité était des exploitations agricoles. Lôobjectif de départ de planter 1 000 noyers a donc largement été atteint. Cependant, ces plantations ont été réalisées principalement sur les secteurs de relief du territoire et les communes nôont donc pas toutes été concernées par lôopération.

Pour remédier à ce problème et pour que lôensemble du territoire puisse participer à ce projet de plantation, à partir de lôautomne 2003, lôopération a continué et sôintitulait « 1000 noyers et 500 châtaigniers ». Ces derniers pouvant être plantés sur un territoire plus vaste.
Lôannée 2003 permis de planter 375 châtaigniers et de toucher 18 propriétaires.

En 2004, la Mission haies Auvergne a procédé à des journées de formation sur les techniques de plantation, dôentretiené à destination de 2 techniciens des services communautaires et des propriétaires intéressés. Ces deux techniciens sont donc maintenant en mesure dôapporter directement une aide technique sur le territoire sans faire appel systématiquement à la Mission haies. Le lycée agricole de Lapalisse a accueilli des journées de formation et a également procédé à des plantations sur son exploitation.

Lôannée suivante, la Communauté de communes a géré la centralisation des commandes de plants principalement destinés à remplacer les pieds qui nôauraient pas repris ou pour compléter des plantations déjà existantes. Les pépiniéristes locaux ont pu fournir quelques plants au début mais nôont pas continué parce que les contraintes étaient trop importantes. La Communauté de communes sôest donc approvisionnée en Corrèze et dans lôIsère. En 2005, 165 noyers/châtaigniers ont donc été plantés sur 17 propriétés.

En novembre 2008, un bilan de ces plantations fut dressé. Les premiers noyers plantés commenceront à produire en 2009, ils auront 7 ans et leur pleine production sera atteinte dans environ 20 ans. Lôobjectif de plantation étant atteint, les élus ont souhaité valoriser cette action dôune autre manière. Ainsi, un dossier fut déposé auprès du Conseil régional pour obtenir le prix environnemental qui permet de solliciter des financements pour organiser une manifestation ou des actions de plantation. Ce prix étant attribué à la Communauté de communes, les élus ont décidé dôorganiser du 3 au 11 octobre 2009, en collaboration avec le CRPF, la foire des saveurs dôautomne qui permettra de célébrer les noyers et les châtaigniers.
Cette manifestation va succéder à la fête des citrouilles qui rencontrait du succès depuis sa création en 2000 mais qui commençait à sôessouffler ces dernières années.

5) <u>Opération de régénération et de replantation de haies sur la Communauté de communes de la Région de Montmarault</u>

En 2005, la Communauté de communes de la Région de Montmarault avec la participation de la Chambre dôagriculture de lôAllier a lancé une opération intitulée « Dôhier à demain sauvegardons notre bocage ».
Soucieuse de préserver lôidentité de son territoire et de mettre en î uvre les recommandations de sa charte architecturale et paysagère, cette Communauté de communes subventionna la plantation et la régénération de haies bocagères (arbustes et arbres de haut-jet).
Les haies concernées par cette action devaient être situées sur le territoire de la Communauté de communes et non subventionnées par ailleurs dans des actions de type CTE, CADé Les bénéficiaires étaient donc les propriétaires ou exploitants de parcelles agricoles ou de sièges dôexploitation situés sur le territoire des 21 communes concernées.

Les personnes intéressées sôengageaient à planter au moins 100 mètres de haie ou à régénérer au moins 200 mètres de haies en tenant compte dôun cahier des charges qui stipule les périodes de réalisation des travaux, les consignes et les étapes à respecter pour la plantation et la régénération. Les bénéficiaires sôengageaient également à maintenir et à entretenir la haie concernée par la démarche pendant au moins 10 ans, sous réserve du versement de lôaide. Ainsi, en ce qui concerne la rémunération, pour la plantation dôau moins 100 mètres de haies, une subvention forfaitaire de 720ú était attribuée ou 960ú pour au moins 200 mètres de haies régénérées. Ces subventions étaient limitées à un forfait plantation et ou un forfait régénération par exploitation, dans la limite des crédits disponibles. La subvention était versée au bénéficiaire après remise des justificatifs et réception des travaux par la Communauté de communes.

Pour accompagner cette démarche, par lôintermédiaire de la Chambre dôagriculture, une journée sur lôintérêt de la haie a été organisée dans une ferme située sur la Communauté de communes. Beaucoup de participants ont assisté à des démonstrations de taille de haies. Cette journée a permis de communiquer autour de la subvention proposée pour la plantation et la régénération. Lôinformation fut également diffusée à travers les différentes réunions de la Chambre dôagriculture et dans les mairies de la Communauté de communes.

Le bilan de cette action de sauvegarde du bocage est relativement décevant. En effet, seulement 2 dossiers de réhabilitation de plus de 200 mètres de haies ont été réalisés alors quôune vingtaine de dossiers étaient potentiellement finançables. Lôaction fut donc interrompue avant son terme pour rediriger les fonds disponibles vers dôautres projets.
Il est difficile de comprendre pourquoi cette démarche nôa pas plus suscité lôintérêt des agriculteurs alors quôils sôétaient mobilisés au cours de la journée de démonstration et dôinformation sur la haie. Peut-être que la campagne de communication autour de cette action nôa pas été suffisante. Le montant des subventions était relativement conséquent et nôest certainement pas la cause de cet échec. La motivation des agriculteurs nôétait sans doute pas assez poussée.

D. La protection législative dôun bocage communal :

Lors de son conseil municipal du 11 mai 2005, la commune de Chazemais, située dans le bocage de la Châtaigneraie dôHuriel, à lôouest du Pays, sôest distinguée en étant la première commune de lôAllier à délibérer en faveur de la protection de son bocage.
Ainsi, deux délibérations ont été prises : celle du 9 décembre 2003 et celle du 18 octobre 2004, conformément à lôarticle 59 de la loi Urbanisme et habitat.

Article L442-2, modifié par loi n°2003-590 du 2 juillet 2003-art. 59 JO RF 3 juillet 2003 : « Tous travaux ayant pour effet de détruire un élément de paysage identifié par un plan local dôurbanisme en application du 7° de lôarticle L.123-1 et non soumis à un régime dôautorisation préalable au titre des installations et travaux divers dans les conditions prévues par décret en Conseil dôEtat.
Il en est de même, dans une commune non dotée dôun plan local dôurbanisme, des travaux non soumis à un régime dôautorisation préalable et ayant pour effet de détruire un élément de paysage à protéger et à mettre en valeur, identifié par une délibération du conseil municipal après enquête publique. »

Suite au déroulement dôune enquête publique réalisée du 12 novembre au 14 décembre 2004, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable à : la mise en î uvre de la préservation du paysage de cette commune à compter du 1er juin 2005. Un règlement de conservation des éléments paysagers (haies, clôtures, arbres, mares, lavoirs, sources, fontaines) est à respecter, et, une demande dôautorisation relative aux clôtures, aux installations et travaux divers est désormais à retirer en mairie.

Règlement en vigueur sur la commune :

- Les haies auront au minimum une hauteur de 1.20 m et une épaisseur de 0.70 m. Elles devront être entretenues selon les techniques indiquées sur le guide « Plantation et entretien des haies » publié par la Chambre dôagriculture.

- Les clôtures, autres que les haies ou mixtes devront être maintenues partout où elles existent.

- Les arbres devront être conservés à une distance maximale de 100 m entre 2 arbres existants, ils devront être élagués jusquôà 4 m à lôaplomb des chemins.

- Les mares, lavoirs, sources ou fontaines ne pourront pas être comblés.

- A lôintérieur des villages ainsi que pour les terrains avec habitations ou en prévision de constructions, lôapplication des prescriptions pourra être plus souple.

- En cas de travaux concernant ces éléments une demande dôautorisation sera effectuée auprès de la mairie selon lôarticle 442-2 du code de lôurbanisme.

- En cas de non respect des prescriptions précédentes, les haies, clôtures, arrachées devront être reconstituées selon les modalités fournies par la commune, chaque arbre arraché ou coupé sera remplacé par 3 arbres, à remettre dans la même haie et une procédure judiciaire pourra être engagée.

La commune dôengage à :

- Entretenir, comme elle le fait déjà toutes les haies bordant le domaine public, à lôaplomb de celui-ci.
- Procéder à une replantation en 2005/2006 de haies et dôarbres. Chaque demande sera particulièrement étudiée avec le souci de favoriser la sécurité des usagers des routes et des chemins, de respecter le droit de propriété des demandeurs, dôêtre soucieux de conserver le bocage et ses avantages naturels, de faciliter la circulation des troupeaux.
  Il ne sôagit pas de bloquer la situation, mais dôétudier chaque cas, avec lôobjectif de stopper la dégradation du paysage et à terme de reconstituer le bocage le long des routes et chemins.

Ce règlement permet de stabiliser la situation du bocage sur cette commune. Il nôy a plus dôévolution négative du paysage et les agriculteurs sont ainsi sensibilisés vis-à-vis de la nécessité de préserver le bocage.

Aucune aide financière nôa été attribuée pour la réalisation de ce projet. Néanmoins, il sôest avéré très peu coûteux. Le coût le plus important est celui du temps demandé pour recenser lôensemble du bocage à préserver : environ 640 heures de travail ainsi que du temps pour lôorganisation de réunions préalables, réunissant les agriculteurs et les élus. La constitution dôun groupe de pilotage a été nécessaire pour la réalisation du règlement.
Un budget de 3 000ú a été consacré par la commune pour acheter 250 arbres qui ont été plantés par 60 personnes différentes.

On peut dire que cette action permet de favoriser lôactivité touristique et notamment pédestre qui nécessite des chemins abrités du vent avec des haies.
Enfin, le bilan de ce projet est également positif par rapport à lôimage que cette commune véhicule maintenant à la population.

E. Le développement de la filière bois-énergie :

1) Les partenariats possibles pour améliorer la faisabilité

Un projet individuel peut sôavérer rentable sôil comporte un volume minimum à alimenter en besoins énergétiques qui va au-delà des besoins dôune seule exploitation agricole. Mais, la rentabilité dôun projet bois-énergie passe par la mise en commun de matériel de déchiquetage dôune part, et dôautre part de la possibilité de mettre sur pied des projets collectifs, en partenariat avec des collectivités ou des acteurs privés. Dans ce type de projet, chacun y trouve son compte comme le montre ces quelques exemples :

a. La solution Coopérative

Il sôagit de partager lôinvestissement et le coût de fonctionnement. Lôachat dôune déchiqueteuse, et notamment dôune déchiqueteuse à grappin, dôun montant dépassant les 150 000ú, ne peut sôimaginer que dans le cadre dôun groupement de producteurs. Dans beaucoup de départements, la fédération des CUMA sôest largement investie sur ce thème et propose des solutions intéressantes.

Les quelques projets de déchiqueteuses à grappin montrent lôefficacité de ce réseau. Avec un nombre moyen de 15 à 40 associés par déchiqueteuse, les projets permettent souvent lôembauche dôun chauffeur qui réalise lôensemble des chantiers et lôentretien de la machine.
Dans le cas dôune déchiqueteuse manuelle, le nombre dôadhérents est nettement inférieur. Avec moins de 10 adhérents, il est plus facile dôorganiser le planning des chantiers pour la déchiqueteuse.

Comme dans toute CUMA ou SCOP, la réussite dôun projet de mise en commun dôun matériel demande un minimum de communication entre les membres et surtout un bon planning de lôutilisation du matériel.

b. Les contrats avec les collectivités

Tout dôabord, un exemple à travers le projet dôIffendic en Bretagne. Au départ, de ce projet, la question que beaucoup dôagriculteurs se posent : comment valoriser au mieux les haies entretenues et plantées ? Le choix du bois-énergie est intervenu rapidement, ce qui a donné naissance en 1998 à la CUMA « La Romaine » dôIffendic en Ille-et-Vilaine. Cette CUMA a investi dans une déchiqueteuse et sôest posée la question de lôamortissement du coût de la machine. Pour rentabiliser les 25 000ú, il fallait produire une moyenne de 400m³ annuels. A noter quôaujourdôhui le montant de lôinvestissement serait moins élevé du fait de lôoffre sur le marché et la concurrence entre les différentes marques de déchiqueteuses.
La solution est venue de la Communauté de communes de Montfort qui a décidé dôacheter dans un premier temps aux agriculteurs 130m³ par an de plaquettes pour le chauffage du centre de loisirs de Trémelin. Par la suite, ils ont commandé 120m³ supplémentaires pour le paillage des plantations de son service espaces verts.
Pour vendre les plaquettes à la collectivité, les agriculteurs créent un GIE (Groupement dôIntérêt Economique), la CUMA nôayant pas vocation commerciale. Le prix de vente a été fixé au coût de revient de la plaquette pour les agriculteurs soit 90ú la tonne de matière sèche. A noter que ce prix était bien au-delà du prix de la tonne proposée par les scieries industrielles. Cependant, il comprenait la rémunération du travail de lôagriculteur pour lôentretien du bocage. Il sôagit dôune manière de reconnaître la fonction dôentretien du bocage en rémunérant au plus juste les agriculteurs.
Pour les agriculteurs, outre la fourniture de chauffage pour leur habitation, lôactivité dôentretien des haies permet de diversifier leur revenu. Certes, cette diversification est peu importante car elle représente en moyenne lôéquivalent dôun salaire mensuel. Mais pour quelques-uns dôentre eux, cette part de revenu est appelée à augmenter. En effet, certains ont les capacités de vendre facilement jusquôà 200 à 300m³ par an. A 30 ou 35ú le mètre cube, cela devient une activité intéressante.
Pour la collectivité, pour une tonne de plaquettes payée à 90ú, le coût de kWh est de 2.5 centimes. Fin 2003, le coût du kWh pour le fioul était de 3.8 centimes, 4.3 pour le gaz et 8 pour lôélectricité. Aujourdôhui, le coût approche les 6 centimes pour le fioul.

Il apparait maintenant de nouvelles idées de partenariats. Depuis ces dernières années, des projets collectifs similaires voient le jour. Le rôle des collectivités dans la promotion de ce type de partenariat et le succès des projets est essentiel. Plusieurs possibilités dôappui aux projets peuvent être initiées par les collectivités :

- La mise en place dôune plate forme de stockage permet de réduire les coûts de stockage des plaquettes. Non seulement la plate forme permet de réduire la dépense dôachat du combustible pour la collectivité mais elle facilite la gestion du stockage avec les agriculteurs et les professionnels producteurs de plaquettes.
- Côest également la possibilité dôoffrir un espace de vente à des particuliers qui pourraient venir se fournir en plaquettes sans avoir à aménager des lieux de stockage chez eux.
- Lôinvestissement dans des chaudières à bois pour les lieux publics permet dôentretenir la demande en plaquettes. Ainsi, piscines, écoles, administrationsé peuvent bénéficier directement de ce type de services. De plus, les économies sur la facture énergétique peuvent être conséquentes et permettre de cofinancer des emplois dans ce secteur.

Le prix dôachat du m³ de plaquettes aux agriculteurs est également un élément à ne pas négliger. Négocier par le bas le prix du m³ vendu ne va pas dans lôintérêt des partenaires. Certes, le m³ vendu par les professionnels des scieries est souvent nettement inférieur (entre 2 et 3 fois moins). Mais, un prix de 90 à 100ú la tonne de matière sèche reste de toute façon nettement inférieur à celui des autres sources de chaleur. Dôautre part, dans ce prix sont inclus des externalités quôil convient de rétribuer comme lôentretien dôun bocage attrayant, la fixation de carbone, la qualité de lôeau.

Ce type de contrat est le meilleur moyen de relancer la dynamique dôembocagement dans un territoire donné. Enfin, on peut également discuter sur le prix qui est fourni par les professionnels des scieries. Pendant très longtemps, les plaquettes ont été considérées comme des déchets à faible valeur commerciale. Certains professionnels reconnaissent dôailleurs que ce produit était souvent vendu à perte. Ce nôest plus le cas aujourdôhui et il faut sôattendre à un réajustement des prix. Compte tenu des difficultés de la filière bois, notamment pour les petites structures.

c. Un outil intéressant : la Société Coopérative dôIntérêt Collectif

Créée par la loi du 17 juillet 2001, pour répondre aux besoins de lôéconomie sociale et solidaire, la SCIC est une société de droit privé (SA ou SARL) qui peut intégrer des sociétaires de droit public. Basée sur le multisociétariat, elle vise à faire émerger un projet collectif qui engage toutes les catégories dôassociés. Un minimum de 3 catégories dôassociés est requis. A ce titre, et dans le cadre dôun ancrage territorial, elle peut constituer un outil de partenariat pour les acteurs du développement local, en vue de la production de biens et services à vocation sociale, sur un mode de financement mixte privé/public.

Une SCIC est une nouvelle forme dôentreprise coopérative qui :

- Permet dôassocier autour du même projet des acteurs multiples : salariés, bénévoles, usagers, collectivités publiques, entreprises, associations, particuliersé tous types de bénéficiaires et de personnes intéressées à divers titres.
- Produit des biens ou services qui répondent aux besoins collectifs dôun territoire par la meilleure mobilisation possible de ses ressources économiques et sociales.
- Respecte les règles coopératives : répartition du pouvoir sur la base du principe une personne correspond à une voix, implication de tous les associés à la vie de lôentreprise et aux décisions de gestion, maintien des résultats dans lôentreprise sous forme de réserves impartageables qui en garantissent lôautonomie et la pérennité.
- A un statut de société commerciale SA ou SARL et, en tant que telle, fonctionne comme toute entreprise soumise aux impératifs de bonne gestion et dôinnovation.
- Sôinscrit dans une logique de développement local et durable, est ancrée dans un territoire, favorise lôaction de proximité et le maillage des acteurs dôun même bassin dôemploi.
- Présente un intérêt collectif et un caractère dôutilité sociale garanti par sa vocation intrinsèque dôorganiser, entre acteurs de tous horizons, une pratique de dialogue, de débat démocratique, de formation à la citoyenneté, de prise de décision collectiveé et par sa vocation dôorganisme à but non lucratif.

La SCIC concrétise lôavènement en France de la coopération en multisociétariat, permettant dôassocier et faire travailler ensemble : les salariés de la coopérative, toute personne physique désirant participer bénévolement à son activité, les usagers habituels et les personnes qui bénéficient à titre gratuit ou onéreux des activités de la coopérative, toute personne physique ou morale de droit privé qui entend contribuer directement, par son travail ou par un apport en nature, en espèce, en industrie ou par tout autre moyen, au développement de la SCIC et toute personne morale de droit public dans la mesure où lôactivité et lôintérêt de la SCIC entrent dans son champ de compétences. Lôensemble de ces personnes peuvent être associées au capital de la coopérative. En tant quôassocié, chacun participe aux prises de décisions collectives via lôAssemblée Générale de la SCIC où il sôexprime à égalité de voix avec les autres associés. Câest lôassemblée des associés qui élit en son sein les administrateurs et les dirigeants de la coopérative. Cette assemblée dôassociés peut éventuellement créer des collèges pour pondérer les voix entre groupes dôassociés.

Un projet de bois-énergie sur lôespace dôune collectivité territoriale cadre parfaitement avec les objectifs des SCIC car lôutilisation du bois répond à un intérêt collectif (objectifs environnementaux, patrimoniauxé).

Pour terminer, on peut rappeler quelques chiffres mis en avant par les promoteurs du bois énergie (ADEME) :

- 4 000 tonnes de bois-énergie/an
- Environ 40 000ú injectés dans lôéconomie locale chaque année
- Jusquôà 4 emplois créés (réseau de distribution, transport, conditionnement du bois, stockage, maintenance de la chaufferie)
- 1 000 tonnes de pétrole non consommées/an
- 3 000 tonnes dôémissions de CO_2 évitées dans lôatmosphère/an.

2) <u>La SCIC Bois Bocage Energie</u>

Trois structures : la commune de Chanu, la Communauté de communes du bocage Athisien, la CUMA Innovô61 de déchiquetage, un animateur de la Chambre dôagriculture de lôOrne et un animateur de la FDCUMA61 sont à lôorigine du projet.
Tout dôabord, un constat. Les exploitants et propriétaires possèdent la matière première. La CUMA Innovô61 peut transformer la matière première et les clients sont les collectivités et les particuliers qui ont un besoin dôun approvisionnement en petites quantités, de qualité pour des chaudières de petite et moyenne puissance. Ce qui manque :

- Une capacité de stockage
- La sécurité de lôapprovisionnement
- Lôassurance dôune qualité

En 2005, le groupe de travail décide de créer une structure avec les objectifs suivants :

- Revaloriser économiquement le bocage pour entretenir le paysage
- Gérer durablement la ressource bocagère
- Conforter lôemploi local en milieu rural
- Produire localement une énergie renouvelable accessible aux petites installations
- Une gestion partagée de lôactivité sur le territoire

Objet de la structure :

- L'achat de plaquettes bocagères auprès de ses producteurs et la revente auprès de ses clients
- Toutes les opérations concernant la gestion des filières locales d'approvisionnement en bois-énergie, notamment la gestion de la plate forme de stockage-séchage du bois déchiqueté
- La promotion de l'utilisation du bois-déchiqueté issu des haies en tant qu'énergie renouvelable
- La valorisation des haies afin d'assurer leur maintien, leur entretien, et leur développement, notamment par des replantations, et ainsi maintenir dans la durée un maillage bocager.

La SCIC est composée de 5 collèges : les salariés, les collectivités, les clients, les producteurs, les partenaires. Au sein de chaque collège, comme pour une coopérative, c'est un homme égale une voix quelque soit le nombre de part détenu. Les décisions sont prises à la majorité et lors de l'assemblée générale, les collèges ont un poids différents :

- Salariés : 10%
- Collectivités : 20%
- Clients : 20%
- Producteurs : 40%
- Partenaires : 10%

En ce qui concerne son fonctionnement, la SCIC :

- Achète aux producteurs des plaquettes vertes, livraison à la plate forme comprise
- Sèche les plaquettes sur des plates formes de stockage
- Vend les plaquettes aux clients à partir de la plate forme ou organise la livraison
- Utilise au maximum les moyens existant sur le territoire : exploitants agricoles pour le transport, moyen de pesée de la collectivité ou d'une entreprise voisine.

Dans le cadre de la SCIC, les collectivités ont plusieurs rôles. Elles réalisent les investissements immobiliers dont la SCIC a besoin et les louent ensuite à la SCIC. Elles perçoivent à ce titre les subventions d'investissement de l'Etat, de la région et du département. Elles évitent à la SCIC de s'endetter et d'avoir les bâtiments nécessaires à son fonctionnement. Les collectivités aident également à la diffusion de l'information sur leur territoire. Les collectivités ne peuvent pas verser de subventions de fonctionnement, par contre elles peuvent rémunérer des contrats de prestation.

Voici quelques chiffres :

- 21 adhérents en février 2006, plus de 83 aujourd'hui
- 1 producteur sur Chanu en 2006, 8 actuellement
- 160 tonnes de plaquettes sèches vendues le premier hiver, 500 tonnes cet hiver, plus de 900 tonnes l'hiver prochain
- 2 collectivités en février 2006, 14 actuellement
- 5 chaudières à approvisionner en 2006, 14 actuellement
- Une expérience souvent citée en exemple avec des visites tous les mois de collectivités extérieures
- Un emploi à temps plein et le soutien de l'activité par des structures existantes (exploitations agricoles, CUMA Innov 61, entreprise de transporté)

Lôarrivée de nouveaux territoires a contraint la SCIC à mettre en place un nouveau mode de fonctionnement permettant une gestion locale de lôactivité, une implication des acteurs locaux et une cohérence sur le territoire. Ainsi, différentes antennes locales ont été créées. Ces dernières se réunissent à lôinitiative de leur responsable. Elles établissent leur propre règlement intérieur qui doit être validé par lôassemblé générale, elles assurent les relations entre les producteurs et les clients, elles cherchent les moyens de stockage, définissent les besoins et répartissent la production.

La SCIC envisage à lôavenir de faire évoluer son statut, de diversifier son activité, de mettre en place des formationsé

3) Le territoire du Pays Berry-Saint-Amandois développe sa filière bois-énergie issue du bocage

Le Pays Berry-Saint-Amandois est composé de 83 communes. La filière agricole est dominée par lôélevage et en particulier le bovin allaitant. Cependant, les zones de cultures et principalement de céréales ont tendance à progresser au sein de grandes parcelles et ceci au détriment des zones bocagères. On constate donc un phénomène dôarrachage de haies de la part des agriculteurs et une diminution du maillage bocager ce qui entraîne des « conflits » avec la population locale qui est attachée à son bocage. Voici donc la problématique locale qui incita la Chambre dôagriculture du Cher, le Pays Berry-Saint-Amandois et lôUDCUMA du Cher à se pencher sur la question de la filière bois-énergie des haies.

A partir de 2003, des actions de concertation entre la Chambre dôagriculture, le Pays, des associations environnementalistes, la FDCUMA et des agriculteurs ont débuté sous la forme de groupe de réflexion sur le bocage. Le Pays du Berry-Saint-Amandois appuie sa volonté locale sur sa charte où la préservation du bocage est mise en avant. La Chambre dôagriculture dans le cadre de son comité agricole de Pays organise des rencontres, des stages qui rassemblent une dizaine de personnes et où chaque syndicat agricole est représenté.
A la suite de ces réunions, il est admis quôun travail sur le bocage serait souhaitable.

En 2008, le Pays candidate pour le programme Leader et il sôagit donc dôune opportunité de financement pour des projets en rapport avec la haie agricole et plus globalement le bocage.

A partir de ce moment, la valorisation économique de la haie à travers le bois-énergie est réellement étudiée. Les différents acteurs cités précédemment se sont rendus à la SCIC Bois bocage énergie dans lôOrne pour obtenir un maximum dôinformation sur le fonctionnement dôune telle structure ainsi que sur sa mise en î uvre. Ce déplacement fut très enrichissant et convaincant. Une SCIC semble être pour le territoire du Pays Berry-Saint-Amandois une structure adaptée pour répondre à ses besoins locaux dans un esprit de solidarité.

De mai à juin 2008, une étude a été réalisée au cours dôun stage pour connaître la ressource disponible en bois dans les haies sur le territoire du Pays. Cette étude fut concluante, la ressource en bois est bien présente

A cette étape du projet, le plus important mais également le plus difficile est de parvenir à mobiliser les acteurs. En fin dôannée 2008, une réunion fut organisée pour recenser les agriculteurs intéressés par cette démarche et leur expliquer le fonctionnement de la filière bois-énergie à partir de la haie dans le cadre dôune SCIC.
A lôissue de cette rencontre, le principe de la SCIC intéressait les agriculteurs et une proposition de travail émergea: trouver en simultané des clients pour garantir la vente du bois déchiqueté et trouver des producteurs pour garantir la sécurité dôapprovisionnement.

Les objectifs visés à travers la création dôune SCIC sont multiples :

- Donner une valeur économique à la haie
- Que les agriculteurs ne considèrent plus la haie comme une charge
- Augmenter lôautonomie énergétique des agriculteurs
- Proposer une énergie respectueuse de lôenvironnement aux collectivités avec des prix stables
- Créer de lôemploi et du lien social
- Organiser une gestion partagée sur le territoire

La structure SCIC est celle qui permet de refléter de manière la plus efficace la dimension de développement local du projet. Elle permet dôengendrer une production économique, de mettre en place un projet économique et social, collectif, il ne sôagit pas de sôenrichir mais dôobtenir des retombées économiques pour lôensemble des acteurs. Lôintérêt pour lôagriculteur est de vendre ou de consommer sa production de bois et lôintérêt pour le client est dôacheter des plaquettes de qualité et dôobtenir un approvisionnement garanti. Cette organisation est démocratique et nécessite lôaccord de lôensemble des acteurs.

Le 28 novembre 2008, une manifestation réunissant agriculteurs, élus, associations environnementalistes, FDCUMA, Chambre dôagriculture et Pays permit de communiquer sur le projet et de convaincre les agriculteurs de son intérêt à travers des démonstrations de déchiquetage, la présentation dôun chantier de déchiquetage, des tables rondesé Il faut savoir que lôappui du projet de la part de plusieurs personnalités, agriculteurs, élus est indispensable.
Cette journée déboucha sur la création dôun partenariat avec lôassociation Adéfibois Berry située dans lôIndre, qui est déjà expérimentée dans le domaine du bois-énergie et du déchiquetage.

Au début de cette année 2009, un groupe de travail plus restreint composé dôagriculteurs, dôélus, de lôUDCUMA, dôAdéfibois Berry, du Pays et de la Chambre dôagriculture sôest réuni pour commencer la rédaction des statuts de la future SCIC. Lôobjectif étant de finaliser les statuts à la fin de lôannée.

Ces réflexions sôaccompagnent de projets dôéquipements de chaudières fonctionnant avec du bois déchiqueté par plusieurs collectivités locales. LôUDCUMA gère la partie déchiquetage. Les élus du Pays servent de relais pour lôensemble des élus.

A ce stade du projet, on comptabilise une dizaine dôagriculteurs intéressés par le projet. On différencie deux aspects :

- Lôaspect SCIC : une production en fonction de la demande, en aucun cas produire plus.
- Lôaspect déchiquetage : organisé en CUMA qui détermine une certaine production à atteindre en tonnes pour rentabiliser la machine.

Adéfibois possède une déchiqueteuse dôenviron 200 000ú que la future SCIC pourra utiliser pour éviter un investissement relativement conséquent.
Les agriculteurs intéressés devront donc adhérer à la CUMA et prendre des parts dans la SCIC aux côtés des collectivités.

Il est donc prévu pour la fin de cette année de déposer les statuts de la SCIC et de commencer le déchiquetage au début de lôannée 2010. La SCIC louera probablement une plate forme de stockage à une Communauté de communes intéressée pour en créer une. Cette future SCIC devrait permettre la création de deux emplois : un chauffeur pour la déchiqueteuse à la CUMA et à terme, un chargé de mission pour développer la SCIC.

Pour conclure, on peut dire que ce projet va permettre de valoriser le bois déchiqueté issu des haies du Pays Berry-Saint-Amandois pour organiser une gestion durable de son bocage dans le cadre dôun plan de gestion individualisé par exploitation avec des rotations annuelles mais également pour répondre à une problématique de développement local.
Il est important de retenir le fait que la création dôune structure telle quôune SCIC nécessite obligatoirement une motivation et une volonté forte de la part des acteurs locaux. Elle nécessité également lôidentification dôun leader, ou de plusieurs personnes leader qui portent le projet dès le départ et qui sôengageraient à gérer la SCIC par la suite.

4) <u>La Communauté de communes en Bocage Bourbonnais</u>

Cette Communauté de communes assure la sensibilisation du dispositif « Bois-énergie » mis en place par le Conseil général. En partenariat avec ce dernier, elle organise des réunions dôinformations auprès des élus et des particuliers. Elle assure également une étude de faisabilité économique et technique dôun projet public de chauffage collectif à lôénergie bois. Enfin, elle mène une étude de faisabilité concernant lôéventuelle implantation sur le territoire communautaire dôune plate forme de stockage de plaquettes de bois.

La Communauté de communes en Bocage Bourbonnais a souhaité en partenariat avec la Chambre dôagriculture de lôAllier, commencer une réflexion qui permettrait de mettre en place un plan dôaction pour éviter lôarrachage, le vieillissement du bocage et favoriser sa régénération. Ainsi, des réunions ont été organisées dans le cadre du programme Leader dans lôobjectif de trouver une zone test pour la réalisation du projet et des agriculteurs prêts à sôengager. Ces réflexions ont débouché sur la possibilité dôun projet concernant la valorisation du bois-énergie, puisque ce territoire possède du bois principalement dans ses bouchures.
La Communauté de communes sôest mise en relation avec la commune de Chanu dans lôOrne qui a créé la SCIC Bois bocage énergie.
Par la suite, une démonstration de broyage pour la réalisation de plaquettes a été organisée chez M. Olivier, un agriculteur du territoire, en partenariat avec la fédération départementale des CUMA. Cette manifestation a permis de rassembler une centaine de personnes dont la majorité était des exploitants agricoles, très intéressés par la procédure.
Lôobjectif de cette démonstration était dôexpliquer aux agriculteurs comment ébrancher 3 chênes en 2 heures, ce qui permet de répondre à la consommation annuelle en plaquettes de bois dôune maison.

Tout ceci déboucha sur une réunion bilan avec les agriculteurs, dont quelques-uns étaient favorables pour sôengager dans un tel projet. Cependant, sur le territoire de la Communauté de communes, lôoffre en bois est présente mais ne trouve pas de demande. Un partenariat public doit être trouvé.

Actuellement, la Communauté de communes est ouverte à toute proposition de partenariat qui pourrait permettre de lancer lôactivité de valorisation du bois-énergie du bocage par son exploitation.

Stéphanie Thibaudin de la Chambre dôagriculture de lôAllier est chargée dôétudier la faisabilité de la mise en place dôun projet bois-énergie-bocage dans le cadre du programme Leader, en essayant de relancer ce dispositif sur la partie est du département. La volonté de développer cette activité est tout de même encore présente sur ce territoire même si le frein rencontré est la demande.

La Communauté de communes en Bocage Bourbonnais ne sôest pas engagée dans un projet de régénération du bocage pour des questions financières. Néanmoins, au terme de leur contrat intercommunal, à la fin du mois de juillet 2009, un nouveau plan dôactions va être déterminé et un projet de réalisation dôun Agenda 21 local est à lôétude et il intégrera des actions sur le bocage.

5) Témoignage dôun agriculteur réalisant son paillage grâce à des plaquettes de bois

Monsieur Pradier est agriculteur sur la commune de Saint-Julien-de-Coppel, sur une exploitation en polyculture-élevage de 240 hectares de SAU. Son troupeau est composé de 130 vaches allaitantes de race charolaise et ses productions végétales se répartissent de la façon suivante : 170 hectares de prairies permanentes, 30 hectares de blé, 10 hectares dôorge, 15 hectares de maïs et 15 hectares de luzerne.

La quantité de paille auto produite étant insuffisante pour faire la litière des animaux et le prix de la paille ayant augmenté, cet agriculteur a décidé depuis 1 an dôutiliser le bois présent sur son exploitation (haies et bois) pour le paillage de ses animaux. Plusieurs essais ont été effectués et ce mode de paillage sôavère être plus apprécié par les animaux.

Fabrication des plaquettes : 200m³/an

- Abattage des arbres (arbre entier avec un diamètre de moins de 40 centimètres) et mise en tas à lôaide dôun tracteur
- 1 journée de déchiquetage (30m³/h) : prise des arbres à lôaide dôun grappin
- Plaquettes stockées dehors et réalisation de la fermentation

Utilisations des plaquettes

- Paillage par désileuse et godet
- Autour des abreuvoirs
- Derrière les cornadis car il nôy a pas dôaire bétonnée
- Plusieurs utilisations : pures (20 cm), recouvertes par une couche de paille, en « mille feuilles »

Avantages :

- Environnement autour des abreuvoirs toujours propre
- Rehaussement des vaches derrière les cornadis (identique à une couche de béton)
- Report du paillage jusquôà 3 semaines
- Plus souple dôusage, résultat instantané
- Gain de temps
- Meilleur confort des animaux (la majorité des animaux dort où il y a des plaquettes)
- Drainage efficace de la litière, meilleure propreté des animaux (litière reste propre même avec le piétinement
- Meilleur confort des animaux : moins de boiteries (les plaquettes se compactent et les vaches sont comme sur du béton), moins de glissages et moins de mammites dans les élevages laitiers
- Moins de poussières, dôodeurs, dôinsectes
- Permet dôentretenir les haies de lôexploitation

Inconvénients :

- Retourner le tas pour le faire sécher
- Compostage obligatoire

Le seuil de rentabilité économique est atteint lorsque le prix de la paille est supérieur à 90ú alors, lôutilisation des plaquettes est plus rentable que lôachat de paille.

Bois déchiqueté issu dôune haie

Source : www.google-images.fr

V. Le positionnement dôacteurs de poids pour la préservation de notre le bocage

A. Le Conseil général de lôAllier

Le département ne possède pas de dispositif en tant que tel dédié à la préservation du bocage bourbonnais. Il nôexiste pas une politique départementale en faveur du bocage avec une action phare. Cependant, il sôagit dôun sujet qui préoccupe les acteurs départementaux depuis longtemps. Des actions ont déjà été réalisées et sont encore en cours.
Aujourdôhui, émerge une nouvelle demande des élus et notamment du Président du Conseil général par rapport à ce sujet.

Différentes actions ont été réalisées pour la préservation et la valorisation du bocage à lôinitiative du Conseil général:

- La brochure « LôAllier, lôhomme et la haie »

Ce document a été énormément diffusé notamment au niveau des établissements professionnels agricoles, de lôensemble des commissions dôaménagement foncier, souvent en lien avec des projets routiers depuis environ 15 ans. Cette brochure a été remise à jour et le département diffuse actuellement sa 3ème édition.

- Un poste dôarchitecte paysagiste au CAUE

Depuis quelques années, en partenariat avec le CAUE, le département a mis en place une action pour favoriser lôintégration des bâtiments agricoles dans le paysage. Ainsi, il cofinance avec des crédits européens, un poste dôarchitecte paysagiste au CAUE. Cet architecte intervient en tant que conseiller par rapport à des choix de matériaux, à leur intégration dans le paysageé

- Une thèse sur le bocage du département

Le département propose un dispositif de soutien pour des thèses qui concerneraient son territoire. Dans ce cadre, le Conseil général finance une thèse sur le bocage bourbonnais réalisée par Mathieu Guitton.

- La politique départementale des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Il sôagit dôune compétence optionnelle du département. Cette politique concerne les espaces remarquables, fragiles et a pour objectif de les restaurer, de les protéger et de les ouvrir au public. Un ENS est un espace remarquable avec un maître dôouvrage public qui sôengage à mettre en place des actions dans le cadre dôun plan de gestion.
Depuis janvier 2000, une taxe est affectée pour la politique ENS et le département détient un droit de préemption qui lui permet de se positionner pour acheter des terrains sur des sites jugés essentiels dôacquérir. En 2003, le Conseil général approuve son schéma départemental des ENS. Côest un document de cadrage qui affiche les objectifs prioritaires et les méthodes à utiliser. La politique ENS est adaptée pour des sites remarquables avec des habitats prioritaires, dans des milieux délaissés où il nôy a pas dôenjeu économique. La politique concernant le bocage doit être différente car le bocage est vivant. Cependant, avec la politique ENS, on peut envisager une politique de préservation dôune partie du bocage ; un bocage lié à la qualité du paysage ou un bocage situé sur un site ENS.

- La filière bois-énergie

Le département a mis en place un plan bois-énergie développement local en partenariat avec lôADEME et lôensemble des départements de la région Auvergne. Depuis 15 ans, le département mobilise des financements pour développer cette filière.
En ce qui concerne plus particulièrement la filière bois-énergie à partir de la haie, la difficulté majeure qui est présente est le manque de mobilisation de la part des acteurs de cette filière. De plus, lôaspect économique est déterminant dans ce genre de projets et la ressource en bois du bocage est disséminée à travers lôensemble du territoire et ceci pose donc la question de la rentabilité. Lôexploitation du bois de la haie implique une gestion adaptée du bocage qui serait différente de celle pratiquée aujourdôhui. Une coupe à ras des haies avec une rotation tous les 4-5 ans pourrait-elle être envisageable sur notre territoire ? Quels seraient les impacts environnementaux et visuels dôune telle gestion du bocage? Une étude de faisabilité sur la valorisation de la haie bocagère dans la filière bois-énergie et de la disponibilité de la ressource en bois des haies sur le département est nécessaire pour répondre à ces questions et connaître le potentiel réel de développement de cette filière sur notre territoire.
Il faut savoir que les particuliers notamment dans des maisons isolées et les collectivités sôintéressent de plus en plus aux chaudières à bois mais se fournissent bien souvent avec des plaquettes industrielles. Un potentiel de débouchées pour cette filière est certainement présent et devrait se développer à lôavenir mais lôoffre en bois issue de la haie disponible sur notre territoire ne pourra peut-être pas répondre à cette future demande.
Le département projette dôacquérir un broyeur. Il servirait à broyer en plaquettes le bois issu des arbres taillés au bord des routes qui est actuellement brûlé. De plus, le département étudie la faisabilité dôéquiper des collèges en chaudières à bois.

Dans le cadre de pré-études environnementales en lien avec des aménagements fonciers, un bureau dôétude doit réaliser un recensement et une classification des haies et des arbres remarquables. Si une haie est jugée remarquable, il sera alors impératif de la conserver, il sôagit dôune contrainte environnementale.
De plus, pour des projets dôélargissement ou de création dôaxes routiers, le département achète dès que ceci est réalisable, un mètre supplémentaire pour planter une haie. Cette dernière permet de délimiter le domaine public et de stabiliser le talus. Lôélargissement dôune route nécessite parfois lôarrachage de haies à cause des contraintes des tracés de routes mais, lorsque ceci est possible les haies sont arrachées dôun seul côté de lôaxe.

En ce qui concerne lôentretien des haies, le Conseil général sôest équipé depuis 2000 dôun lamier pour remplacer à terme leurs giro-broyeurs beaucoup trop agressifs pour les végétaux. Son objectif est dôacquérir un second lamier ce qui permettrait dôentretenir lôensemble de leurs haies. Il faut savoir que le département possède très peu de haies, la grande majorité du parcellaire appartient au domaine privé. Le département fait appel à des entreprises privées pour réaliser environ 60% de leur travail dôentretien. Certaines entreprises sont équipées de lamiers mais pas toute et il ne sôagit pas encore dôun critère de choix dans la signature des contrats dôune durée de 4 ans. Les haies au bord dôune départementale appartenant au Conseil général sont taillées à la verticale et à lôhorizontale alors que les haies appartenant au domaine privé sont simplement taillées à la verticale pour des questions de sécurité au bord des routes.

Le département insiste sur la notion de complexité de la valorisation et de la préservation du bocage. Les projets le concernant doivent sôinscrire dans la durée et intégrer les agriculteurs au cî ur du dispositif.

B. La Chambre dôagriculture de lôAllier

Selon la Chambre dôagriculture, notre bocage est principalement menacé par le vieillissement. Il ne sôagit donc pas dôinciter à la plantation mais dôinciter à la régénération des haies déjà existantes. Lôenjeu serait de trouver des techniques relativement peu contraignantes pour regarnir et entretenir le bocage. En ce qui concerne lôentretien mécanisé des haies, il est nécessaire parce que les parcelles sont grandes. Cependant, lôachat groupé de matériels adaptés devrait être favorisé.

La Chambre dôagriculture est contre le figeage du bocage pour ne pas freiner lôactivité agricole. Le bocage doit évoluer en fonction des techniques culturales, il est né avec lôHomme et évolue avec lui.
Lôagriculteur est tenu dôentretenir et de préserver ses haies dans le cadre de la conditionnalité des aides, il doit maintenir le paysage en lôétat et nôa donc pas lôautorisation dôarracher ses haies. Pour des actions efficaces de préservation du bocage, la sensibilisation est à privilégier plutôt que la contrainte. De plus, la réhabilitation dôune haie demande beaucoup de temps de travail pour les agriculteurs et pour que celui-ci soit réalisé, des incitations financières ainsi quôune volonté politique de la part des élus sont indispensables.

Vis-à-vis de la filière bois-énergie, il semblerait quôil pourrait y avoir un potentiel dôéquipement en chaudière à bois chez les agriculteurs. Cependant, lôinvestissement est lourd, entre 15 et 20 000ú et le broyage, déchiquetage, stockage demande un matériel adapté ainsi que du temps. Autant dôéléments qui ne facilitent pas le développement de cette filière. De plus, pour obtenir des plaquettes de bois dôune bonne qualité, adaptées aux chaudières, le diamètre du bois doit être compris entre 30 et 40 centimètres. Or, pour avoir un bois de ce diamètre dans une haie, il faut soit une coupe à blanc réalisée tous les 5 ans au minimum ou bien laisser repousser une haie pour une durée au moins équivalente. Il ne serait pas question de produire des plaquettes à partir de brindilles obtenues grâce à lôentretien annuel ou bisannuel dôune haie.

C. La Fédération Départementale des CUMA de lôAllier

Depuis plusieurs années, la CUMA de lôAllier organise des démonstrations de déchiquetage sur le département à destination des agriculteurs intéressés.
En 2008, la CUMA a organisé par lôintermédiaire de la CUMA Terrôeau de la Nièvre, qui possède une déchiqueteuse, 2 démonstrations de déchiquetage : une sur la commune de Buxières-les-Mines en collaboration avec la Communauté de communes en Bocage Bourbonnais, et une sur la commune de Treignat.
Sur le territoire de lôAllier, on recense une CUMA en Montagne bourbonnaise qui possède une petite déchiqueteuse.

Les agriculteurs du département ont la possibilité dôadhérer à la CUMA drainage de lôAllier. Par son intermédiaire, ils peuvent bénéficier dôune déchiqueteuse de la CUMA Terrôeau. Ainsi, lôannée dernière, 3 chantiers de déchiquetage sur des exploitations agricoles ont eu lieu : 2 sur Buxières-les-Mines et 1 sur Ygrande. Cette année, du 8 au 10 juin 5 chantiers de déchiquetage seront organisés sur des exploitations agricoles.

Les plaquettes seront destinées à une consommation personnelle. Une communication aura lieu autour de ces chantiers et la CUMA de lôAllier nôorganisera pas de démonstration de déchiquetage.
A travers ces opérations, lôobjectif de la Fédération des CUMA de lôAllier est dôaider les agriculteurs à produire leurs plaquettes issues du bois de la haie en leur apportant une aide technique.

Actuellement, la filière bois-bocage ne se développe pas encore réellement dôune façon dynamique parce que la filière dôapprovisionnement nôest pas sécurisée. Les CUMA mettent à disposition la déchiqueteuse mais, il faut que les plaquettes trouvent des débouchés grâce à des chaudières notamment or, ces dernières ne sont pas encore très répandues sur le territoire.
A terme, la finalité serait de mettre en place une activité bois-énergie à travers une structure comme une SCIC par exemple. La Fédération des CUMA de lôAllier observe une évolution positive en faveur de cette filière mais, cette évolution est relativement lente. La présence de chaudières collectives gourmandes en plaquettes permettrait dôaccélérer le développement et la structuration de cette filière sur notre département.

D. Le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

A travers la réalisation de cette étude, les élus du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher montrent leur volonté de préserver et de valoriser notre bocage. Au regard de différents projets de valorisation et de protection de la haie bocagère, il semblerait que lôéchelle dôaction au niveau du Pays soit relativement pertinente. Voici les différents moyens dôaction dont dispose le Pays pour agir.

Tout dôabord, par lôintermédiaire de son SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Ce dernier doit prochainement déterminer les grandes orientations de son PADD (Plan dôAménagement et de Développement Durable) dont celle relative au maintien de la qualité de vie du territoire en intégrant la préservation des ressources (eau, espace, énergie), au cî ur des politiques dôaménagement. Lôenjeu de préservation et de valorisation du bocage se pose-t-il de la même manière sur lôensemble du territoire ou de manière différenciée ? Quelles sont les zones prioritaires à préserver ou à valoriser ? La vallée du Cher avec ses affluents et la forêt de Tronçais semblent se profiler comme des territoires à préserver en priorité : le bocage y occupe une place importante et remplit lôensemble de ses fonctions de qualité de lôeau, son rôle de corridor écologique et son intérêt au niveau paysager et cadre de vie.

De plus, le programme Leader du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher au moyen de son dispositif dôaides, pourrait venir en appui à des préconisations issues de cette étude. En effet, le plan de développement de la stratégie Leader « Alliance ville-campagne pour la qualité territoriale », prévoit le soutien à des actions de préservation et de valorisation du bocage (Fiche action n°3, dispositif dôaide 323D : Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel : Créer des références nouvelles pour la valorisation du patrimoine naturel identitaire et du paysage bocager).

Le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher peut se positionner comme fédérateur dôacteurs concernés par la préservation de notre bocage.

VI. Mesures et actions concrètes pour préserver et valoriser le bocage du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Les principes de lôagriculture durable appliqués à la gestion du bocage du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher :

ECOLOGIE

Maintien de la qualité du milieu en terme floristique et faunistique, et des équilibres paysagers

ECONOMIE

Recherche de la rentabilité optimale de la production :

- En limitant les dépenses dôentretien
- En augmentant les rendements par protection des cultures et du bétail
- En diversifiant la production

SOCIAL

Recherche de la satisfaction optimale des différents partenaires associés au projet, appartenant à différents milieux socioprofessionnels en vue de la création dôune dynamique territoriale :

- Agriculture-forêt (intérêt économique)
- Environnement (intérêt écologique)
- Collectivité territoriale (intérêt social de satisfaction des habitants et du cadre de vie, intérêt touristique).

Les orientations, propositions et actions en faveur de la préservation et de la valorisation de notre bocage qui suivent vont tenter de répondre aux attentes actuelles en matière dôagriculture durable.

Nous allons donc envisager les différentes possibilités dont le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher dispose pour maintenir, préserver et valoriser son bocage à travers la typologie suivante :

Typologie des leviers dôaction du Pays pour préserver et valoriser son bocage	
SCoT	Propositions dôorientations du SCoT en faveur du bocage : préservation et valorisation
Plan climat-énergie territorial	Intégrer des orientations pour la préservation du bocage et décliner un programme dôaction en faveur de la valorisation du bois-énergie et la prise en compte de la fonction de puits de carbone de la haie bocagère
Promotion	Partage des enjeux liés au bocage auprès des collectivités publiques et identification des échelles territoriales dôintervention
Contrat Auvergne + Leader	Animation : Accompagnement des intercommunalités dans lôanimation de leur charte architecturale et paysagère Sensibilisation : Actions de sensibilisation dans le cadre du volet animation du programme Leader

A. Propositions dôorientations du SCoT pour assurer le maintien, la préservation et la valorisation de son bocage

Le SCoT est un document de planification intercommunale qui présente les grandes orientations dôurbanisme et dôaménagement du territoire. Il est composé dôun rapport de présentation fournissant le diagnostic territorial, lôétat initial de lôenvironnement et une évaluation environnementale du projet. Le Projet dôAménagement et de Développement Durable (PADD) exprime la stratégie de développement du territoire, tandis que le Document dôOrientations Générales (DOG) contient les prescriptions réglementaires. Les PLU, les cartes communales, les programmes locaux dôhabitaté doivent être compatibles avec le SCoT. Lôélaboration du SCoT se fait en associant en continu les partenaires institutionnels mais aussi la population. La législation a fait du SCoT un outil de développement durable en lui fixant des objectifs liés à lôéquilibre et à lôutilisation économe des espaces (maîtrise de lôétalement urbain, protection des espaces agricoles, naturels), à la mixité sociale de lôhabitat, à la maîtrise des besoins en déplacements, à la préservation de la qualité des milieux, à la préservation des risquesé

Tout dôabord, il convient de différencier deux échelles dôintervention suivant lesquelles les moyens dôaction seront différents :

- **Le bocage quôil convient de préserver et de valoriser en priorité, en lien avec des enjeux dôattractivité du SCoT.**
- **Le bocage en tant que cadre de vie et allié du monde agricole.**

1) <u>Des espaces considérés comme prioritaires, à préserver :</u>

A travers le SCoT, la forêt de Tronçais et la vallée du Cher avec ses affluents semblent se profiler comme des territoires à préserver en priorité : le bocage y occupe une place importante et remplit lôensemble de ses fonctions de qualité de lôeau, son rôle de corridor écologique et son intérêt au niveau paysager et cadre de vie. On peut également mettre en évidence le bocage de la Combraille que lôon peut associer à la vallée du Cher dans sa partie sud, qui possède une particularité unique dans le département. Il sôagit du bocage le plus ancien de notre territoire puisquôil remonte à lôépoque médiévale. Ce bocage possède donc une valeur patrimoniale remarquable.

a. La forêt de Tronçais et sa charte forestière :

Avec ses 10 594 hectares et sa futaie Colbert qui date de plus de trois siècles, Tronçais est lôune des forêts les plus renommée de France. Héritière dôune histoire économique, elle rassemble des milieux remarquables et de grande valeur (zones humides et faune). Elle se caractérise par son mode de gestion conduit par lôONF et par sa parfaite continuité avec les paysages qui la bordent. Il est intéressant de relier la forêt de Tronçais à son contexte immédiat de manière à affirmer la valeur « dôécrin » de ces espaces périphériques et leur complémentarité.

Lôespace rural non forestier a pour enjeux :

- Lôentretien du bocage et la préservation de lôensemble des territoires en lisière de la forêt.
- Le problème des parcelles céréalières en bordure de forêt ou en clairières concernées par les dégâts du gibier.
- La qualité de lôeau des ruisseaux pénétrant dans la forêt et irriguant les étangs.

La forêt de Tronçais étant considérée comme un espace remarquable à préserver, elle dispose déjà dôoutils de protection et de développement :

- 2 sites Natura 2000 : lôun classé au titre de lôhabitat des espèces et lôautre au titre de la protection des chauves-souris, faisant lôobjet dôun programme dôanimation de DOCOB conduit par lôONF.

- Des ZNIEFF concernent des étangs et des zones humides ainsi que la forêt de Civrais complémentaire de la forêt de Tronçais qui nécessitent une attention particulière quant à leur protection et leur mise en valeur.

- La charte forestière de territoire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais et ses actions concernant le bocage :

Cette charte est un bon outil pour accompagner des démarches de préservation du bocage sur ce territoire. Cependant, elle nôest pas réglementaire et le projet est actuellement en veille. Elle devra impliquer par la suite un suivi de son application.
Elle se décline suivant différents enjeux dont certains sont plus particulièrement en lien avec le bocage :

- **Enjeu : bocage**

Objectifs : Développer des actions fortes hors du périmètre purement forestier (le paysage rural et agricole, écrin de la forêt).

- Maintenir un maillage bocager cohérent
- Préserver et promouvoir le patrimoine bocager du Pays de Tronçais

Action : Maintenir lôécrin bocager de la forêt
Cette action se décline suivant différentes études et réalisations :

- Maintien, entretien, et extension des haies (MAE), ou dôun réseau de haies : programme dôaide à la création et à la restauration des haies
- Promouvoir lôarbre et la haie dans le paysage rural : inventaire des arbres remarquables et des arbres dôalignement (le long des chemins et des routes)
- Recherche et mise en valeur des points de vue (internes et externes)
- Réflexion sur la qualité, la densité et lôentretien du bocage
- Communication sur le paysage, la haieé (CAUE, Office de tourisme, Communauté de communes), édition de guides de bonnes pratiques

- **Enjeu : la lisière de la forêt, espace dôéchanges, « littoral » forestier**

Objectifs : Créer un lien entre la forêt et son environnement

- Améliorer la connaissance de lôinterface forêt/territoire et des clairières
- Optimiser la gestion des lisières du massif de Tronçais (entretien et réhabilitation,é)
- « Mettre en scène » les abords de la forêt
- Etudier et réaliser (ou restaurer) les liaisons écologiques entre les massifs boisés et le bocage
- Rétablir ou préserver les corridors biologiques pour la faune sauvage et les liaisons fonctionnelles de lôespace naturel
- Renforcer la biodiversité

Action : Inventaire et connaissance des lisières du massif de Tronçais

Cette action se décline suivant différentes études et opérations :

- Inventaire et typologie des lisières (étude)
- Etudes dôaménagement et analyses paysagères dôune bande de protection autour des forêts visant à mettre en place un système de gestion fiable des lisières
- Définition des recommandations pour lôentretien des lisières (étude à mener)
- Intégration des espaces ouverts dans lôétude préliminaire au classement (en Forêt Patrimoine ou autre protection envisagée)
- Organisation de journées de sensibilisation avec des visites et rencontres techniques pour les élus et les services techniques sur la gestion dôune bande de protection autour des forêts

Action : Traiter et améliorer la gestion des lisières du massif de Tronçais

Cette action se décline suivant un ensemble dôopérations importantes :

- Contractualisation pour la gestion des lisières avec les exploitants agricoles et les propriétaires forestiers riverains
- Mise en place de Mesures Agro-Environnementales avec la Chambre dôagriculture
- Gestion des clôtures
- Création de cultures à gibier ou jachères faune sauvage en périphérie du massif
- Recommandations dôaménagement paysager (création dôun guide de bonnes pratiques) en lien avec la DIREN ou le CAUE
- Inscription systématique dôune bande de protection dans les documents dôurbanisme (PLU)
- Remise en état du bornage ancien et des fossés de périmètre
- Entretien et/ou réhabilitation de clairières
- Mise en place dôun sentier périphérique (« sentiers des bornes historiques »)
- Mise en valeur des travaux cartographiques (notamment anciens) par la publication de brochures ou ouvrages et communication

Action : Maintenir et restaurer les corridors écologiques, améliorer la protection des espèces
Cette action se décline en plusieurs études et réalisations :

- Renforcer la protection des espèces animales (mammifères, oiseaux) et végétales (notamment inféodées aux espaces humides) et encourager les pratiques favorables à lôenvironnement comme des bandes enherbées proches des cours dôeau
- Mise à lôétude de corridors écologiques (« structures écopaysagères qui permettent de connecter ou reconnecter entre elles plusieurs sous-populations faunistiques, floristiques ou fongiques, favorisant les migrations dôindividus et la circulation de gènes ») et cartographie des zones de continuité écologique
- Inventaire, description, création, restauration des corridors écologiques et mise en place de la gestion du lien entre forêt/lisière et haie bocagère de façon à éviter la fragmentation des habitats
- Réalisation dôune liaison écologique entre le massif de Tronçais, les forêts de Soulongis et Civrais, la forêt privée (liaison inter-forêt) et le bocage

b. La vallée du Cher et ses affluents :

Les paysages de la vallée du Cher font partie des images fortes de notre territoire, il sôagit dôun point dôintérêt touristique majeur du Pays et leur mise en valeur est donc prioritaire. La composition végétale de la vallée a une très grande importance soit par la qualité des arbres et de leurs associations, soit par la densité variable des haies du bocage, soit par les boisements réguliers sur les versants.
Lôobjectif pour ces milieux est le maintien et lôamélioration de la qualité de lôeau et des abords immédiats de la rivière. Par la lutte contre les pollutions, un contrôle des prélèvements, et lôencouragement à une gestion économe de la ressource en eau. Ils ont également pour objectifs : le maintien de la continuité longitudinale des cours dôeau et des corridors, une gestion raisonnée des berges et de la ripisylve (gestion extensive des prairies). Lôentretien des zones de pelouse sur roches et sur landes, la protection des rebords de plateaux sont également des points de vigilance à développer.

Tout comme la forêt de Tronçais, la vallée du Cher étant un espace remarquable à préserver, elle dispose également dôoutils de protection et de gestion :

- Une Zone Natura 2000 au niveau des Gorges du Haut Cher, pour son intérêt biologique puisquôelle abrite des espèces aquatiques patrimoniales, liées à la bonne qualité des eaux et des habitats.

- Le Plan Végétal Environnement qui a pour vocation de financer des investissements favorisant les bonnes pratiques des exploitations à orientation végétale tant sur lôutilisation des produits phytosanitaires et des fertilisants que sur lôirrigation.

- Le SAGE Cher Amont

Il faut savoir quôun SAGE permet de traduire les grands principes de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il sôagit dôun outil de planification avec lequel les PLU doivent-être compatibles.

Les haies sont de véritables dépollueuses, elles permettent dôaugmenter le taux dôoxygène dans lôeau et de favoriser la vie aquatique, elles ont un rôle de rétentrice des berges, de préservation de la ressource en eau et elles limitent lôintensité des crues de rivières en limitant le débit des cours dôeau.
Ainsi, certains SAGE tiennent compte de lôeffet positif du bocage sur la qualité de lôeau et préconisent parfois des plantations de haies.

Le SAGE Cher Amont a terminé sa phase diagnostic et émettra ses orientations en 2010. Dans sa partie « Repenser lôaménagement et lôentretien des milieux naturels », un des enjeux identifié est de favoriser la rétention des eaux à travers des dispositifs végétalisés et le bocage. En ce qui concerne le volet « Qualité des eaux », lôenjeu de la restauration des éléments du bocage pour limiter le transfert des pollutions diffuses est reconnu au niveau de la vallée du Cher et du bassin í il-Aumance. Il faut savoir que le SAGE Cher Amont émettra des grandes orientations en faveur du bocage en tant que patrimoine écologique à conserver mais, il nôy aura aucun dispositif particulier ou outils spécifiques en lien avec les haies.

Le SAGE présente deux caractéristiques :
- Son opposabilité (aux PLU par exemple)
- La contractualisation qui en découle pour le mettre en î uvre

En effet, pour faire appliquer le SAGE, **les collectivités** auront à leur disposition différents outils : contrats territoriaux, contrats de rivière, contrats Natura 2000, programme Leader.

Pour terminer et à titre dôexemple, le SAGE de la Sèvre Nantaise propose des mesures et actions en faveur du bocage. Dans le cadre de ce SAGE, un guide exposant les modalités techniques adaptées à la gestion des haies de bord de rivières et de rupture de pente a été réalisé. Ce guide a pour vocation de servir de cadre de référence dans les démarches de contractualisation avec les agriculteurs.
Leur Commission Locale de lôEau préconise, en lien avec les démarches de contractualisation avec les agriculteurs (Contrat dôAgriculture Durable du Pays du Bocage Bressuirais), la réalisation dôun diagnostic environnemental partagé, réalisé à lôéchelle de lôexploitation par une structure compétente. Ce diagnostic vise à recenser lôensemble des éléments naturels (haies, mares, zones humides,é) jouant un rôle positif en termes de biodiversité, de filtre des pollutions diffuses et à proposer des plans de gestion.

SYNTHESE

Le SCoT a le pouvoir de retenir la préservation et la valorisation du bocage comme une orientation de son PADD au titre du développement dôun tourisme durable (renforcement de lôaxe touristique de la vallée du Cher) et de la protection et de la gestion de ses espaces naturels remarquables (structure bocagère en particulier).
Le document de planification du SAGE qui est en cours dôélaboration, sôimposera au SCoT du Pays et il fixera des grandes orientations en faveur du bocage. Quant aux collectivités, elles auront à leur disposition des outils pour agir comme des contrats territoriaux, des contrats de rivière, des contrats Natura 2000, le programme Leader.

2) Le bocage en tant que cadre de vie

Au regard de lôensemble de lôétude et des différents enjeux liés à notre bocage, des propositions dôorientations sôadressant indistinctement aux différents territoires du Pays y compris ceux nôétant pas considérés comme des espaces prioritaires émergent.

Voici donc sous la forme de fiches différents enjeux en lien avec la préservation de notre bocage qui pourraient sôintégrer au SCoT du Pays. Ces enjeux se déclinent en orientations puis en actions à mettre en î uvre. Ces enjeux, orientations et actions sôinspirent de PADD ou de DOG de territoires bocagers : Pays de Brocéliande, Pays dôAncenis, Pays du Vexin Normand, Pays de Pont-Château-Saint-Gildas-des-Bois, Pays du bocage Virois.

7 grands enjeux ont été déterminés :

- Préservation, restauration, gestion et valorisation du patrimoine environnemental et en particulier bocager
- Préservation et restauration des grands corridors et des équilibres écologiques
- Protéger et valoriser durablement les ressources en eau
- Protection de lôidentité paysagère et maintien de la diversité des entités paysagères
- Maintenir et développer une agriculture respectueuse de lôenvironnement
- Valoriser le potentiel touristique du Pays à travers son bocage
- Lutter contre le réchauffement climatique

- Rappel des 2 principaux outils de protection utilisés pour le bocage :

Les **Espaces Boisés Classés** (EBC) à conserver ou à créer (art L.130-1) :
Le classement peut concerner tout bois, forêt ou parc relevant ou non du régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à une habitation, ainsi que des **arbres isolés, des haies ou des réseaux de haies, des plantations dôalignement**. Ce classement peut également couvrir des espaces non boisés dans lesquels la création de boisements sera favorisée. La collectivité peut ainsi, grâce à ce classement, imposer le maintien du caractère boisé dôun terrain pour préserver sa valeur intrinsèque, sa valeur paysagère et ou environnementale.
A titre dôexemple, ce classement peut être utilisé pour classer des haies bordant des itinéraires de randonnées.

Les **éléments de paysage à protéger et mettre en valeur** (art L.123-1-7°) :
La collectivité peut « identifier » dans son PLU des éléments de paysage quôelle souhaite protéger et mettre en valeur. Les éléments arborés (haies, réseaux de haies, plantations dôalignement, arbres isolésé) peuvent être identifiés à ce titre. Cet outil réglementaire de protection est moins contraignant au sens où il nôinterdit pas, de ce fait, la suppression de lôétat boisé (défrichement) et fait lôobjet dôune **procédure déclarative simplifiée**.

Fiche enjeu n°1

ENJEU	Préservation, restauration, gestion et valorisation du patrimoine environnemental et en particulier bocager
Propositions d'orientations	-Préserver et valoriser les atouts paysagers du territoire -Assurer la protection des espaces naturels présentant un enjeu sur le plan environnemental, paysager ou écologique -Veiller à la préservation du bocage existant par la protection des éléments structurants -Intégrer dans la mise en œuvre des projets urbains la prise en compte systématique des enjeux environnementaux -Maintenir une veille sur les sites reconnus pour leur valeur paysagère et ou écologique majeure -Définir comme préalable à l'urbanisation les questions écologiques et paysagères
Mise en œuvre	-Inventaire et préservation des haies d'intérêt écologique, paysager, dans le cadre des PLU, tout en évitant la sanctuarisation du patrimoine bocager : privilégier une évolution dynamique du bocage -Compenser l'arasement d'un linéaire de haie par la plantation d'un même linéaire -Poursuite des actions de recomposition bocagère et de promotion de la filière bois-énergie en tant que ressource énergétique naturelle renouvelable locale -Préserver au maximum de l'urbanisation le paysage naturel par le maintien de l'éco-diversité et la richesse des essences locales -Gérer les transitions entre les espaces naturels et les espaces urbanisés -Imposer dans les projets d'aménagement la prise en compte des milieux naturels et la préservation du maillage bocager existant (maintien ou mesures compensatoires en cas d'impossibilité) -Veiller à la préservation des sites naturels d'intérêt au travers par exemple de la mise en place d'un « Observatoire » pour maintenir une veille sur les sites reconnus

Fiche enjeu n°2

ENJEU	Préservation et restauration des grands corridors et des équilibres écologiques
Propositions d'orientations	-Favoriser les zones de connexions écologiques -Préserver et rétablir les grands corridors écologiques -Préservation et gestion des massifs boisés -Valoriser des espaces naturels au cî ur de « projets urbains » : en tant que lieux de promenade, secteurs participant à la qualité du cadre de vie et à une approche environnementale de l'urbanisme -Préserver les petits boisements -Permettre et encourager la création de « micro-boisements » favorables à l'avifaune et aux déplacements de gibiers en complémentarité des haies -Préservation de vergers au cî ur des projets urbains
Mise en î uvre	-Valoriser le patrimoine bocager à travers le recours aux énergies renouvelables -Généraliser les inventaires et la préservation des zones humides -Lors de l'élaboration ou de la révision d'un document d'urbanisme (PLU ou carte communale), les communes identifieront la valeur écologique, paysagère et hydraulique des cours d'eau, ainsi que les liaisons terrestres présentes. Sur la base de ce travail, les collectivités définiront les besoins de protection ou d'aménagement appropriés, en tenant compte de la nature et de la configuration réelle des lieux, des risques de dégradation liés au développement urbain et économique. Le réseau continu d'espaces emblématiques nécessitant une protection constituera la zone de connexion écologique -Préserver les massifs boisés caractéristiques du patrimoine local et leurs lisières (zone tampon inconstructible autour) -Inventaire dans le cadre des PLU et préservation : zonage N, espaces boisés classés, protection au titre de la loi paysage L. 123.1-7 -Un boisement supprimé : compensation par la replantation d'un boisement d'au moins la même superficie

Fiche enjeu n°3

ENJEU	Protéger et valoriser durablement les ressources en eau
Propositions dôorientations	-Promouvoir des opérations globales dôaménagement, de restauration et dôentretien à lôéchelle des bassins versants, favorables à la reconquête de la qualité des eaux -Protéger et valoriser durablement la ressource
Mise en î uvre	-Identifier les zones humides existantes en tant que milieux ayant des fonctions hydrologiques et des fonctions épuratrices afin de les préserver, les gérer et ou les restaurer -Préserver lôensemble des milieux naturels ou semi-naturels comme les zones tampons susceptibles de contribuer à la réduction des pollutions, des phénomènes dôérosion liés au ruissellement -Mettre en place des dispositifs pour restituer aux bassins versants leur capacité dôépuration en proposant par exemple de reconstituer un réseau de haies et de talus de nature à sôopposer aux écoulements et à limiter les transferts vers les cours dôeau -Maîtriser lôutilisation de produits phytosanitaires

Fiche enjeu n°4

ENJEU	Protection de lôidentité paysagère et maintien de la diversité des entités paysagères
Propositions dôorientations	-Inventorier et protéger les alignements et les haies remarquables par leur impact paysager ou leurs qualités floristiques -Préserver de lôurbanisation par un recul approprié les lisières des boisements -Protéger les espaces naturels et déterminer ceux dôentre eux à lôintérieur desquels sont autorisées les constructions liées et nécessaires à lôagriculture -Favoriser les pratiques agricoles qui font usage des haies bocagères afin de permettre leur entretien et pour retrouver la fonctionnalité du drainage -Conforter lôélevage en prairie humide afin de préserver les zones dôexpansion naturelle des crues constituées par ces espaces Parvenir à conjuguer à la fois le développement de lôurbanisation et le maintien de la richesse des milieux naturels
Mise en î uvre	-Maintien des éléments identitaires (arbres remarquables, haies bocagèresé) qui feront lôobjet via les PLU dôun inventaire et de mesures de protection adaptées soit : - Au titre des EBC (art L.130.1 du code de lôurbanisme) pour une protection stricte - Au titre de la loi paysage (art L123.1.7 du code de lôurbanisme) pour une protection plus souple -Les PLU devront protéger les terres agricoles par un zonage approprié (A ou N). Ils devront également identifier les haies et les autres éléments boisés qui offrent des solutions naturelles à la gestion de lôécoulement des eaux de pluies et à la protection de la biodiversité -Recréation de talus et de replantation de haies pour contribuer à la qualité de lôeau et au maintien de la biodiversité caractéristique de notre cadre de vie -Mise en place dôun réseau de « corridors écologiques », pour connecter les différents espaces naturels

Fiche enjeu n°5

ENJEU	Maintenir et développer une agriculture respectueuse de lôenvironnement
Propositions dôorientations	-Veiller à garantir la préservation des secteurs agricoles présentant des enjeux importants (potentiel agronomique, gestion des zones humides) en attachant notamment une attention particulière au maintien dôentités cohérentes (structures foncières des exploitations) -Maîtriser lôévolution de lôhabitat en zone rurale en vue de privilégier le développement de lôactivité agricole
Mise en î uvre	-Initier à lôéchelle communautaire une réflexion sur le foncier agricole et le développement urbain -Afin de limiter la dispersion de lôhabitat dans le territoire agricole, les extensions des hameaux devront être maîtrisées et contenues -Promouvoir la filière bois-énergie à partir de la haie pour redonner une fonction économique à la haie auprès des agriculteurs et ainsi développer une énergie renouvelable

Fiche enjeu n°6

ENJEU	Valoriser le potentiel touristique du Pays à travers son bocage
Propositions d'orientations	-Favoriser le développement d'un tourisme durable s'appuyant sur les atouts « naturels » et « écologiques » -Développer un tourisme « doux », de détente, mettant en avant la qualité de vie du Pays autour du terroir, de sa tranquillitéé -Développer et renforcer les pôles touristiques majeurs du territoire -S'assurer que les activités touristiques et de loisirs développées sur les sites soient compatibles avec la préservation de leur valeur écologique et paysagère
Mise en œuvre	-Renforcer l'activité « tourisme vert » en s'appuyant sur le milieu agricole et sur le maillage des bourgs ruraux : des parcours découverte accompagnés d'évènements culturels -Permettre le développement de l'offre d'hébergement en lien avec l'agriculture -Permettre le développement de réseaux de randonnées en les protégeant et en intégrant les projets au travers d'emplacements réservés ou d'orientation d'aménagement

Fiche enjeu n°7

ENJEU	Lutter contre le réchauffement climatique
Propositions dôorientations	-Favoriser et préserver notre bocage considéré comme un puits de carbone -Promouvoir les pratiques agricoles durables et respectueuses du bocage -Développer la filière bois-énergie issue de la haie en tant quôénergie renouvelable
Mise en î uvre	-Réalisation dôun diagnostic bilan carbone -Soutenir la filière bois-énergie en facilitant lôacquisition de matériels de déchiquetage pour les agriculteurs -Inciter les particuliers et les collectivités à lôacquisition de chaudières à bois -Etablir un plan climat-énergie territorial intégrant les haies bocagères en tant que : - Puits de carbone - Potentiel de développement de la filière bois-énergie

SYNTHESE

A ce jour, sur le territoire du Pays, on comptabilise 33 PLU ou POS valant un PLU et 2 communes possédant une carte communale. Les autres communes étant soumises au Règlement National de lôUrbanisme.
Si le SCoT se fixait des orientations fortes en faveur du bocage, il serait possible que certains PLU soient incompatibles avec le SCoT sur cette question. De plus, les PLU actuellement en cours dôélaboration devront rapidement prendre connaissance du PADD du SCoT dès lors quôil sera finalisé pour éviter certaines incompatibilités.

On peut ajouter le fait que la prise en compte de ces enjeux bocagers dans le SCoT nécessitera la réalisation dôinventaires. Au niveau du Pays, la commune de Chazemais a réalisé lôinventaire de ses haies afin de mettre en place une règlementation en faveur de son bocage. La Communauté de communes de Marcillat-en-Combraille dans le cadre de son projet de territoire a prévu de réaliser des inventaires. Enfin, en lien avec le diagnostic de sa charte architecturale et paysagère, la Communauté de communes du Pays dôHuriel a fait lôinventaire de son réseau bocager au niveau de la moitié sud de la commune dôHuriel pour comparer son évolution entre 1950 et 2002. Cette charte identifie également des zones de bocage structuré, de bocage en cours de déstructuration et de bocage déstructuré.
Il faut savoir que le programme dôaction Leader prévoit de venir en soutien à des inventaires.

Au regard des différents SCoT bocagers étudiés pour la réalisation de ces fiches enjeux, on peut différencier des SCoT qui ont une tendance à être plutôt stricts vis-à-vis de leurs orientations environnementales comme le SCoT du Bocage Virois qui emploie des expressions comme : « Protection stricte, limiter voire interdire » ainsi que le SCoT du Pays dôAncenis : « Imposer, instituer ». A lôopposé, dôautres SCoT sont plus modérés comme le SCoT du Pays de Brocéliande et du Pays du Vexin Normand qui : « Préconise, encourage ». Cependant, la plupart des SCoT sont à la fois modérés et stricts à lôimage du SCoT du Bessin qui utilise les verbes suivants: « Interdire, encourager, imposer, favoriser, prioriser ».
Il semblerait que la différence qui existe entre des SCoT qui ont tendance à préconiser et des SCoT qui ont tendance à prescrire serait liée à une volonté politique de préservation du bocage plus affirmée pour ces derniers.

Il faut savoir que les orientations des PLU et des SCoT doivent être accompagnées pour être appliquées sur le territoire. Ainsi, le plan climat-énergie territorial est considéré comme un outil complémentaire aux SCoT et aux PLU qui permet de favoriser leur application à travers des actions dôanimation et dôaccompagnement.
On peut citer lôexemple du Pays des Mauges qui a vu la constitution dôun réseau local « capture carbone » qui sôemploie à évaluer la fonction puits carbone de la haie afin de mesurer lôenjeux de préservation et de régénération de la haie en fonction du réchauffement climatique.
Au niveau du Pays, des réflexions menées par un groupe dôagriculteurs sont actuellement en cours sur le territoire de Marcillat-en-Combraille en ce qui concerne le développement de la filière bois-énergie. Il sôagit dôun début mais, le développement de cette filière nécessite un travail sur le long terme à mener avec la profession agricole. De plus, à lôimage du projet de création dôune SCIC sur le Pays du Berry Saint-Amandois, un territoire limitrophe de notre territoire, la motivation et la volonté des acteurs locaux ainsi que la présence dôun ou de plusieurs leaders élus et ou agriculteurs est absolument indispensable pour la réussite dôun tel projet.

3) Prendre en compte lôagriculture et ses espaces dans les SCoT :

Cette dernière partie concernant les SCoT dôune manière plus générale en relation avec lôespace agricole est extraite dôune étude réalisée par lôassociation Terres en villes. Il ne faut pas négliger le fait que les principaux acteurs de la préservation du bocage restent les agriculteurs.

Tout dôabord, il faut savoir que lôartificialisation des sols est en réelle compétition avec lôusage agricole. Une compétition inégale largement arbitrée par le différentiel de prix, dôautant plus que la propriété des sols se découple progressivement de leur exploitation.
Les SCoT doivent permettre une utilisation économe des espaces. Même si le développement urbain sur les terres agricoles paraît difficilement réversible dans les agglomérations en développement, son rythme de consommation dôespace peut et doit être fortement réduit. Des efforts importants de densité et dôéconomie dôespace doivent être entamés.
En combinant densité des extensions et renouvellement urbain, les SCoT peuvent préparer des villes plus économes de leur foncier agricole. Pour limiter les coûts de réseaux, permettre lôaccès aux services, aux équipements publics et aux transports collectifs, la ville durable sera nécessairement plus compacte que lôétalement pavillonnaire de ces dernières décennies.
Par ailleurs, les acteurs agricoles réclament souvent que la localisation des extensions urbaines tienne compte de la diversité des potentiels agronomiques. Côest le cas des agriculteurs du Pays qui se sont exprimés lors des réunions du SCoT. Alors, lorsque les choix de localisation des extensions urbaines sont encore ouverts, les SCoT et les PLU doivent peser lôenjeu de la valeur agronomique des sols au regard des autres critères.
Le problème lié aux difficultés des déplacements agricoles est récurrent en secteur périurbain. La question du regroupement parcellaire et des déplacements agricoles peut être gérée dans le SCoT pour maintenir une agriculture compétitive.

On peut dire que les questions agricoles doivent être abordées sous deux angles différents dans les SCoT : celui de lôespace agricole comme structurant le territoire avec sa dimension multifonctionnelle qui croise le paysage, lôidentité, lôenvironnement, les loisirsé et celui de lôagriculture comme activité économique qui porte le regard sur les exploitations agricoles, les filières, le foncier, la pérennité des structuresé

On peut considérer que les SCoT constituent un progrès significatif dans la prise en compte de lôagriculture dans les différents territoires français. Lôacquis principal du SCoT en matière agricole réside avant tout dans cette démarche de projet qui intègre la problématique agricole et ses organismes représentatifs.
On peut ajouter quôune bonne prise en compte de lôagriculture dans un SCoT nécessite dôavoir une idée suffisamment claire des atouts et des limites dôun SCoT. Il serait ingénu de survaloriser la procédure en pensant que les orientations définies dans le cadre du SCoT seront déclinées in extenso par les intercommunalités locales.
Le SCoT est un produit de lôhéritage culturel urbaniste. Si les progrès sont remarquables vis-à-vis de la prise en compte de lôespace agricole, lôappropriation des concepts de lôagronomie et de la ruralité est encore bien limitée. Les avancées en matière de trame verte et dôarmature verte sont plus aisées dans une culture dôurbanisme que les avancées en matière de prise en compte des activités agricoles et du fonctionnement des systèmes dôexploitation.

Voici quelques mots clés que le SCoT aurait tout intérêt à prendre en compte en matière agricole :

- Agriculture durable et ville durable, quelles définitions et quelles relations ?
- Prise en compte des grandes fonctions des espaces agricoles et de lôagriculture : organisation du territoire, économie, environnement, identité, patrimoineé
- Un PADD et un DOG traitant de 3 composantes : les espaces agricoles et leurs relations avec les espaces forestiers et naturels, lôactivité agricole et les types dôagriculture (Cf. : les fiches enjeux n°1, 2 et 5).

SYNTHESE

Pour terminer, il faut savoir quôen matière de paysage, le réglementaire ne résout pas tout. Lôexpérience montre que lôaction paysagère au niveau local ne peut se réduire à une approche réglementaire. Les SCoT et les PLU sont très importants et, sôils sont bien conduits, ils donnent lôoccasion de mener une réflexion approfondie sur le devenir du territoire, sur son évolution et ils permettent dôencadrer lôaction des acteurs publics et privés.
Une véritable politique intercommunale en faveur du paysage se doit dôaccompagner des actions à dôautres niveaux, tels que :
- Lôexemplarité des réalisations de la compétence des collectivités pour lôaménagement des espaces publics, des routes et des entrées de bourgs, des constructions publiquesé
- Le soutien aux actions des particuliers comme lôaide à la réhabilitation du bâti, la replantation des haiesé
- La sensibilisation de tous les acteurs du paysage, publics et privés.

Sur le territoire du Pays, les intercommunalités au travers des outils dôanimation de leur charte architecturale et paysagère, de leur charte forestière de territoire, disposent dôoutils de mise en î uvre dôune politique en faveur du paysage.
De plus, le programme Leader, au travers dôune expérimentation atelier du paysage prévoit dôaccompagner les territoires volontaires. A titre dôexemple, on peut citer le projet de la Communauté de communes du Pays dôHuriel en faveur de la protection et du maintien de son bocage. Ce projet est en lien avec la stratégie de développement du Pays vis-à-vis de son tourisme, du maintien et de la valorisation des paysages dans le cadre du PADD du SCoT en cours dôélaboration.

B. Les PLU du Pays et le bocage

Sur le territoire du Pays, on comptabilise 24 PLU, 13 POS valant un PLU, 2 cartes communales et 56 communes soumises au Règlement National dôUrbanisme.

Comme nous lôavons évoqué précédemment, le PLU est un document dôurbanisme qui doit être compatible avec le SCoT. Il est donc intéressant de prendre connaissance de lôimportance ou non accordée au bocage dans les PLU du Pays. Puis, à travers le regard de la Chambre dôagriculture de lôAllier, nous évoquerons quelques points présents dans les PLU qui ont tendance à ne pas respecter lôespace agricole.

1) La place du bocage dans les PLU du Pays :

En général, dans lôensemble des rapports de présentation des PLU, le bocage est évoqué, dôune manière plus ou moins détaillée. Il est considéré comme un élément marquant des différentes communes.
Cependant, au stade du PADD, les enjeux concernant le bocage sont souvent oubliés. La présence dôun bocage plus ou moins conservé est constatée mais aucune orientation nôest prévue.

Voici néanmoins quelques extraits de PLU tendant vers la préservation de notre bocage :

« *Dans les zones soumises à lôélaboration dôopération dôaménagement dôensemble, il sera bon de préconiser des mesures afin de préserver au maximum le milieu naturel : bocage, arbres remarquables* ».

Projet dôun PADD par rapport à lôagriculture « *La très grande majorité de lôespace territorial communal sera bien entendu laissé à lôactivité agricole qui est très soutenue et source de richesse sur la commune. Cette activité est un gage de bon entretien du paysage bocager, caractéristique de la région* ».

Constat dôun PADD par rapport à lôagriculture « *Activité agricole essentiellement tournée vers lôélevage.* » Projet du PADD: « *Consolider lôagriculture en maîtrisant la périurbanisation et en contenant lôétalement urbain* ».

Projet dôun PADD : « *Maintien de lôagriculture et de lôélevage ; conservation de lôexpression de la ruralité.* » Moyen du PADD : « *Maintien des haies bocagères et des arbres lors de lôextension urbaine* ».

Problématique dôun PADD : « *Les unités paysagères sont largement marquées par le bocage. La préservation de celui-ci sera assurée en intégrant sa fonction de support de lôactivité agricole.* » Enjeux paysagers : « *Veiller à la préservation des structures paysagères traditionnelles en maîtrisant lôétalement urbain. Veiller à la préservation du bocage. Mener une réflexion importante sur le paysage avec les exploitants agricoles car de leurs pratiques et de leurs usages des sols naîtront les futurs paysages de la commune* ».

Moyen dôun PADD: « *Indicateur pour mesurer lôévolution de son environnement : comparaison du linéaire de haies présentes sur la commune entre aujourdôhui et dans 10 ans* ».
Incidences du PLU sur lôenvironnement : « *Pour éviter le mitage du milieu agricole et de ses paysages, les habitations et villages dispersés loin du bourg ont été classés en zone naturelle habitée, évitant ainsi toute construction nouvelle importante* ».

Projet dôun PADD « *Protéger le bocage et veiller à sa reconstitution* » Préconisations : « *Conserver la qualité paysagère et architecturale des espaces afin dôêtre en adéquation au maximum avec les dispositions de la loi SRU au titre de la lutte contre lôétalement urbain et le mitage des campagnes; préserver la structure végétale existante, voire la replantation* ». Règlement : « *La conservation ou la plantation de haies vives devra être largement préconisée* ».

Projet dôun PADD : *« Valorisation du bocage avec reprise des arbres et grandes haies structurant le paysage* ». Moyen du PADD : « *Classement en sous-secteur agricole paysagé (Ap) avec le contrat dôagriculture durable* ».

<u>Au contraire, voici un exemple qui ne laisse pas présager une préservation du bocage et plus globalement de lôespace agricole sur certaines communes du Pays:</u>

Impacts du PLU sur lôagriculture : « *Les zones potentiellement constructibles sur le plan de zonage du PLU vont induire à plus ou moins long terme lôamputation dôune partie assez importante de la surface agricole. Ceci est lôévolution normale dôune commune à proximité dôune agglomération comme Montluçon* ».

On peut noter la présence relativement récurrente dans les PLU des communes du Pays dôune <u>réglementation spécifique par rapport aux clôtures</u> et à la préconisation dôessences locales en ce qui concerne la composition des haies:

Règlement : « *Toute nouvelle construction devra tenir compte des préconisations de la charte architecturale et paysagère de la Communauté dôagglomération ou de la Communauté de communes. Le choix des arbres et arbustes doit sôorienter vers des essences correspondant à la flore locale notamment dans le cas de constitution ou reconstitution de haies le long des limites de propriété* ».

Règlement : « *Des haies bocagères seront reconstituées le long des chemins dôexploitations, en restitution des haies supprimées et afin de restaurer la biodiversité du site* ».

Orientation dôun PADD : « *Préserver les paysages et les ambiances du territoire en contrôlant lôurbanisme et en préservant le cadre naturel* ». *Règlement : « Les haies de thuyas et les conifères sont proscrits* ».

Règlement : *« En zone A : Dans la mesure du possible, les haies existantes seront conservées. Des plantations de haies et de bosquets seront réalisées devant les bâtiments importants afin dôen atténuer le volume et lôimpact. En tout état de cause, les plantations réalisées seront locales, rustiques, favorables à lôavifaune et le choix et le mode de plantation seront adaptés à la végétation locale et à la constitution du paysage environnant* ».

Pour conclure, on peut dire que toute la difficulté de ces PLU réside dans lôapplication de leurs préconisations. Il faut noter que la formulation de ces dernières est très importante. Il existe une différence fondamentale entre : « *Proscrire, conserver* » et « *Préférable ou préconiser* ». En réalité, très peu de PLU sont prescriptifs.
A lôinverse, des obligations et des interdictions ne sont pas suffisantes pour être respectées, elles doivent être accompagnées de mesures incitatives et dôactions dôanimation et de sensibilisation.

2) Lôespace agricole dans les PLU :

Une étude concernant la haie bocagère ne peut pas être complète sans se rapprocher des acteurs du monde agricole : agriculteurs et Chambre dôagriculture.

Dans le cadre des consultations relatives à lôélaboration des PLU, la Chambre dôagriculture de lôAllier est particulièrement vigilante en ce qui concerne :

- La gestion la plus économe possible de lôespace à vocation urbaine

Dans le département de lôAllier, entre 1993 et 2003, on a constaté une augmentation de 4 000 hectares de la surface artificialisée alors que sa population a tendance à baisser. La Surface Agricole Utile diminue donc pour des besoins dôurbanisation qui ne permettent pourtant pas dôenrailler la baisse de la population.
Il est indispensable au moment de lôélaboration des documents dôurbanisme quôune cohérence soit présente entre lôévolution prévisible de la population et les surfaces déterminées à destination de lôurbanisation.
De plus, les surfaces moyennes prévues pour chaque future habitation ou propriété sont souvent beaucoup trop importantes, elles peuvent être réduites.
Lôespace agricole doit être protégé en tant quôoutil de travail pour les agriculteurs et en tant quôespace dôintérêt communautaire. Lôagriculture est une activité avant tout économique et son espace permet un bon équilibre vis-à-vis du bilan carbone et de la biodiversité.

- La dispersion et lôextension de lôhabitat sur le territoire rural

Comme lôaffirme le Grenelle de lôenvironnement, il est nécessaire dôenvisager un recentrage de lôurbanisation : « Reconstruire la ville sur la ville ». Lôurbanisation doit se recentrer au niveau des bourgs et des principaux hameaux.
De plus, il faut également réfléchir à la localisation des futures zones à urbaniser par rapport aux espaces agricoles. En effet, il existe un périmètre autour dôune habitation qui empêche lôépandage de déjections organiques par exemple ce qui restreint les potentialités agricoles de cette zone. Enfin, il faut tenir compte du fait que la proximité des zones urbanisées avec les espaces agricoles entraînent souvent des conflits dôusage.

- La proximité entre les sièges dôexploitation et les zones urbanisées

Il est important de veiller à ce quôun siège dôexploitation ne soit pas complètement entouré par lôurbanisation. Une zone de développement possible autour du siège dôexploitation doit être préservée.

Différents PLU du territoire du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher posent ou ont posé des problèmes à la Chambre dôagriculture notamment au niveau de :

- Lôétalement urbain démesuré par rapport à la surface nécessaire pour une habitation. Certains PLU prévoient en moyenne 2 000 m^2 par parcelle.
- Des zones constructibles non conformes à lôobjectif dôévolution de la population.
- Des PADD raisonnables vis-à-vis des espaces prévus à lôurbanisation puis lors du projet de zonage, les objectifs fixés auparavant ne sont pas respectés.
- Mise en péril dôune exploitation agricole entourée par des zones à urbaniser qui compromettent son développement.
- Développement de lôhabitat dans des zones isolées et coupées du bourg par un axe routier fréquenté.
- Développement de lôurbanisation dôune façon linéaire au bord des principaux axes routiers.
- Des PLU souvent envisagés sur une période trop longue. Une zone agricole convertit en zone à urbaniser sera très difficilement redéfinissable par la suite en zone agricole.
  Le SCoT doit fixer un cadre dôorientation pour les documents dôurbanisme tel que le PLU grâce à son résonnement intercommunal. Il doit permettre des orientations plus lointaines que le PLU.

Lorsque la Chambre dôagriculture est associée au projet de PLU dès le départ, elle demande lôorganisation dôune réunion spécifique avec les agriculteurs pour réaliser un état des lieux précis de lôespace agricole de la commune ce qui lui permet également de connaître les éventuels projets de développement des exploitants. Une bonne prise en compte des enjeux de lôagriculture par rapport à lôurbanisation sur une commune passe par une enquête auprès des agriculteurs.

Enfin, on peut dire que la Chambre dôagriculture nôest pas habilitée à émettre un avis favorable ou non sur un PLU, elle est simplement consultée. Depuis 2-3 ans, elle est surtout vigilante par rapport à la consommation inadaptée de lôespace en faveur de lôurbanisation et au détriment de lôagriculture.
Dans les documents dôurbanisme, lôagriculture doit avant tout être considérée comme une activité économique et pas seulement comme un réservoir de biodiversité. [13]

SYNTHESE

Aujourdôhui, on ne peut pas négliger la prise en compte de lôenjeu de maintien et de développement dôune agriculture respectueuse de lôenvironnement. Cette dernière ne pouvant écarter la question de la consommation de lôespace des zones urbanisées ou à urbaniser.
La fonction productive de lôagriculture reste prégnante sur le Pays. Si la collectivité souhaite que les agriculteurs continuent à entretenir le bocage, elle doit être à lôécoute des demandes des agriculteurs.

[13] Entretien avec Cécile DEGRANGE, service aménagement foncier de la Chambre dôagriculture de lôAllier, le 30/06/2009.

C. Le plan climat-énergie territorial et des orientations en faveur du bocage

En ratifiant le Protocole de Kyoto, la France sôest engagée à stabiliser ses émissions de gaz à effet de serre en 2010 à leur niveau de 1990. Afin de sôinscrire dans une vision à plus long terme, la France a élaboré un plan climat.

- Le plan climat national

Le défi du plan climat consiste à diviser par 4 ou 5 les émissions des pays industriels dôici à 2050. Ceci exige notamment un renforcement de lôaction au niveau de la séquestration du carbone dans lequel le bocage peut sôintégrer en tant que puits de carbone.
Dans le cadre dôun enjeu concernant la réduction des émissions de carbone pour une agriculture durable et les forêts, des mesures comme la valorisation et le développement des produits issus de la biomasse à travers la filière bois-énergie ont été émises.

Selon le Protocole de Kyoto, les terres agricoles, le bocage et les forêts sont susceptibles de constituer des « puits de carbone ». Or, la valorisation du bois issu des forêts ou des haies est insuffisante en raison de la concurrence des combustibles fossiles. Le développement de la filière bois-énergie est subordonné à la condition dôapprovisionnement et de facilité dôemploi qui doivent devenir semblables à celles des énergies fossiles. Le plan bois-énergie 2000-2006 a donc été prolongé jusquôen 2010.

Voici le projet de loi de programme relatif à la mise en place du Grenelle de lôenvironnement. Titre 1er : Lutte contre le changement climatique, Chapitre II urbanisme, article 7 :
« Le rôle des collectivités publiques dans la conception et la mise en î uvre de programmes dôaménagement durable doit être renforcé. A cet effet, lôEtat incitera les régions, les départements, les communes et leurs groupements de plus de 50 000 habitants à établir en cohérence avec les documents dôurbanisme, des « plans climat-énergie territoriaux » avant 2012 ».

- Le plan climat-énergie territorial

Un plan climat-énergie territorial (PCET), poursuit 2 objectifs :
- Atténuation, à travers notamment le développement des énergies renouvelables dont la biomasse
- Adaptation, à travers la protection des espèces et des habitats (zone N des PLU, ENSé) ; le choix des espèces forestières, agricoles et dôespaces verts adaptés aux changements climatiques ; aménagement du territoire (préservation des corridors écologiques, limitation de lôétalement urbain, prévention des aléasé).

Un diagnostic bilan carbone permet de connaître le volume des émissions de gaz à effet de serre mais aussi des vulnérabilités et des potentialités notamment en énergies renouvelables du territoire concerné.

On peut considérer le plan climat-énergie territorial comme un outil pour favoriser la préservation du bocage dans le cadre dôun SCoT. Il est donc nécessaire dôintégrer la problématique des changements climatiques dans les documents de planification comme les PLU et les SCoT.

- Le plan climat-énergie territorial et le bocage

Différents territoires bocagers ont déjà ou vont intégrer leurs haies bocagères à leur plan climat-énergie territorial et ce principalement suivant deux axes :

- La filière bois-énergie
- Le bocage en tant que puits de carbone

A titre dôexemple, le Pays des Mauges prévoit que le potentiel de capture de carbone du bocage soit pris en compte dans son plan climat. Il envisage que les émetteurs de carbone puissent acheter des m^2 de haies pour compenser leurs émissions négatives pour lôenvironnement. Ces haies achetées seront par la suite plantées. Une étude pour connaître le potentiel de capture du carbone par les haies bocagères est en cours.

Au niveau du Pays de Thouarsais, la FDCUMA organise sa filière bois-énergie qui va se structurer en une Société Coopérative dôIntérêt Collectif. De plus, dans le cadre de leur programme Leader, ce Pays est actuellement en train de procéder à lôélaboration de sa charte forestière qui prendra en compte la fonction de puits de carbone du bocage et qui élargira les réflexions de sa filière bois-énergie aux aspects de biodiversité de la haie bocagère. En effet, il est important que les haies soient composées de diverses essences pour que leur fonction en faveur de la biodiversité soit réellement efficace. La filière bois-énergie au contraire tend plutôt à sélectionner des essences qui poussent relativement vite pour que la production de bois soit abondante. Lôenjeu est donc de trouver un compromis grâce à la charte forestière entre une certaine diversité des essences présentes dans la haie et la présence dôessences favorables à la production de bois.

Le Pays du Bessin au Virois se trouve confronté à un problème dôintégration du bois issu du bocage dans ses filières déjà existantes. Certains agriculteurs possèdent des déchiqueteuses et produisent des plaquettes à partir de leurs haies bocagères mais ils ne sont pas encore fédérés, il sôagit de chantiers individuels.
Le prix de revient total du bois déchiqueté issu du bocage a été chiffré à 62ú/tonne soit presque le double du prix pour un bois issu des autres filières. La concurrence est donc relativement dure. Cependant, une Communauté de communes du Pays sôest engagée dans lôacquisition dôune chaudière à bois approvisionnée uniquement avec du bois provenant du bocage de son territoire.
Dans le cadre de leur futur plan climat, la valorisation de la haie à travers la filière bois-énergie est un moyen de pérenniser son bocage.

SYNTHESE

En continuité du SCoT, le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher va sôengager dans un plan climat-énergie territorial au moyen dôun Contrat dôObjectifs Territorial qui peut constituer un bon moyen dôémergence et dôorganisation dôun groupe ou dôun réseau « Haiesônergie » à lôimage de celui du Pays du Bessin au Virois. Des réflexions en ce sens commencent à émerger sur le territoire de Marcillat-en-Combraille où un projet de réseau de chaleur est en cours.

D. A la recherche dôun territoire dôexpérimentation

Le bocage de la Combraille situé sur la Communauté de communes du Pays de Marcillat-en-Combraille semble se profiler comme un territoire propice dôexpérimentation et de développement de projet de préservation et de valorisation de la haie bocagère.

En effet, le bocage de la Combraille possède plusieurs caractéristiques qui lui permettent de se différencier des autres sous-entités bocagères du Pays :

- On peut considérer le bocage de la Combraille comme un bocage « exemplaire » puisquôil est dense et bien préservé. Son relief plus ou moins prononcé sur lôensemble du territoire ne permet pas le développement de grandes zones de cultures et participe donc fortement au maintien de lôélevage et de son bocage.

- Le bocage de la Combraille possède une valeur patrimoniale remarquable puisquôil sôagit de la partie la plus ancienne du bocage du département de lôAllier. Sa création serait antérieure au XVIIIe siècle c'est-à-dire à la période médiévale. La présence de haies sur talus et de murets en pierres sèches est caractéristique de cette époque.

- La Communauté de communes du Pays de Marcillat-en-Combraille assoit son projet de territoire sur la valorisation de son paysage et sur la vallée du Cher (projet de Chambonchard).

- Ce territoire est relativement dynamique et des projets commencent à émerger : projet dôun réseau de chaleur, projet de la « Maison de la Combraille et du bocage ».

Le bocage de la Combraille est donc un territoire qui mérite une certaine attention et observation. Il pourrait peut-être sôinscrire dans le cadre de la réflexion du département de lôAllier à propos dôun éventuel classement en Espace Naturel Sensible dôun espace bocager. De plus, cette classification nécessiterait un inventaire paysager qui pourrait correspondre avec celui que la Communauté de communes prévoit de réaliser.

Cette Communauté de communes pourrait également devenir en quelque sorte un « territoire test » vis-à-vis du développement la filière bois-énergie à partir de la haie bocagère au niveau du Pays. En effet, des agriculteurs commencent à envisager la possibilité de sôengager dans des projets de valorisation du bois à partir du bocage et la création dôun réseau de chaleur est également en projet.

E. Partage des enjeux de préservation et de valorisation du bocage avec la région Auvergne et le département de lôAllier

En région Auvergne, le bocage, côest aussi un patrimoine et une ressource partagée avec dôautres territoires. Cependant, le département de lôAllier présente la caractéristique dôun paysage à dominante bocagère.

1) Le SRADDT de la région Auvergne

Le Schéma Régional dôAménagement et de Développement Durable du Territoire dôAuvergne doit fixer les orientations fondamentales, à long terme de développement durable du territoire auvergnat en matière notamment de protection et de mise en valeur de lôenvironnement, des sites et des paysages naturels et urbains et de réhabilitation des territoires dégradés.
Le SRADDT nôayant pas de caractère prescriptif, il doit être accepté et approuvé par lôensemble des acteurs.

La ligne directrice qui traduit lôambition du SRADDT, « Faire de lôAuvergne une région attractive, diversifiée et préservée », met en évidence les grands champs dôaction sur lesquels la région et ses partenaires entendent sôimpliquer pour les 10 ans à venir.
Pour mettre en î uvre cette stratégie, la charte retient 5 orientations opérationnelles dont celle intitulée : « Un environnement dôexception. Préserver et valoriser les ressources naturelles ».
Cette orientation a ainsi pour objectifs de:

- Préserver des ressources naturelles remarquables
- Valoriser des milieux et des paysages remarquables
- Contribuer à préserver la planète Terre

La préservation du bocage peut donc être prise en compte dans le cadre de ces différents objectifs.

Ce document est relativement important puisque la région va sôappuyer sur celui-ci pour définir les différentes subventions quôelle accordera. Il est donc important que le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher montre à la région sa volonté de préserver et de valoriser son bocage pour pouvoir par la suite prétendre à dôéventuelles aides régionales.

On peut également ajouter le fait que la DIREN Auvergne et le Conseil régional sont actuellement engagés dans un diagnostic biodiversité, qui va permettre dôidentifier des sous-entités paysagères à lôéchelle de la région. Sur notre territoire, le bocage est au cî ur des différentes problématiques concernant la biodiversité. Le Pays participe aux réunions et ateliers de réflexion organisés dans le cadre de ce diagnostic.

2) Un projet de « Maison de la Combraille et du bocage » sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Marcillat-en-Combraille

Le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a rencontré et contacté à plusieurs reprises le Conseil général de lôAllier pour lui faire part de ses motivations concernant la valorisation de son bocage mais également pour connaître le positionnement du département vis-à-vis de cette problématique. Cependant, actuellement, le Conseil général nôenvisage aucun projet ou dispositif dôaides dôenvergure en faveur du bocage.

Or, il se trouve que la Communauté de communes de Marcillat-en-Combraille assoit son projet de territoire sur la valorisation de son paysage et sur la vallée du Cher (projet Chambonchard). Le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher pourra donc avoir comme rôle de promouvoir la future « Maison de la Combraille et du bocage » auprès du Conseil général en tant quôun pôle de ressources et dôinformations, un pôle technique, de conseils aux particuliers, agriculteurs, collectivités, touristesé Il sôagira en quelque sorte dôun « Centre du paysage » dont la présence dans les Combrailles serait justifiée de par la valeur patrimoniale remarquable de son bocage considéré comme le plus ancien du département de lôAllier.

« La Maison de la Combraille et du bocage » sôadressera en particulier aux scolaires de la Communauté de communes du Pays de Marcillat-en-Combraille. Ce projet permettra de présenter lôévolution du paysage et de la haie bocagère à lôaide de cartes postales, de lecture de paysageé ; qui expliciteraient lôhistoire du bocage à travers lôévolution de lôactivité agricoleé Son objectif est la sensibilisation de la population et notamment des scolaires au bocage en particulier et à lôenvironnement plus généralement.
Cette structure disposera de lôensemble des outils et matériaux pédagogiques utiles pour dispenser une animation de qualité sur le bocage aux enfants. Un programme dôactivités de sensibilisation pour faire découvrir de façon ludique aux enfants le bocage et susciter leur intérêt devra être créé.

Ce territoire présente des conditions favorables pour accueillir ce qui pourrait être un équivalent de la Mission haies Auvergne sur le département de lôAllier. En effet, la Mission haies Auvergne malgré son intitulé est réellement active principalement sur le Cantal et le Puy-de-Dôme grâce à leurs Conseils généraux respectifs qui subventionnent son intervention. Cette mission permettrait de transmettre directement des savoir-faire technique, de sensibiliser les agriculteursé sur notre territoire.
Au travers dôune Mission haies, des actions de replantations de haies pourraient être préconisées après lôidentification dôun dispositif de financement ainsi que lôémergence de Mesures Agro-Environnementales[14] en faveur du bocage.

[14] Définition dôune MAE : recouvre toutes les mesures mises en place dans lôUnion européenne dans le cadre de la PAC, en contre partie de versements aux agriculteurs volontaires. Ces mesures visent surtout à protéger des paysages ruraux, les cours dôeau, la faune et la flore.

F. Accompagner les intercommunalités dans lôanimation de leur charte architecturale et paysagère

Le travail dôévaluation des chartes architecturales et paysagères en Auvergne conduit par le Conseil régional en 2004/2005, a abouti à de nouvelles pistes de réflexion pour prolonger et assurer lôanimation de ces outils et surtout mieux les valoriser et en faciliter lôappropriation. Il ressort en effet de ce bilan que les chartes architecturales et paysagères, même si elles sont hétérogènes sur le fond et la forme, constituent une remarquable base de connaissances. Mais, elles ont pour la plupart dôentre elles peu abordé ces questions de représentations sociales et culturelles du paysage.

Le Conseil régional a donc souhaité accompagner le PNR du Livradois Forez (Vallée de lôAnce) aux côtés des départements du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire à la mise en î uvre dôun nouvel outil avec lôintention de mieux exploiter le thème du paysage pour susciter une réflexion, une prise de conscience sur le devenir du territoire et de révéler lôintérêt de chacun à participer, par des actions concrètes, au projet collectif dôamélioration du cadre de vie : côest lôidée dôAtelier des paysages. Ce dernier se propose de contribuer à « accroître la sensibilisation de la société civile, des organisations privées et des autorités publiques à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation ». La démarche repose sur lôidée que lôexpression des regards, des points de vue que chacun pose sur le territoire constitue un moyen essentiel pour enrichir et améliorer la connaissance et la compréhension du territoire.
LôAtelier du paysage dont le contenu est nécessairement adapté aux spécificités et aux enjeux du territoire, doit permettre à la fois dôen améliorer la lecture, de faire exprimer la perception des différents acteurs, mais aussi instaurer un lieu de débat et dôéchanges sur lôévolution du territoire. Il est construit autour de trois volets principaux :

- Une expérience des paysages : apprendre à regarder, à comprendre le paysage et son évolution, mais aussi exprimer et partager les points de vue grâce à divers outils de médiation.
- Un lieu : lôAtelier des paysages, aménagé dans un local du territoire et qui devient le lieu privilégié dôéchanges, de débats mais aussi de mise en scène de la « collecte », de la production individuelle ou collective : photos, dessins, témoignages, objetsé
- Lôélaboration dôoutils de connaissance, de sensibilisation et de communication sur le paysage.

Les Ateliers du paysage du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher ont pour objectifs dôélargir la réflexion menée par les intercommunalités sur le devenir du territoire, des éléments identitaires et remarquables du paysage ainsi que lôamélioration du cadre de vie, en direction des habitants et des acteurs économiques du territoire. Il sôagit de créer un espace dôéchanges interactifs entre les élus, les habitants, les agriculteurs, é donnant vie à la mise en î uvre des préconisations des chartes architecturales et paysagères.

Les Ateliers du paysage sont en lien avec la stratégie de développement du Pays ainsi quôavec le SRADDT (Valoriser des milieux et des paysages remarquables : restauration et valorisation des paysages).

Chaque axe de lôAtelier des paysages du territoire du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est actuellement en discussion avec les différentes intercommunalités concernées. Certains axes devraient toucher directement le bocage et seront donc étroitement liés aux différentes actions de sensibilisation à la préservation et à la valorisation de notre bocage que nous allons maintenant évoquer.

G. Actions pouvant être portées par le Pays

Cette étude a mis en évidence les points faibles et les points forts de notre bocage. Suite à ces constats, lôobjectif du Pays, dans le cadre de ses compétences est de parvenir à mettre en place des actions efficaces de sensibilisation à la préservation et à la valorisation de notre bocage.

1) Actions portées par le Pays

a. Un concours photographique du « Bocage dans tous ses états »

Ce concours ouvert à lôensemble de la population sous différentes catégories permettrait de remédier à la banalisation dont notre bocage est victime. Par lôintermédiaire de cette action, notre bocage serait ainsi au centre dôun projet artistique qui le mettrait en valeur.

A lôissu de ce concours, un classement des meilleurs clichés serait établi et des récompenses seraient attribuées. Une sélection des photographies les plus intéressantes ferait par la suite lôobjet dôune exposition et dôune médiatisation.

b. Une exposition itinérante pour découvrir notre bocage

Lôobjectif de cette exposition serait de sensibiliser lôensemble de la population à lôintérêt, la beauté, les fonctions, lôhistoire, lôévolutioné de notre bocage.
Une exposition bocage avec un thème spécifique sur les différentes Communautés de communes :

- Le bocage écrin pour la Communauté de communes du Pays de Tronçais : notion de corridor écologique
- Le bocage et lôeau pour la Communauté de communes du Val de Cher : notion de qualité de lôeau, préservation contre les pollutions
- Le bocage et les fruitiers pour la Communauté dôagglomération Montluçonnaise et la Communauté de communes du Pays dôHuriel
- Les agriculteurs au cî ur et acteurs du bocage sur les Communautés de communes de Commentry-Néris-les-Bains et de la Région de Montmarault
- Un bocage à part, celui de la Combraille avec ses caractéristiques particulières

Comprenant des animations un peu plus ludiques pour les enfants. Cette exposition serait itinérante et exposée dans chaque Communauté de communes. Les classes de primaire et collège pourraient être invitées à découvrir cette exposition.

c. Une journée dôinformation à destination des élus et des agents de développement

Il sôagirait dôorganiser une conférence à destination des élus et des agents de développement avec la participation de Sylvie Monier de la Mission haies Auvergne pour mettre en avant :

- Les fonctions de la haie : écologiques, agricoles et au service dôun territoire
- Les outils à disposition des élus pour favoriser la préservation du bocage
- La filière bois-énergie à partir de la haie, le rôle des collectivités et lôintérêt quôelles peuvent en retirer. Evoquer lôachat de chaudières à bois.

d. Des plaquettes de sensibilisation et dôinformation

Lôobjectif de cette action est de sensibiliser lôensemble de la population en produisant des plaquettes différentes selon les publics :

- **Ecoles primaires**

Mettre en scène de façon ludique un enfant partant à la découverte de notre bocage.
Diffusion de cette plaquette dans toutes les écoles primaires du Pays.

- **Collèges**

Partir à la découverte du bocage et de ses fonctions sous la forme dôun quiz : questions/réponses.

- **Lycées**

Connaître et comprendre les différents enjeux actuels liés au bocage : ses atouts, ses faiblesses et ses menaces. Envisager lôavenir du bocage.

Ces trois plaquettes permettront de suivre un enfant tout au long de sa scolarité du CP à la terminale, dôapprofondir ses connaissances par rapport au bocage et de lui permettre de sôapproprier cet élément de notre paysage.

- **Les élus et les agents de développement**

Cette plaquette permettra de présenter aux élus les différents moyens dôaction dont ils disposent sur leur territoire pour préserver et valoriser leur bocage.

- **Les agriculteurs**

Cette plaquette abordera les différentes fonctions agricoles de la haie. Lôobjectif est de montrer aux agriculteurs quôils ont intérêt à conserver et à entretenir correctement leurs haies.

- **Les particuliers en général**

Une plaquette concernant les haies ornementales, les haies champêtres pour sensibiliser les habitants du Pays aux avantages dôune haie composées de différentes essences locales contrairement aux haies encore trop répandues de thuyas par exemple.

2) Actions où le Pays interviendrait en relais de partenaires locaux : intercommunalités ou autres acteurs du bocage

a. Une journée de formation au Lycée agricole de Durdat-Larequille

Lôobjectif de cette journée serait de sensibiliser de futurs agriculteurs aux fonctions agricoles de la haie directement dans leur lycée.

Il sôagit dôune journée de formation sur la haie bocagère au lycée agricole de Durdat-Larequille en partenariat avec la Mission haies Auvergne. Sous la forme de conférences le matin, animées par Sylvie Monier (430ú/jour au maximum).
Des ateliers thématiques lôaprès-midi animés par des acteurs du terrain concernés (CEPA, CAUE, Chambre dôagriculture, Fédération départementale des chasseurs, Conseil général,é) et les élèves du lycée.
Les élèves du lycée agricole participeront à lôorganisation et à lôanimation de cette journée, ils seront donc réellement impliqués.

b. Une journée de démonstration de déchiquetage en lien avec lôanimation plan-climat territorial

En partenariat avec la Chambre dôagriculture, la FDCUMA et la Mission haies Auvergne, lôobjectif de cette journée de démonstration de déchiquetage à destination des agriculteurs serait de :

- Promouvoir la filière bois-énergie à partir de la haie
- Valoriser lôensemble des ressources et fonctions agricoles de la haie
- Montrer aux agriculteurs que la haie nôest pas uniquement une source de contraintes

c. Une journée « Plantation et entretien de vos fruitiers et de vos haies champêtres » :

Il sôagit dôune journée de formation à la plantation et à lôentretien dôarbres fruitiers dôessences locales en partenariat avec le Conservatoire des Espaces et Paysages dôAuvergne, à destination en particulier des habitants de la Communauté dôAgglomération Montluçonnaise.
Avec lôintervention du CAUE, lôobjectif serait de montrer comment une haie champêtre composée de différentes essences locales sôintègre parfaitement à notre environnement, est résistante, agréable à regarder et favorise lôinsertion des bâtiments dans le paysage. Contrairement à une haie de thuyas qui résistera mal à de très fortes chaleurs, sera un mauvais brise-vent et ne sôintégrera pas au paysage champêtre local.

Il existe la possibilité dôactiver le programme Leader sur des actions expérimentales (Cf. la fiche 3 du plan de développement Leader du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher).
Ces actions peuvent sôintégrer en totalité ou en partie dans la démarche Atelier du paysage.

CONCLUSION

Notre bocage fait partie intégrante de notre patrimoine rural. Façonné par lôHomme depuis des siècles, il diffère dôune région à lôautre et contribue ainsi à la diversité des paysages. Outre leurs rôles paysagers et patrimoniaux, les haies jouent également de nombreux rôles agricoles et environnementaux. Constitutif de notre identité, le bocage peut être porteur de développement culturel, économique et touristique, il contribue donc à la valeur attractive dôun territoire.
Toutefois, avec les nouvelles pratiques agricoles tendant vers un agrandissement des parcelles, ce paysage voit son maillage traditionnellement dense menacé. Notre bocage souffre beaucoup moins de destruction que de dégradation. Il est vieillissant et les anciennes techniques de régénération ne sont plus utilisées car trop contraignantes. Il a donc tendance à diminuer en surface et à perdre en densité alors quôil est encore considéré comme lôun des bocages les mieux préservé de France.

A la différence des bocages de lôouest de la France, où la multiplication des opérations de remembrement et de travaux connexes, suscitaient craintes et conflits, les évolutions dans le Bourbonnais restaient méconnues et discrètes.
Cependant, le maillage bocager du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher se dégrade petit à petit, et peu dôintérêt semble lui être porté. En effet, à ce jour, aucune action de conservation ou de restauration des haies nôest engagée. Les partenaires sociaux, économiques et environnementaux ayant un pouvoir juridique et décisionnel tardent à la mise en place de mesures de conservation et de valorisation dôun tel paysage. Ce constat ne concerne pas uniquement le territoire du Pays.

En France et plus largement en Europe, très peu dôintérêt est porté aux paysages bocagers. Pour exemple, aucune zone de bocage nôest inscrite comme site Natura 2000. Ce dispositif permet la préservation de système de biodiversité.
Il y a une nécessité dôune prise en compte par les politiques territoriales du département de lôAllier de lôaltération du paysage bocager. Cela doit passer par la concertation des différents partenaires et la mobilisation de moyens financiers et techniques. Certains départements voisins comme le Puy-de-Dôme et le Cantal ont mis en place des dispositifs dôaide en faveur du bocage alors que la part bocagère en Allier est bien plus importante, elle représente environ les 2/3 du département. Un tel dispositif émanant dôune volonté politique du Conseil général de lôAllier pourrait être envisageable pour inciter les agriculteurs à entretenir judicieusement leurs haies et ainsi assurer la pérennité de ce patrimoine dôun grand intérêt agronomique, écologique et anti-érosif.
Pour accompagner ces dispositifs, dôautres outils, notamment dôéducation et de sensibilisation devront être mobilisés afin dôoptimiser leur résultat et leur pérennité.

En matière de préservation et de valorisation de son bocage, le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher se trouve confronté à deux échelles dôactions possibles : actions globales sur lôespace que lôon peut qualifier de cadre de vie et allié de lôagriculteur et les actions renforcées sur des territoires prioritaires. Ces derniers bénéficient ainsi dôoutils de protection particuliers, il sôagit de la forêt de Tronçais et de la vallée du Cher.

Lôenjeu de la préservation de notre bocage est aujourdôhui primordial et le sera encore plus demain dans le cadre dôune accentuation des phénomènes climatiques de plus en plus violents, notre bocage joue alors un rôle essentiel. En effet, ses fonctions de brise-vent et de limitation de lôérosion des sols permettent de protéger nos sols et nos espaces urbanisés des intempéries.
De plus, il ne faut pas non plus négliger le potentiel de diversification que peut offrir la filière bois-énergie à partir de la haie pour les agriculteurs notamment.

Il faut être conscient du fait que le bocage du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher dôaujourdôhui ne sera pas celui de demain. Les changements climatiques auront un impact direct sur notre bocage et lôHomme devra en tenir compte : des essences adaptées, un entretien différent des haies bocagèresé

Une certitude : il faut aménager, c'est-à-dire penser collectivement le devenir du bocage. Un ensemble dôactions individuelles ne fait pas les paysages fonctionnels. Lôautre certitude est quôil faut étudier les haies dans leur contexte agraire : paysage + agriculture + société locale (Le Cî ur, 2001).

BIBLIOGRAPHIE

- Ouvrages

BAUDRY, J., JOUIN, A. (Coord.), « *De la haie aux bocages-organisation, dynamique et gestion* », Paris, éd. INRA, 2003.

BOTSCH, M., MICHEL, J-M., PLANK, J., « *Lôarbre et le paysage, place des arbres champêtres* », Toulouse, Publication Solagro, 2005.

CUVELIER, P., GADREY, J., TORRES, E., « *Patrimoine, modèles de tourisme et développement local* », Paris, éd. LôHarmattan, 1994.

LIAGRE, F., « *Les haies rurales : rôles-création-entretien* », Paris, éd. France Agricole, 2006.

PAILLET, A., « *Archéologie de lôagriculture en Bourbonnais* », Nonette, éd. Créer, 1995.

SOLTNER, D., « *Lôarbre et la haie* », Paris, éd. Sciences Techniques Agricoles, 1985.

SOLTNER, D., « *Planter des haies* », Paris, éd. Sciences Techniques Agricoles, 1999.

- Guides techniques

« *Allier lôhomme et la haie* », SOLTNER, D., Diffusion Conseil général de lôAllier, 3ème éd., 2004.

« *Bocages de lôAllier : Guide technique pour lôentretien et la plantation des haies en Bourbonnais* », Chambre dôagriculture de lôAllier, CAUE, CRPF, Conseil général de lôAllier, 2000.

« *Bocages de lôAllier : Un patrimoine vivant à valoriser* », Chambre dôagriculture de lôAllier, CAUE, CRPF, 1997.

« *Guide des milieux naturels de lôAllier : Connaître et protéger* », Fédération Départementale des Foyers Ruraux de lôAllier et des Associations des Développement et dôAnimation en milieu rural, Aubenas, 1994.

- Film documentaire

BANCILLON, N., « *Le bocage bourbonnais : un territoire et des hommesé* », CRPF Auvergne, 2000.

- Sites Internet :

www.arbre-et-paysage32.com

www.bessin-virois.fr

www.bourgogne.ecologie.gouv.fr

www.bretagne.ecologie.gouv.fr

www.cap3b.fr

www.cc-paysdepontchateau.fr

www.cc-thierachedecentre.fr

www.cg14.fr

www.cg31.fr

www.cg61.fr

www.combrailles.com

www.cr-bourgogne.fr

www.foretpriveefrancaise.com

www.missionbocage.com

www.nnbavaisis.org

www.observatoire-environnement.org

www.oncfs.gouv.fr

www.parc-naturel-brenne.fr

www.pays-ancenis.com

www.paysbocagebresuirais.com

www.pays-broceliande.com

www.paysdevitre.org

www.pays-vexin-normand.com

www.promhaies.net

www.schema-aménagement-gestion-des-eaux-cher-amont.com

www.scotbessin.fr

www.sevre-nantaise.com

PERSONNES RENCONTREES ET OU CONTACTEES

DATE	ORGANISME/SERVICE	INTERLOCUTEUR
02/03/2009	Commune de Chazemais, M. le Maire	Michel TABUTIN
04/03/2009	CPIE du Pays de Tronçais, animateurs	Sébastien DENIZOT Claire GUERY
04/03/2009	CAUE de lôAllier, architecte, conseiller sensibilisation	Hervé BOCQUET
06/03/2009	LPO Réserve naturelle du Val dôAllier, conservateur	Pierre-André DEJAIVRE
06/03/2009	Chambre dôagriculture de lôAllier, service développement local	Aude GIROU
09/03/2009	Conseil général Allier, service patrimoine	Antoine PAILLET
10/03/2009	Communauté de communes du Pays de Marcillat-en-Combraille, M. le Président et son agent de développement	Christian CHITO Isabelle GOMET
12/03/2009	CEPA, chargé de mission, actions vergers et arbres remarquables	Thomas DUMAS
18/03/2009	CRPF Allier, ingénieur forestier	Jean-Paul NEBOUT
18/03/2009	DDAF Allier, service développement rural	Christiane LOUVETON
25/03/2009	Communauté de communes Commentry/Néris-les-Bains, agent de développement	Mathieu MICHARD
26/03/2009	Communauté de communes en Bocage Bourbonnais, agent de développement	Sébastien FRAGNON
26/03/2009	Communauté dôagglomération Montluçonnaise, service environnement	Emmanuel BAJARD
27/03/2009	Communauté de communes du Pays de Lapalisse, agent de développement	Magalie CARTON
30/03/2009	ONF, agent	Michel THEVENET
31/03/2009	Association française des arbres et des haies champêtres, membre du bureau	Sylvie MONIER
2/04/2009	SMADT des Combrailles, directeur adjoint	Christian VILLATTE
3/04/2009	Conservatoire des Sites de lôAllier, chargé de mission	Florien VERON
20/04/2009	Communauté de communes de la Région de Montmarault, agent de développement	François DARRE

DATE	ORGANISME/SERVICE	INTERLOCUTEUR
21/04/2009	Chambre du commerce et de lôindustrie	Patrick DE RUFFRAY
28/04/2009	Journée formation Haies : Mission haies Auvergne, animatrice Fédération départementale des chasseurs de lôAllier Thésard sur le bocage bourbonnais	Sylvie MONIER Thierry SONNIER Mathieu GUITTON
04/05/2009	Exploitant agricole	Pierre TOURRAUD
05/05/2009	Exploitant agricole	Christophe PALUSZACK
06/05/2009	Office de tourisme de Montluçon, responsable de service	Réjane BICH
06/05/2009	Comité Départemental du Tourisme de lôAllier, service développement	Aurélien COTE
11/05/2009	Communauté de communes du Pays dôHuriel, agent de développement	Marie-Hélène SIMONET
11/05/2009	Exploitant agricole	Robert LAMARQUE
12/05/2009	Chambre dôagriculture du Cher, antenne de Saint-Amand-Montrond, conseillère en développement local	Marie-Laure JAS
12/05/2009	Chambre dôagriculture de lôAllier, service développement local	Stéphanie THIBAUDIN
13/05/2009	Conseil général du Cantal, service environnement	Stéphanie PAULET
20/05/2009	Fédération Départementale des CUMA de lôAllier, animateur	Arnaud DUBOIS
25/05/2009	Conseil général de lôAllier, service environnement	Stéphane COMBELLES
25/05/2009	Exploitant agricole	Lionel BAUDIN
26/05/2009	Commission agricole de la Communauté de communes de la Région de Montmarault, M. le Président	Jean CLEMENT
27/05/2009	Exploitant agricole	Pascal JARRON
27/05/2009	Conseil général de lôAllier, service aménagement foncier	Jacky MOULIN
27/05/2009	Conseil général de lôAllier, service des routes	Jacques POUX
02/06/2009	Conseil général de lôAllier, service environnement, déchets/énergies	Laurent VACHER

DATE	ORGANISME/SERVICE	INTERLOCUTEUR
03/06/2009	Association pour la Développement de lôAgri-Tourisme en Espace Rural (ADATER), animateur	Jean-Christophe SAUTOUR
09/06/2009	Chambre dôagriculture de lôAllier, service énergies	Jérôme JOLIBOIS
17/06/2009	SCoT du Pays, M. le Président Elu référant à lôenvironnement du Pays	Jean-Pierre BOUGEROLLE P.-A. LEGOUTIERE
18/06/2009	SAGE Cher Amont, animateur	Laurent BOISGARD
29/06/2009	DDE de lôAllier, service aménagement et urbanisme	Alain DEVAUX
30/06/2009	Chambre dôagriculture de lôAllier, service aménagement foncier	Cécile DEGRANGE
30/06/2009	DDE antenne de Montluçon, responsable urbanisme	Laurence MAGNIER
01/07/2009	ETD, Chargé de mission plan climat	Jérémy BERNARD
02/07/2009	Pays de Thiérache, chargé de mission plan climat	Stéphanie CORNIER
02/07/2009	Pays des Mauges, chargé de mission plan climat	Adeline CHARRÉ
02/07/2009	PNR de lôAvesnois, chargé de mission plan climat	Cathy MONNIER
02/07/2009	PNR des Marais du Cotentin et du Bessin, chargé de mission plan climat	Denis LETAN
02/07/2009	Pays du Bessin au Virois, chargé de mission plan climat	Fanny LEMAIRE
02/07/2009	Pays Thouarsais, service climat-énergie	Aurélie CHEVALLIER
02/07/2009	CRPF Allier, ingénieur forestier	Jean-Paul NEBOUT
02/07/2009	DDAF Allier, service contrôle agriculture urbanisme	Karine BERTHOLON
07/07/2009	SIEGA, service énergies renouvelables	Bernard WINTENBERGER

GLOSSAIRE

ADATER : Association pour le Développement de lôAgri-Tourisme en Espace Rural

ADEME : Agence De lôEnvironnement et de la Maîtrise de lôEnergie

BRF : Bois Raméal Fragmenté

CAD : Contrats dôAgriculture Durable

CAUE : Conseils dôArchitecture, dôUrbanisme et dôEnvironnement

CEPA : Conservatoire des Espaces et Paysages dôAuvergne

Cl : Cliché

CPIE : Centre permanent dôInitiatives pour lôEnvironnement

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

CTE : Contrats Territoriaux dôExploitation

CUMA : Coopérative dôUtilisation de Matériel Agricole

DDAF : Direction Départementale de lôAgriculture et de la Forêt

DDR : Dotation de Développement Rural

DIREN : Direction Régionale de lôEnvironnement

DOCOB : Document dôObjectifs

DOG : Document dôOrientations Générales

EBC : Espace Boisé Classé

ENS : Espace Naturel Sensible

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FDCUMA : Fédération Départementale des Coopératives dôUtilisation de Matériel Agricole

FEADER : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural

GIE : Groupement dôIntérêt Economique

HT : Hors Taxe

INRA : Institut National de la Recherche Agronomiques

JO : Journal Officiel

MAE : Mesure Agro-Environnementale

MAET : Mesure Agro-Environnementale Territorialisée

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

ONF : Office National des Forêts

PAC : Politique Agricole Commune

PADD : Projet dôAménagement et de Développement Durable

PCET : Plan Climat-Energie Territorial

PDRH : Plan de Développement Rural Hexagonal

PHAE : Prime Herbagère Agri-Environnementale

PLU : Plan Local dôUrbanisme

PNR : Parc Naturel Régional

POS : Plan dôOccupation des Sols

PVE : Plan Végétal pour lôEnvironnement

RF : République Française

SA : Société Anonyme

SAGE : Schéma dôAménagement et de Gestion des Eaux

SARL : Société A Responsabilité Limitée

SAU : Surface Agricole Utile

SCE : Surface en Couvert Environnemental

SCIC : Société Coopérative dôIntérêt Collectif

SCOP : Société Coopérative de Production

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAGE : Schéma Directeur dôAménagement et de Gestion des Eaux

SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples

SMAD : Syndicat Mixte pour lôAménagement et le Développement

SRADDT : Schéma Régional dôAménagement et de Développement Durable

SRU (loi) : Solidarité et Renouvellement Urbain

URFA : Union Régionale des Forêts dôAuvergne

ZNIEFF : Zone Naturelle dôIntérêt Ecologique Faunistique et Floristique

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager